

Département du Finistère

Brest
MÉTROPOLE

Modification n°9 du PLUi
de Brest Métropole

FACTEUR 4
PLU
Pour une métropole plus durable



Arrêté du Président Brest Métropole n° A 2025-04-0182 du 10 avril 2025

Enquête publique du 13 mai 2025 à 9h00 – 13 juin à 17h00

Commissaire enquêteur : Bruno BOUGUEN.

Décision de Madame la conseillère déléguée auprès du tribunal administratif de Rennes du 1^{er} avril 2025.

Document 1/2

Rapport d'enquête

Plouguerneau, le 04 juillet 2025

SOMMAIRE

1. Présentation et cadre réglementaire de l'enquête.....	4
1.1 Caractéristiques du territoire de Brest Métropole :	4
1.2 Cadre réglementaire de l'enquête.....	4
2. Présentation du projet soumis à l'enquête publique	5
2.1 Les caractéristiques principales du projet de modification	5
2.1.1 Adapter le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).....	6
2.1.2 Accompagner le développement de la métropole	7
2.1.3 Actualiser le règlement graphique.....	8
2.1.4 Ajouter, modifier ou supprimer des emplacements réservés.....	9
2.1.5 Corriger le règlement en tenant compte du retour d'expérience de sa mise en œuvre.....	10
2.2. Articulation avec les documents de planification supérieurs	11
2.3. Justification des choix retenus	11
2.3.1 Bohars	11
2.3.2 Brest	11
2.3.3 Guipavas.....	12
2.3.4 Détermination de l'enveloppe globale des zones AU	12
2.4. Analyse des incidences de la modification du PLU sur l'environnement.....	13
3. Le plan local d'urbanisme de Brest Métropole.....	14
3.1 Les orientations générales	14
3.2 La composition du PLUi	15
3.3 L'analyse initiale des incidences environnementale	16
3.4 Compatibilité avec la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN).....	20
3.4.1 Consommation foncière maîtrisée entre 2011 et 2021	20
3.4.2 Une dynamique maîtrisée qui se poursuit en 2021-2031	20
3.4.3 Un stock de zones à urbaniser qui s'amenuise	21
4. Orientation d'Aménagement et de Programmation	21
4.1. Secteurs modifiés	22
4.1.1 Bohars	22
4.1.2 Brest	23
4.1.3 Gouesnou.....	29
4.1.4 Guipavas.....	30
4.2. Secteurs supprimés.....	32
4.2.1 Brest	32
4.2.2 Gouesnou.....	32
4.2.3 Guipavas.....	32
4.2.4 Relecq Kerhuon.....	32
5. Contexte et bilan de la concertation	32
5.1. Contexte	32
5.2. Bilan de la concertation préalable.....	32
6. Consultations des communes.....	35
7. Avis et consultations des Personnes Publiques Associées (PPA)	35
7.1. MRAe de Bretagne.....	35
7.2. Région Bretagne.....	35
7.3. Avis SNCF	36
7.4. Avis CA.....	36
7.5. Avis du Préfet du Finistère du 18 juin 2025	38
8. Organisation et déroulement de l'enquête	39
8.1. Organisation de l'enquête	39

8.2. Composition du dossier d'enquête	40
8.3. Publicité, affichage, information du public.....	41
8.4. Déroulement de l'enquête	41
8.5. Bilan de l'enquête	42
9. Synthèse thématique des observations formulées par le public.....	44
10. Procès-verbal de synthèse	45
11. Mémoire en réponse de Brest Métropole.....	45
12. Clôture du document 1/2 – Rapport d'enquête publique.....	45

Annexe : Tableau du Procès-Verbal de Synthèse

Ta

1. Présentation et cadre réglementaire de l'enquête

1.1 Caractéristiques du territoire de Brest Métropole :

Brest métropole est un établissement public de coopération intercommunale, situé à la pointe ouest du Finistère, qui exerce les compétences en matière de planification sur le territoire des huit communes qui le composent : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané

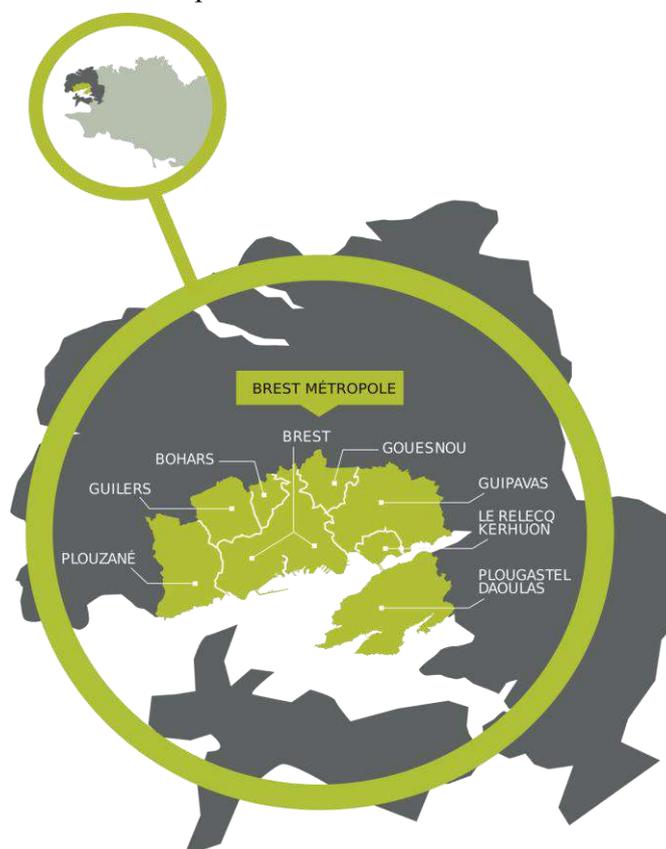
Brest métropole totalise plus de 216 077 habitants sur un territoire de 220 km², ce qui en fait le territoire intercommunal le plus dense de Bretagne.

Créée en 1974 sous la forme d'une communauté urbaine, elle a acquis le 1er janvier 2015 le statut de métropole, institué par la loi de modernisation de l'action publique territoriale. Ce nouveau statut est la reconnaissance du rôle joué par un nombre limité d'agglomérations françaises exerçant des fonctions métropolitaines au service d'un territoire dépassant les frontières institutionnelles. Si Brest est la plus petite des métropoles françaises au plan institutionnel, elle constitue néanmoins la deuxième agglomération de Bretagne. Au cœur d'un bassin de vie et d'une zone d'emploi regroupant 120 communes et 422 946 habitants, formant le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, Brest métropole est le point d'ancrage de la Bretagne occidentale, accueillant 50 % des habitants du Pays de Brest et 60% des emplois du bassin d'emploi.

1.2 Cadre réglementaire de l'enquête

La dernière révision du PLUi a été approuvée le 20 janvier 2014. Le PLUi de Brest métropole a pris le nom de « facteur 4 » car il tient lieu de plan de déplacements urbains (PDU), de programme local de l'habitat (PLH), et il s'articule avec le plan climat de la métropole. Document de synthèse des choix d'aménagement et de développement de Brest métropole : il est à la fois :

- Un outil de mise en cohérence des politiques locales : urbanisme, habitat, mobilité, environnement, etc. ;
- Un outil de planification et de prospective qui prévoit et organise le développement de la métropole au sein du Pays de Brest ;
- Un outil de protection et de mise en valeur du territoire qui prend en compte les enjeux liés à l'environnement agricole, naturel et urbain et assure leur valorisation et/ou leur protection réglementaire ;
- Un outil de gestion de l'usage des sols (droit à permis de construire) : il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques.



Le PLUi n'est pas un document figé dans le temps, mais un processus continu qui doit accompagner l'évolution du territoire en tenant compte des mouvements démographiques, économiques ou environnementaux. A cet effet, le code de l'urbanisme prévoit différents types de procédures, mises en œuvre selon la nature ou l'objet de l'évolution projetée. Le PLUi fait donc régulièrement l'objet de procédures d'évolution destinées à accompagner le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

Depuis son adoption le 20 janvier 2014, le PLU a fait l'objet de :

- 3 mises en compatibilité ;
- 8 modifications de droit commun (dont la dernière a été approuvée le 6 octobre 2023)
- 3 modifications simplifiées (dont la dernière a été approuvée le 9 décembre 2022).

En fin d'année 2023, une nouvelle modification de droit commun a été engagée afin de permettre, dans le respect des orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi, la mise œuvre opérationnelle de projets d'aménagement, ainsi que des ajustements ponctuels au règlement ou aux orientations d'aménagement et de programmation. Il s'agit également d'actualiser le document au regard des opérations d'aménagement ou de constructions achevées et enfin d'apporter des corrections découlant du retour d'expérience de sa mise en œuvre.

La procédure de modification est conduite dans les formes prévues aux L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme, qui permet de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions, sous réserve de ne pas avoir pour effet de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole, une zone naturelle et forestière, de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'induire de graves risques de nuisances.

2. Présentation du projet soumis à l'enquête publique

Le projet de modification a fait l'objet d'une concertation préalable du 15 mars au 15 avril 2024, dont le bilan a été arrêté par le Conseil de la métropole le 18 octobre 2024.

Le projet a également été soumis à la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne, qui a rendu un avis le 12 mars 2025.

2.1 Les caractéristiques principales du projet de modification

Le projet de modification du PLUi s'articule autour de cinq thématiques :

- A. Adapter le règlement et les OAP en lien avec des projets en cours sur le territoire de la métropole
- B. Accompagner le développement de la métropole par l'ouverture à l'urbanisation de zones pour l'accueil de nouveaux habitants et la construction de locaux d'activité
- C. Actualiser le règlement graphique par le classement en zone urbaine des zones aménagées et bâties
- D. Ajouter, modifier ou supprimer des emplacements réservés
- E. Corriger le règlement en tenant compte du retour d'expérience de sa mise en œuvre

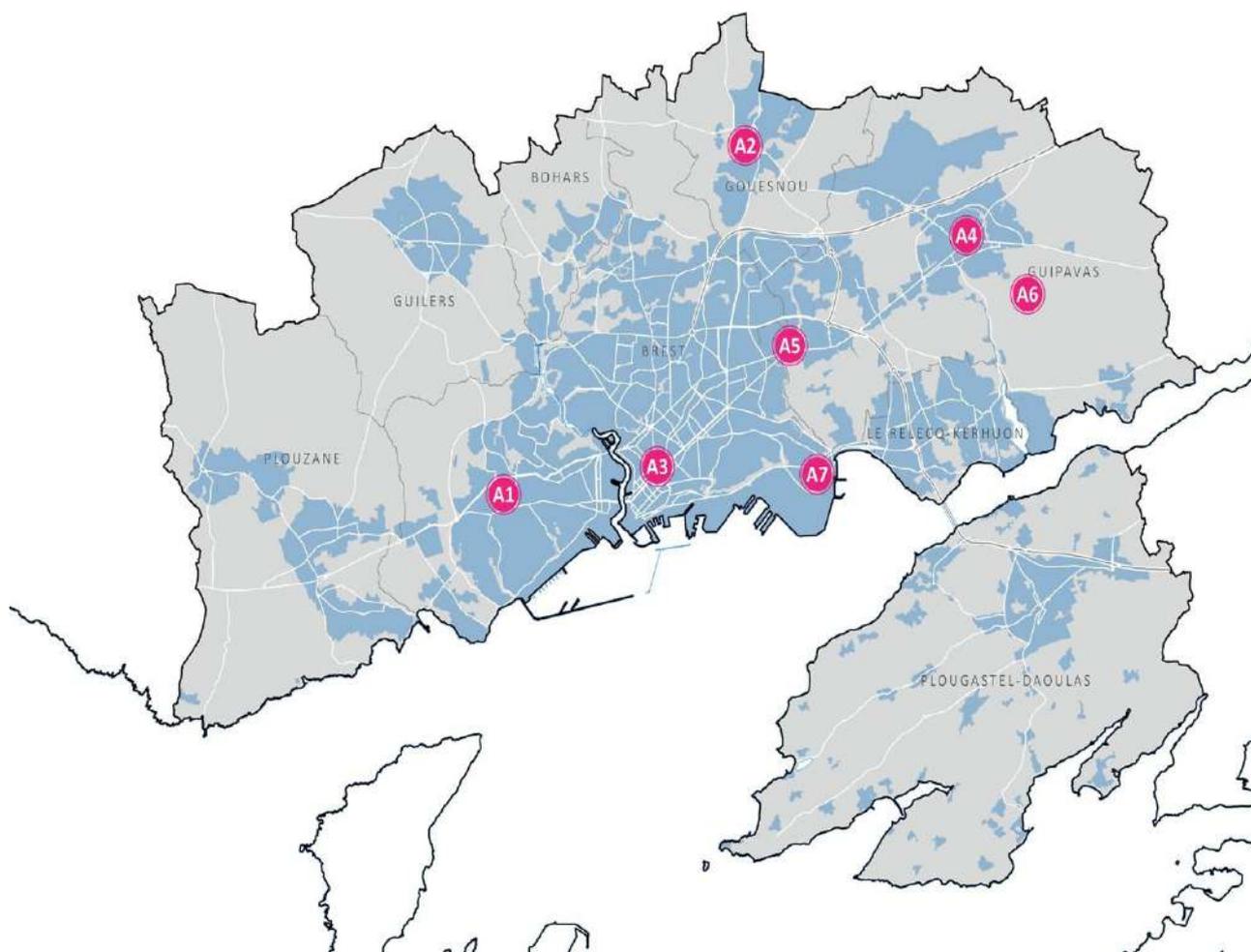
Les modifications sont établies en cohérence avec les objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU.

Les pièces du PLU modifiées sont le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, et enfin le règlement écrit et ses documents graphiques. Les autres pièces du PLU, dont le PADD, sont inchangées.

2.1.1 Adapter le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

En lien avec des projets en cours sur le territoire de la métropole

Il s'agit de modifications apportées au règlement écrit et à ses documents graphiques dans les secteurs déjà urbanisés destinées notamment à adapter les dispositions du PLU, en lien avec des projets en cours ou à venir :

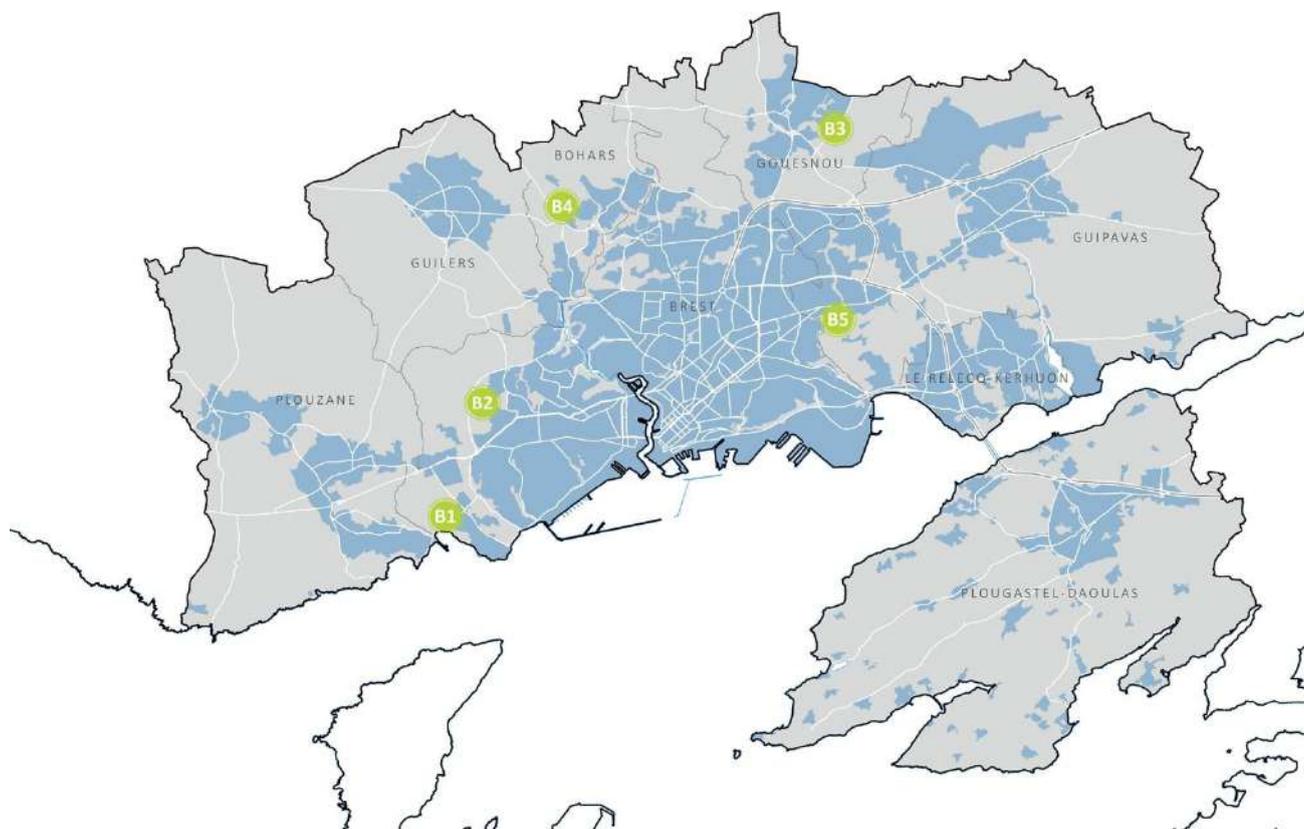


- **A1** : Prise en compte des études préalables réalisées sur les différents îlots du quartier de Saint-Pierre et leurs abords à Brest, permettant de fixer les orientations urbaines et paysagères ;
- **A2** : Prise en compte de l'avancement des études préalables sur le centre-ville de Gouesnou ;
- **A3** : Prise en compte du projet de restructuration d'une partie de l'emprise du site Morvan du CHU ;
- **A4** : Prise en compte de l'avancée de l'étude communale sur l'attractivité commerciale du centre-ville de Guipavas ;
- **A5** : Prise en compte de l'avancement des opérations d'aménagement du secteur de Kerdanné Bihan à Guipavas, par l'inscription d'une servitude (liaison bd Coataudon-François Villon) ;
- **A6** : Prise en compte de projets d'installations de stockage et déchets inertes en secteurs agricoles, règlement et création secteur spécifique (ACE) à la zone agricole (A).
- **A7** : Rectification de l'OAP de Kerangall.

2.1.2 Accompagner le développement de la métropole

Par l'ouverture à l'urbanisation de zones pour l'accueil de nouveaux habitants et de locaux d'activité

Le projet de modification du PLU prévoit d'ouvrir à l'urbanisation quatre zones à urbaniser (2AU) à vocation d'habitat et une zone à urbaniser pour la réalisation d'un équipement sportif.



L'ouverture à l'urbanisation des zones à vocation d'habitat s'inscrit en complément des opérations de renouvellement urbain en cours afin de répondre de manière continue et régulière aux besoins en production de logements, en cohérence avec le SCoT du Pays de Brest et l'orientation d'aménagement et de programmation relative à l'habitat du PLU, qui prévoit la réalisation de 1300 nouveaux logements par an, dont la moitié en extension urbaine.

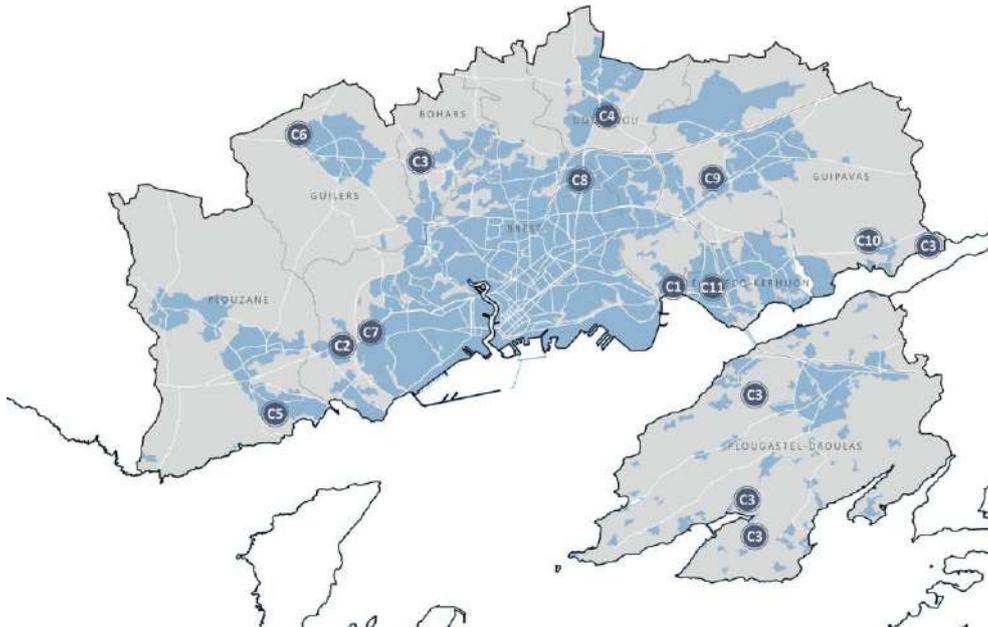
Les zones concernées sont :

- **B1** : Le secteur de Kerlinou à Brest, afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle de la zone d'aménagement concerté à vocation dominante d'habitat. Le projet porte sur une superficie de 21 hectares ;
- **B2** : Le secteur de la Fontaine Margot à Brest, afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle de la zone d'aménagement concerté à vocation dominante d'habitat. L'ouverture à l'urbanisation concerne une superficie de 22 hectares ;
- **B3** : Le secteur de Penhoat à Guesnou, afin de poursuivre et conclure la mise en œuvre opérationnelle de la zone d'aménagement concerté à vocation dominante d'habitat. Le projet porte sur une superficie de 2,2 hectares ;
- **B4** : Le secteur de Kerampir à Bohars, afin de permettre la redéfinition d'une opération d'habitat sous maîtrise d'ouvrage privée, représentant 2,3 hectares de surface ouverte à l'urbanisation.
- **B5** : L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Kerviherm à Guipavas, afin de permettre la réalisation d'un équipement sportif sous maîtrise d'ouvrage communale. Cette ouverture porte sur 5,5 hectares.

2.1.3 Actualiser le règlement graphique

Par le classement en zone urbaine des zones aménagées et bâties

La modification du PLU est mise à profit pour maintenir la cohérence du document d'urbanisme avec l'occupation réelle des sols et donc actualiser ses zonages réglementaires au gré de l'avancement des projets. Ainsi le zonage de plusieurs secteurs ouvert à l'urbanisation (1AU) dont les opérations d'aménagement ne sont plus envisagées à court terme est modifié pour tenir compte, en classant ces secteurs en zone à urbaniser en vocation future (2AU). Il s'agit des secteurs suivants :



- C1 : Évolution du zonage du secteur « Alouettes » à Guipavas ;
- C2 : Évolution du zonage du secteur « Kerjoanny » situé sur la commune de Plouzané, en limite de Brest.
- C3 : Identification de bâtiments à valeur architecturale ou patrimoniale sur le territoire métropolitain, permettant d'envisager un changement de destination.

Enfin, le zonage de plusieurs secteurs bâtis, ou en voie d'achèvement, basculent d'un classement en zone à urbaniser (1AU) à un classement en zone urbaine (U).

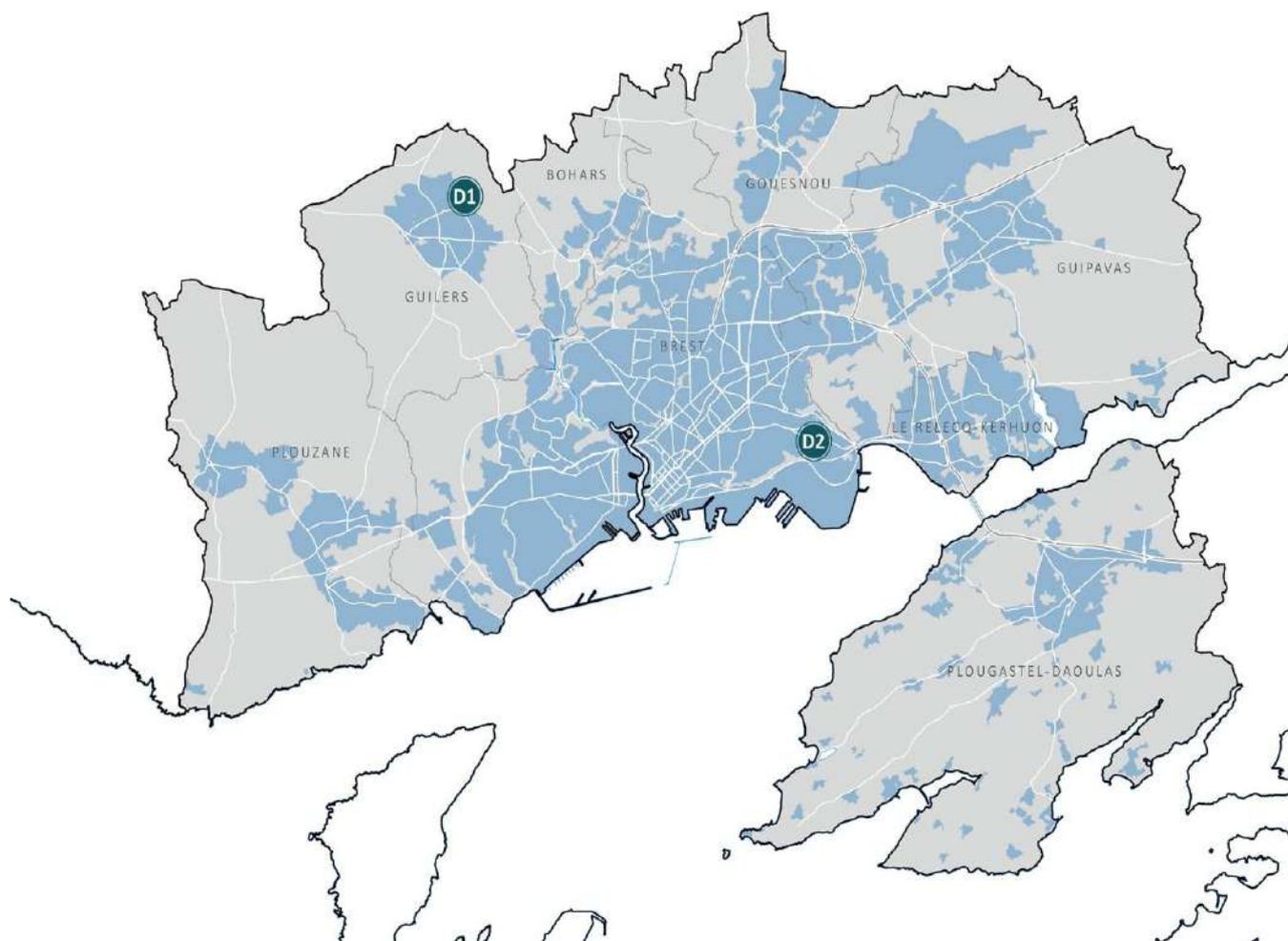
Les secteurs concernés sont :

- C4 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUE de Mescadiou à Gouesnou ;
- C5 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUH de Kerezoun à Plouzané ;
- C6 : classement en zone urbaine des zones à urbaniser 1AUC Pen ar C'hoat de Pen ar C'hoat et 1AUC de Coat Bian à Guilers ;
- C7 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUC de Kerarbleiz à Brest ;
- C8 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUC de la rue Moreau à Gouesnou ;
- C9 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUH de Coat Jestin à Guipavas ;
- C10 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUH de Keriegu à Guipavas ;
- C11 : classement en zone urbaine de la zone à urbaniser 1AUC de Sainte-Barbe au Relecq-Kerhuon.

2.1.4 Ajouter, modifier ou supprimer des emplacements réservés

Le plan local d'urbanisme comprend divers emplacements réservés aux voies, aux ouvrages publics et aux installations d'intérêt général, pour la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux, ou encore des servitudes d'attente de projet d'aménagement. La modification du PLU prévoit différentes actualisations de ces emplacements : suppression totale lorsque les opérations ont été réalisées ou ne sont plus envisagées et extension de certaines emprises existantes pour prendre en compte l'évolution des projets d'aménagement.

Ainsi, il est proposé :

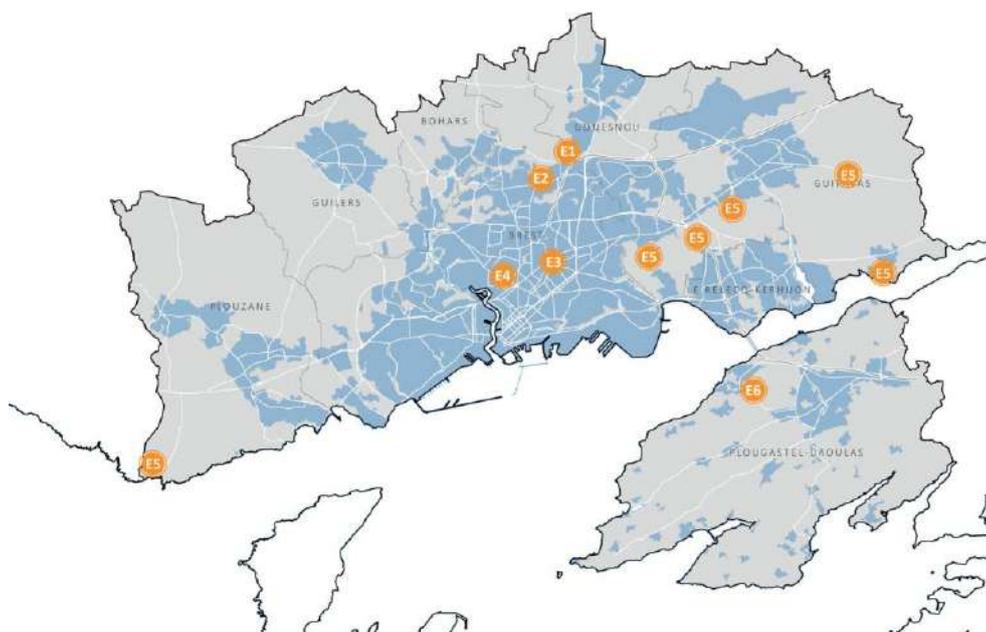


- **D1** : Accompagnement du développement du quartier de Kermabiven à Guilers ;
- **D2** : Suppression de l'emplacement réservé n°45 rue de Quimper.

2.1.5 Corriger le règlement en tenant compte du retour d'expérience de sa mise en œuvre

La modification du PLU est mise à profit pour rectifier des erreurs matérielles, ajuster ou corriger ponctuellement le règlement (écrit ou graphique) afin de lever des difficultés rencontrées lors de l'instruction d'autorisations d'urbanisme.

Ces modifications portent sur des ajustements du règlement (écrit ou graphique) pour en clarifier l'application, la rectification ponctuelle d'erreurs matérielles ou encore des adaptations de règles pour conserver une cohérence au travers des règles du PLU.



Amendements cartographiés

- **E1** : Rectification du zonage d'une portion de la parcelle AW 75 à Gouesnou ;
- **E2** : Rectification du zonage de la parcelle HO 486 à Brest ;
- **E3** : Révision des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) à Brest ;
- **E4** : Rectification de l'emplacement de l'identifiant d'un bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial au document graphique n°1 ;
- **E5** : Redéfinition des zones urbaines des villages uniquement densifiables et des secteurs déjà urbanisés ;
- **E6** : Rectification de la délimitation des espaces proches du rivage.

Amendements non cartographiés

- Corrections au volume 4 du règlement ;
- Correction de la rédaction de l'article 10 de la zone 1AUH Kerlinou du volume 1 du règlement ;
- Mise en cohérence des règles de hauteur des clôtures implantées sur un mur de soutènement en limite de voie ou d'emprise publique ;
- Rectification d'une erreur au tableau A de l'annexe du règlement, relative aux commerces et services assimilés autorisés ou interdits selon les pôles commerciaux ;

- Précision de la rédaction des dispositions de l'article 10 relatives aux constructions sur des terrains en pente ;
- Précision des dispositions du règlement relatives à la gestion des eaux pluviales ;
- Précision des principes de répartition de la production inscrits dans les orientations d'aménagement et de programmation ;
- Précision des dispositions du règlement relatives à la création de terrasses surélevées et d'aménagement de terrasses en toiture ;
- Actualisation des éléments de l'orientation d'aménagement et de programmation thématique « habitat » relative à la densité ;
- Correction de la rédaction de l'article UC 11 du volume 1 du règlement ;
- Précision des dispositions du règlement relatives aux logements à coût abordable ;
- Précision des dispositions du règlement relative à la hauteur des constructions en bande de constructibilité secondaire en zone UC ;
- Actualisation du plan figurant le périmètre de 500 mètres autour des gares et des stations de transport public guidé ou de transport collectif en site propre figurant à l'OAP thématique « déplacement ».

2.2. Articulation avec les documents de planification supérieurs

Les évolutions proposées sont essentiellement des mesures d'adaptation ou de mise en application du PLU adopté par le Conseil de métropole en 2014.

Les modifications projetées ne remettent pas en cause la compatibilité du PLU avec les documents de planification de rang supérieur et notamment :

- Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Brest ;
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne ;
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du Bas Léon et du bassin versant de l'Elorn ;
- Le plan climat air énergie territorial de Brest métropole.

2.3. Justification des choix retenus

2.3.1 Bohars

Kérampir (~~15,7~~ ha 8,9 ha **après réduction**)

L'aménagement du site de Kérampir, sur la commune de Bohars, concerne une superficie totale d'environ 16 hectares à l'ouest et au contact direct du bourg. L'opération d'aménagement conduite dans le cadre d'une concession d'aménagement, concerne des terrains à vocation principalement résidentielle. Le programme de l'opération prévoit ainsi la réalisation d'environ **330-246** logements sur les **13-8,9** hectares urbanisables (soit ~~25~~ **27** logements à l'hectare).

2.3.2 Brest

Beg Avel (renouvellement)

Le secteur de Beg Avel, qui s'organise à Saint-Pierre autour d'un foncier commercial central, de la place de Beg Avel et des rues de Kéranquééré, Jean-François Tartu, Anatole France et Émile Rousse, est un secteur de taille modeste présentant un potentiel de renouvellement urbain, mis en lumière par les études menées sur le quartier Saint-Pierre. Il s'agit donc de définir des objectifs permettant d'accompagner le

renouvellement urbain de ce secteur, et d'en accompagner la mutation tout en garantissant la pérennité de la place centrale.

Centre historique de Saint-Pierre (renouvellement)

Le centre historique de Saint-Pierre est un secteur de taille modeste, qui constitue néanmoins l'une des polarités structurantes à l'échelle du quartier. Du fait de sa situation centrale, et également des enjeux fonciers et immobiliers qu'il suscite, il a fait l'objet d'une étude urbaine, permettant d'alimenter une vision urbaine stratégique et globale sur l'ensemble du territoire le constituant.

Le secteur, organisé autour de l'église et du presbytère, est une centralité dynamique qu'il convient de conforter, notamment au travers de projets de renouvellement urbain intégrés. À ce titre, il apparaît essentiel d'intégrer les différents acteurs intervenant dans les opérations de renouvellement au sein d'une réflexion menée sur l'ensemble du secteur.

Champlain / Émile Rousse (renouvellement)

Le secteur Champlain / Émile Rousse est un large secteur constituant l'entrée est du cœur historique du quartier de Saint-Pierre, à l'ouest de Brest et organisé autour du rond-point de Suède. Ce secteur, marqué par une hétérogénéité des tissus urbains, forme un site prioritaire de renouvellement urbain à l'échelle de la commune. À cet effet, il a fait l'objet d'une étude urbaine spécifique, dégageant des enjeux principaux afin d'en accompagner le renouvellement et le développement, tout en préservant et en mettant en valeur les éléments forts le caractérisant que sont le rond-point de Suède, le foncier commercial central, et les principaux axes marquant son organisation.

Kerangall (14,88 ha) :

L'équipement à l'est de l'opération, et marquant la façade du secteur le long de la rue Eugène Berest, devra, par sa volumétrie, marquer le lien du secteur avec les équipements existants de part et d'autre de l'opération.

Place Quilbignon et vallon de Sainte-Brigitte (renouvellement)

Le secteur organisé autour de la place Quilbignon et du vallon de Sainte Brigitte est un secteur de taille modeste, qui constitue l'une des respirations végétales du quartier de Saint-Pierre.

À cet égard, il s'agit de requalifier la place de Quilbignon, et de préserver une vallon Sainte-Brigitte en tant qu'espace végétalisé d'importance, en cœur de la centralité historique du quartier de Saint-Pierre.

2.3.3 Guipavas

Kerviherm (5,5 hectares)

Ce secteur, au sud du boulevard de Coataudon et au sud-ouest du bourg de Guipavas, est un secteur résidentiel situé à l'entrée de Brest. Il constitue la limite septentrionale du large secteur du Rody, et en marque la jonction avec la partie urbanisée. Il bénéficie de ce fait de la proximité immédiate des vallons du Stang-Alar et du Costour, faisant de l'intégration paysagère du projet et de la prise en compte du caractère naturel du site des enjeux forts du projet d'aménagement.

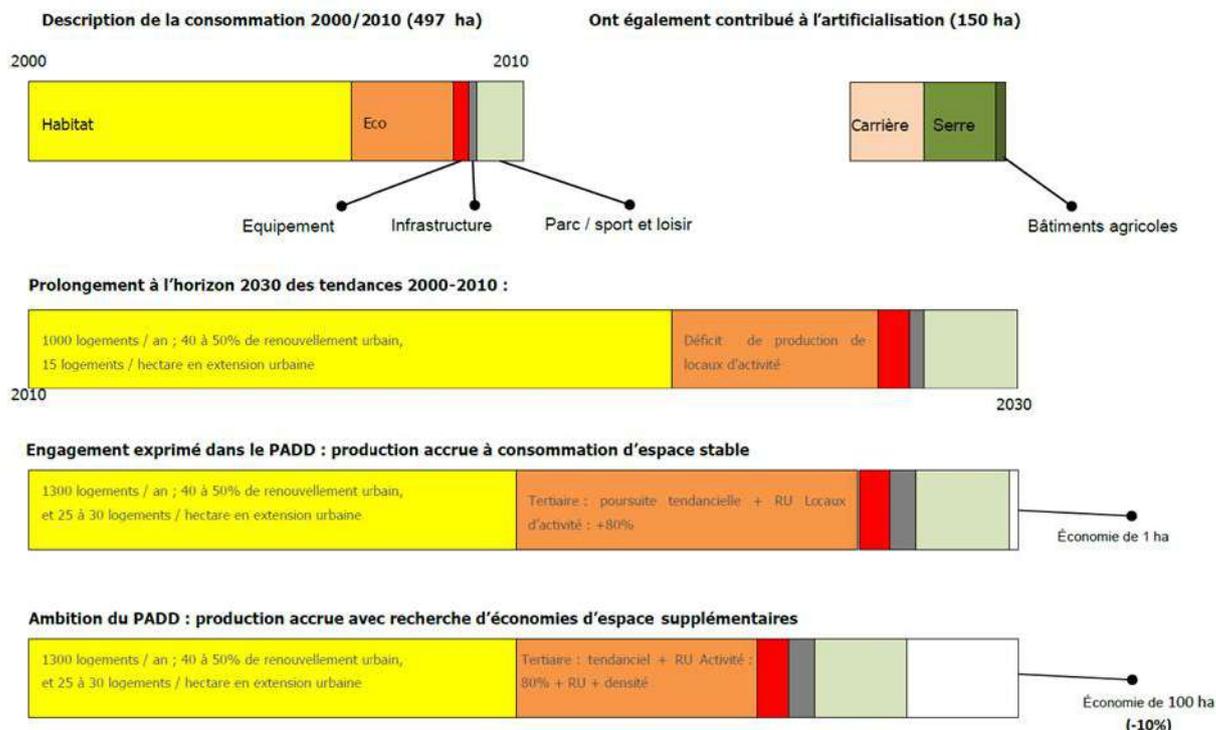
Le secteur qu'il est proposé d'ouvrir à l'urbanisation, pour la réalisation d'un équipement sportif, bénéficie tant de la proximité des quartiers résidentiels, que des éléments naturels environnants, garantissant une desserte aisée par les circulations douces.

Les principaux éléments du maillage bocager (haies parcourant le secteur), ainsi que le boisement à l'ouest du secteur sont préservés et protégés.

2.3.4 Détermination de l'enveloppe globale des zones AU

Au regard des objectifs de modération de la consommation d'espace, Brest métropole fait donc le choix de redéployer les surfaces économisées par les efforts de renouvellement urbain et de densification en

matière d'habitat afin d'augmenter les capacités d'accueil d'entreprises de production, stockage, logistique, comme illustré sur le schéma ci-dessous ; conformément à l'ambition exprimée dans le projet d'aménagement et de développement durables Brest métropole s'efforcera d'initier une dynamique de renouvellement urbain et de densification dans les zones d'activité afin de réduire cette perspective de consommation de terres agricoles, naturelles et boisées de l'ordre de 10%.



2.4. Analyse des incidences de la modification du PLU sur l'environnement

Le PLU facteur 4 de Brest métropole a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de sa révision générale approuvée le 20 janvier 2014. La dimension environnementale fait donc partie intégrante du projet de territoire de Brest métropole et se traduit dans l'ensemble des documents composant le PLUi.

Les évolutions qu'il est prévu d'apporter au PLUi s'inscrivent dans les principes qui ont guidé son élaboration. Elles sont essentiellement constituées par des mesures correctives ou des ajustements ponctuels qui n'emportent pas incidences significatives.

Certaines modifications sont néanmoins potentiellement susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement et la santé humaine, et notamment l'ouverture à l'urbanisation de zones de manière à permettre des constructions ou aménagements supplémentaires. Toutefois, au regard du territoire de Brest métropole, les ouvertures à l'urbanisation projetées sont limitées et situées soit dans le tissu urbain déjà constitué, soit en continuité immédiate de celui-ci, dans des secteurs bénéficiant de la proximité des réseaux nécessaires à la réalisation des opérations projetées. L'urbanisation de ces secteurs avait été prise en considération dans l'évaluation environnementale initiale du PLU.

Par ailleurs, certains projets ont fait l'objet d'études d'impact spécifiques (zones d'aménagement concerté de Kerlinou et de Fontaine Margot à Brest, zone d'aménagement concerté de Penhoat à Gouesnou), et font l'objet d'analyses complémentaires à chaque phase de mise en œuvre des projets. Enfin, les deux dernières zones qu'il est prévu d'ouvrir à l'urbanisation (Kerampir à Bohars et Kerviherm à Guipavas) ont fait l'objet d'investigations complémentaires afin de guider la conception des orientations d'aménagement et de programmation.

3. Le plan local d'urbanisme de Brest Métropole

Constituée depuis son origine de huit communes, Brest métropole regroupe autour de Brest, sa ville-centre, les communes de :

Bohars ;
 Brest ;
 Gouesnou ;
 Guilers ;
 Guipavas ;
 Plougastel-Daoulas ;
 Plouzané ;
 Relecq-Kerhuon.

8

Communes

22 000

Hectares

13 000

Hectares d'espaces agricoles ou naturels

216 077

Habitants

50%

Des habitants du pays de Brest

106 145

Résidences principales

19 705

Logements sociaux (données 2023)

110 065

Emplois

60%

Des emplois du bassin

3.1 Les orientations générales

Le territoire de Brest métropole est couvert par un document d'urbanisme intercommunal depuis 1979.

La dernière révision du document d'urbanisme a été approuvée le 20 janvier 2014. Résultat d'une démarche innovante d'intégration, le PLU de Brest métropole, dénommé Facteur 4, a fait converger au sein d'un même document :

- Le plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Le programme local de l'habitat (PLH) ;
- Le plan de déplacement urbain (PDU) ;
- Le premier plan climat énergie territorial (PCET) approuvé en octobre 2012.

S'appuyant sur l'histoire et la géographie de l'agglomération brestoise, et l'enjeu souligné par le diagnostic d'un développement démographique et économique équilibré de la métropole avec l'ensemble du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) exprime l'ambition d'une métropole attractive, durable et solidaire au service d'un territoire de plus de 400 000 habitants.

Le PADD affirme l'ambition de développer :

- Une métropole attractive cultivant les pôles d'excellence afin de maintenir et créer les emplois nécessaires à sa vitalité économique ;
- Une métropole du mieux vivre ensemble développant la qualité et l'intensité des relations entre les habitants par une organisation multipolaire fondée sur les centralités des communes et des quartiers qui sont les lieux de vie, mais aussi favorisant la présence de l'emploi dans le tissu urbain, et diversifiant l'offre d'habitat pour répondre aux attentes des ménages ;
- Une métropole du quotidien, c'est-à-dire une ville accessible et agréable par le maillage et la hiérarchisation des équipements et services pour répondre aux besoins des usagers, par la qualité des paysages, ou encore de l'architecture ;
- Une métropole innovante, en s'appropriant les atouts naturels du territoire et les enjeux du développement durable, en confortant une agglomération bien structurée afin de contribuer à la maîtrise globale de l'énergie et de la consommation de l'espace : renouvellement urbain, mixité fonctionnelle, réseau de transport et de déplacement efficient ;
- Enfin, une métropole au patrimoine préservé : le territoire métropolitain se présente comme un paysage qui associe la terre et la mer, la ville et la campagne, ce qui constitue un atout comme levier d'un développement responsable et d'un cadre de vie préservé : équilibre des usages sur la rade, qualité du patrimoine bâti, culturel et environnemental comme levier de l'attractivité, qualité des entrées de ville, lieux souvent emblématiques pour l'image de l'agglomération.

Ces ambitions sont énoncées dans les différents documents constitutifs du PLU, et notamment dans le PADD, au travers d'orientations générales et d'orientations thématiques relatives à l'habitat, aux déplacements, au développement des communications numériques, au développement économique, à l'équipement commercial et enfin au loisir, au tourisme et à la culture.

Elles sont ensuite déclinées au travers de documents normatifs opposables aux projets de constructions ou d'aménagement :

- Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques (habitat, mobilité, environnement) ou de secteurs (schéma d'aménagement) opposables dans un rapport de compatibilité ;
- Un règlement écrit et graphique opposable dans un rapport de conformité.

3.2 La composition du PLUi

Adopté sous le régime fixé par la loi portant engagement national pour l'environnement du 10 juillet 2010, le PLU de Brest métropole comprend :

- Un rapport de présentation ;
- Le projet d'aménagement et de développement durables ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- Un règlement (écrit et graphique).

Il est complété par des annexes et deux cahiers de recommandation.

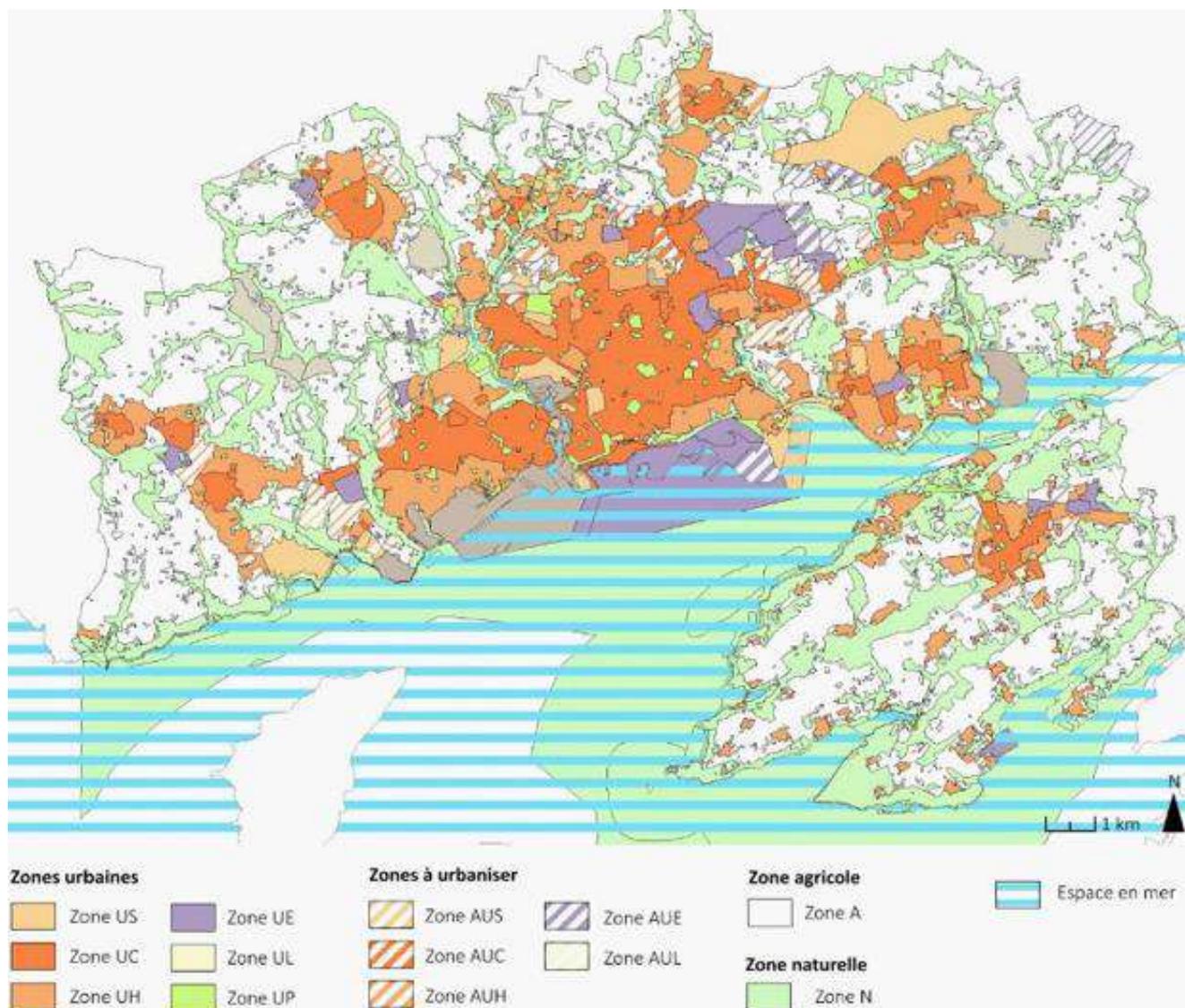
Le zonage du PLU

Conformément au code de l'urbanisme, le règlement du PLU divise le territoire de Brest métropole en différentes zones décrites ci-après.

Les zones urbaines (U) délimitent les secteurs déjà urbanisés et les secteurs dans lesquels les équipements publics existants ou programmés ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Les zones à urbaniser (AU) correspondent aux secteurs à caractère naturel destinés à être urbanisés.

- La zone US/AUS couvre des secteurs dans lesquels sont implantés ou appelés à s'implanter des services ou équipements qui concourent au fonctionnement ou au rayonnement métropolitain de la métropole ;
- La zone UC/AUC couvre des secteurs de la métro- pole dans lesquels une mixité des fonctions urbaines (habitat, commerce, équipements publics, bureaux, etc.) existe ou est souhaitée ;
- La zone UH/AUH couvre des secteurs de la métropole dont la vocation dominante est l'habitat ;
- La zone UE/AUE couvre des secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique ;
- La zone UEP correspond aux secteurs dédiés aux activités portuaires au sein de l'emprise du domaine public portuaire, à terre comme en mer ;
- La zone UEM correspond aux enceintes militaires (domaine public ou privé des Armées), à terre comme en mer ;
- La zone UL/AUL correspond aux secteurs destinés à accueillir les équipements sportifs ou de loisirs, les terrains de camping/ caravaning, les parcs résidentiels de loisir ;
- La zone UP est composée de secteurs aménagés bâtis ou partiellement bâtis, contribuant à former le socle de l'armature verte urbaine, et complète la fonction écologique de la trame verte et bleue.



3.3 L'analyse initiale des incidences environnementale

Répondant à des enjeux multiples, environnementaux, sociaux, économiques et face à des enjeux parfois contradictoires, lors de la dernière révision, le PLU s'est attaché à retenir des modalités d'aménagement du territoire qui réduisent structurellement les impacts environnementaux liés au développement urbain.

L'analyse des incidences notables du PLU sur l'environnement a fait l'objet d'une démarche globale d'évaluation dans le cadre d'une mission confiée à un groupement de trois bureaux d'études en environnement tout au long de sa démarche de révision. L'objectif était que ce travail soit pris en charge par un organisme spécialisé, accompagnant l'ensemble de la procédure de révision du PLU afin d'orienter à chaque étape les choix d'aménagement au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement.

Environnement naturel et paysages

Les sols

Les modifications susceptibles d'avoir des incidences sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers concernent les secteurs ouverts à l'urbanisation (fiches B1 à B5).

Le PLU approuvé le 24 janvier 2014 prévoyait, pour une période de 20 ans, 1229 ha de zones à urbaniser (1AU et 2AU), soit moins de 6 % du territoire métropolitain, pour accueillir progressivement jusqu'à l'horizon 2035 de nouveaux quartiers d'habitation et d'activités économiques industrielles et artisanales

ou des équipements, en complément des opérations en renouvellement urbain. Le PLU portait l'ambition de réduire d'au moins 10 % les consommations foncières observées sur la décennie précédant l'adoption du PLU, tout en assumant la vocation de Brest métropole d'être le cœur du pôle métropolitain et sa volonté de prendre une part rééquilibrée dans le développement démographique et économique du Pays de Brest.

Avec 80 % de logements autorisés en zone urbaine, le développement est aujourd'hui assuré en priorité par le renouvellement urbain, inscrivant clairement Brest métropole dans la trajectoire de maîtrise et de réduction progressive de consommation d'espace promue par la loi du 22 août 2021, dite loi « climat et résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dans la perspective de l'objectif « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

Néanmoins, pour accompagner le développement et soutenir le dynamisme démographique de la métropole, les opérations en renouvellement urbain demeurent insuffisantes pour satisfaire l'ensemble des besoins du territoire, et répondre aux tensions actuelles sur le marché immobilier et sur l'offre foncière. Il est donc nécessaire de poursuivre l'aménagement du territoire en ouvrant progressivement à l'urbanisation les secteurs prévus à l'origine par le PLU Facteur 4.

La poursuite des ouvertures à l'urbanisation des secteurs de Kerlinou et de Fontaine Margot à Brest porte sur des zones respectives de 21 hectares et de 22 hectares, dans la continuité de la mise en œuvre des projets d'aménagement sous la forme de ZAC faisant l'objet d'études d'impact, et doivent permettre de satisfaire les besoins en logements de la commune de Brest sur les huit prochaines années. Ces opérations, menées dans le cadre d'opérations publiques d'aménagement (ZAC), permettent de promouvoir des formes urbaines plus denses et donc plus économes en foncier.

Depuis l'approbation du PLU facteur 4 en 2014, la commune de Brest est le moteur principal de la métropole en matière de création de logements, justifiant la nécessité de ces ouvertures afin de continuer à garantir une offre de logements répondant aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH), en complément des opérations en renouvellement urbain.

L'ouverture à l'urbanisation d'un secteur de 2,3 hectares à Kérampir sur la commune de Bohars doit permettre d'accompagner l'évolution du projet d'aménagement, qui avait nécessité l'ouverture à l'urbanisation d'une emprise de 6,5 hectares au sud du secteur en 2016. Cette opération d'aménagement doit permettre à Bohars d'atteindre l'objectif de production issue du PLH, dans la mesure où Kérampir constitue l'unique zone de nouveau quartier de la commune à l'heure actuelle.

L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Penhoat, d'une emprise de 2,5 hectares, s'insère quant à elle dans un tissu urbain, et vient clore l'opération globale d'aménagement de la ZAC de Penhoat.

Il est rappelé par ailleurs que le PLU fixe un objectif moyen de densité minimale de 25 logements par hectare pour les opérations d'habitat dans les nouveaux quartiers. Ces densités contribuent à limiter les consommations foncières et l'étalement urbain.

Enfin, l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Kerviherm à Guipavas, d'une emprise de 5,5 hectares, doit permettre à la commune de renforcer son offre d'équipements par la réalisation d'un équipement sportif, qui doit répondre à l'évolution démographique du quartier du Rody.

Les zones humides et les cours d'eau

La modification du PLU n'emporte pas d'incidence sur la préservation des zones humides et des cours d'eau, dont l'inventaire a été réalisé lors de la dernière révision du PLU et s'est traduit par des mesures de protection spécifiques dans le règlement du PLU. Aucune évolution proposée dans la modification n°9 ne remet en cause ces inventaires.

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation des zones prévues par la modification n°9 du PLU, les investigations complémentaires réalisées n'ont décelé aucune nouvelle zone humide, à l'exception notable du secteur de Fontaine Margot (Fiche B2), sur lequel une nouvelle zone humide de plus d'un hectare a été découverte à la faveur de l'actualisation des études menées en lien avec le projet d'aménagement. Toutefois, sa présence a été prise en compte par le classement du terrain concerné en zone naturelle et forestière et par l'identification d'une zone humide sur le document graphique du règlement, garantissant ainsi la préservation de la zone humide.

Les milieux naturels, la faune, la flore et les continuités écologiques

Les modifications susceptibles d'avoir des incidences sur les milieux naturels, la faune, la flore et les continuités écologiques concernent les secteurs ouverts à l'urbanisation (fiches B1 à B5), ainsi que la redélimitation des villages et secteurs déjà urbanisés et le classement en zones 2AU de zones actuellement en zone 1AU.

Afin de limiter l'impact de l'urbanisation des secteurs ouverts à l'urbanisation, des investigations complémentaires ont été menées pour identifier les haies, talus et connexions écologiques existants, à préserver ou à créer. Le cas échéant, ces éléments naturels ont été identifiés dans le règlement du PLU ou dans les orientations d'aménagement et de programmation pour garantir leur protection.

Par ailleurs, l'exercice de redélimitation des villages et secteurs déjà urbanisés permet de réduire les zones urbaines au profit des zones agricoles et naturelles, à la lisière de ces secteurs, garantissant la préservation des milieux naturels qui peuvent s'y trouver.

Enfin, le classement en zone 2AU des secteurs « Alouettes » à Guipavas et « Kerjoany » sur la commune de Plouzané, à la limite ouest de Brest permet également de préserver ces zones, actuellement vierges de construction.

Les sites Natura 2000

Le territoire de Brest métropole est concerné par trois sites Natura 2000 : deux sites institués au titre de la directive « Habitat » (Elorn et Rade de Brest/ Estuaire de l'Aulne) et un site institué au titre de la directive « Oiseaux » (Rade de Brest / Baie de Daoulas/ Anse de Poulmic).

La modification n°9 du PLU n'emporte aucune incidence sur ces sites Natura 2000. Les principales évolutions concernant l'ouverture de zones à l'urbanisation sont éloignées de ces sites et n'y sont pas connectés sur le plan écologique.

Les paysages

Les principales évolutions susceptibles d'avoir des incidences notables sur les paysages concernent ici aussi les secteurs ouverts à l'urbanisation (Fiches B1 à B5). Outre les dispositions existantes du PLU relatives à la qualité architecturale, à la protection d'éléments paysagers internes ou périphériques, chacune des zones ouvertes à l'urbanisation est accompagnée par des orientations d'aménagement et de programmation destinées à assurer une intégration urbaine et paysagère en tenant compte de leur environnement.

Par ailleurs, la création d'un règlement ACE en zone agricole, et la modification d'une zone A en zone ACE à Guipavas, permettant l'extension d'un ISDI, aura également une **incidence sur le paysage**. Cette incidence sera tempérée par le phasage des travaux, permettant de mener de concert les aménagements permettant d'en limiter l'impact. Ainsi, la renaturation et la restitution du secteur à la zone agricole, prévue par tranche tout au long de la durée d'exploitation, permettent de limiter l'impact du projet.

Enfin, la modification de l'article 10 du règlement, relative aux hauteurs des constructions, afin de préciser le cas des constructions sur des terrains à forte pente, permet d'intégrer les spécificités de la topographie locale, tout en garantissant la qualité architecturale et paysagère des projets qui pourront s'y inscrire.

Ressources naturelles

Les ressources du milieu marin

La modification n'emporte aucune incidence sur les ressources du milieu marin.

Les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables

La modification n'emporte aucune incidence sur les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables.

La gestion de l'eau

Les évolutions susceptibles d'avoir des incidences notables sur la gestion de l'eau concernent les secteurs ouverts à l'urbanisation (Fiches B1 à B5), ainsi que la modification des dispositions du règlement relatives à la gestion des eaux pluviales.

En ce qui concerne les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, les opérations seront raccordées aux réseaux existants.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, les projets seront conçus conformément au règlement du PLU qui fixe des dispositions visant à ne pas augmenter le débit des eaux de ruissellement et à favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle. De plus, les parcelles favorables à l'aménagement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins, noues) ont été identifiées dans les orientations d'aménagement et de programmation de secteurs, faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation.

Par ailleurs, la modification des dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales garantit une meilleure prise en compte de celles-ci pour les projets de taille modeste, et par conséquent la réduction de l'impact de leurs écoulements par rapport à la situation antérieure.

Vie quotidienne

Les déplacements

Les modifications susceptibles d'avoir des incidences sur les déplacements concernent les secteurs ouverts à l'urbanisation (Fiches B1 à B5).

Les zones ouvertes à l'urbanisation sont situées dans le tissu urbain constitué ou à proximité immédiate de celui-ci, dans des secteurs bénéficiant de la proximité de la ligne A du tramway (ZAC Fontaine Margot et ZAC Kerlinou) et des réseaux de transport en commun (pour toutes les zones).

Les patrimoines

L'unique modification susceptible d'avoir des incidences sur les monuments historiques ou les sites patrimoniaux identifiés sur le territoire de Brest métropole concerne l'adaptation du règlement de la zone US. Plus largement, l'identification de nouveaux bâtiments en tant que bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au sein des zones agricoles et naturelles permettra également de mettre en valeur le patrimoine de Brest métropole.

L'adaptation du règlement de la zone US est envisagée afin de permettre un projet sur l'ancien bâtiment des urgences du CHU Morvan, dont plusieurs bâtiments sont inscrits, et se trouvant au sein de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du centre-ville de Brest, valant site patrimonial remarquable. Cette modification permettra donc la restauration et la mise en valeur de ce bâtiment patrimonial de valeur.

Également, l'identification de plusieurs bâtis, dans les zones agricoles et naturelles, en tant que bâtiments dont la destination est susceptible d'être modifiée en raison de leur qualité architecturale ou patrimoniale, a pour effet de garantir la conservation de ce patrimoine distribué sur l'ensemble du territoire métropolitain.

L'accès à la nature

La modification n°9 du PLU n'emporte pas d'incidence notable sur ce point, l'ensemble des projets nécessitant une ouverture à l'urbanisation (Fiches B1 à B5) ayant été conçu en préservant les connexions et cheminements doux donnant accès aux espaces naturels périphériques.

Risques, pollutions et nuisances, santé publique

Les risques naturels et technologiques

La modification n'emporte aucune incidence aux regards des risques naturels ou technologiques prévisibles. Les évolutions projetées ne se situent pas et n'impactent pas des secteurs concernés par les risques de submersion marine ou des plans de prévention de risques technologiques.

Les pollutions et les nuisances (sites pollués, qualité de l'air)

Les zones ouvertes à l'urbanisation ne se situent pas dans des secteurs de sols pollués connus. La modification du PLU ne comporte donc aucune incidence de ce point de vue.

En ce qui concerne la qualité de l'air, les modifications projetées n'emportent pas davantage d'incidences nouvelles au regard de l'évaluation environnementale du PLU.

Le bruit

La modification du PLU n'emporte pas d'incidence nouvelle sur le thème du bruit dans l'environnement. Les modifications du PLU susceptibles d'avoir des incidences sur ce point concernent les secteurs ouverts à l'urbanisation. Cependant, ces ouvertures à l'urbanisation concernent en premier lieu de futures zones d'habitat dans le tissu urbain ou à sa proximité immédiate, et ne généreront par conséquent pas de nuisance supplémentaire. Enfin, l'impact sur le bruit de l'ouverture à l'urbanisation relative à la réalisation d'un équipement sportif a fait l'objet d'une attention particulière, et les conclusions qui en résultent sont précisées dans la fiche qui y est consacrée (fiche B5).

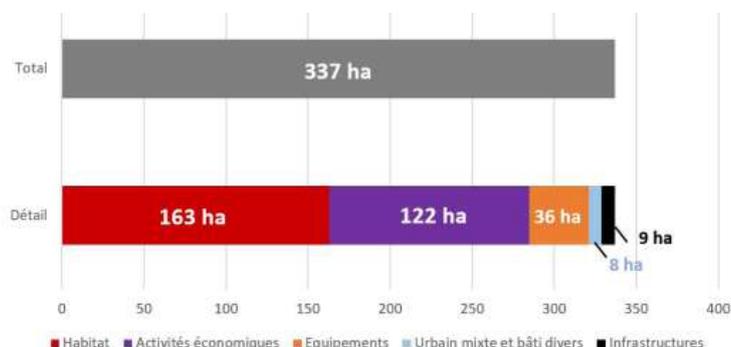
La santé publique

La modification n'emporte aucune incidence sur le plan de la santé publique.

3.4 Compatibilité avec la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN)

Le bilan du PLU Facteur 4 à 6 ans a démontré que le développement de la métropole a été assuré principalement par le renouvellement urbain.

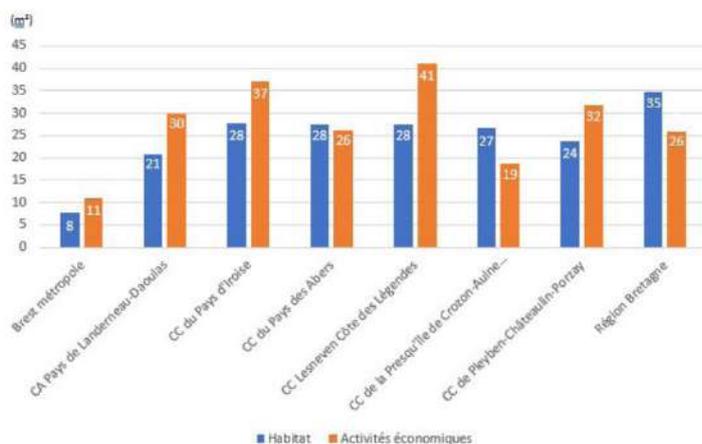
La modification n°9 du PLU de Brest métropole, qui prévoit l'ouverture totale ou partielle à l'urbanisation de cinq zones, prend place dans ce contexte de maîtrise accrue de la consommation d'ENAF et de limitation de l'étalement urbain.



Caractérisation de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers par poste sur Brest métropole entre 2011 et 2021 (Source : MOS Breton)

3.4.1 Consommation foncière maîtrisée entre 2011 et 2021

Avec seulement 27 % des consommations foncières mesurées à l'échelle du Pôle Métropolitain du Pays de Brest entre 2011 et 2021, le poids de Brest métropole dans la consommation foncière du Pays est donc **relativement faible au regard du poids démographique et du poids économique de la métropole** (50 % des habitants du pays et 64 % des emplois du bassin).



Consommation foncière des EPCI du Pays de Brest rapportée au nombre d'habitant et d'emploi (source : MOS Breton - INSEE - ADEUPa)

Rapportée au nombre d'habitants ou au nombre d'emplois sur le territoire, la consommation d'ENAF de Brest métropole est même la plus faible du Pays de Brest

3.4.2 Une dynamique maîtrisée qui se poursuit en 2021-2031

Par arrêté préfectoral du 17 avril 2024, le SRADDET fixe pour la décennie 2021-2031 le plafond de consommation foncière du Pôle Métropolitain du Pays de Brest à hauteur de 745 ha soit un peu moins de 10 % du compte foncier régional.

L'enveloppe de 745 hectares doit désormais être ventilée entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Pôle Métropolitain du Pays de Brest dans le cadre de la révision du SCoT.

Dans l'attente de cette révision, les objectifs de consommation de foncières applicables à Brest métropole doivent donc continuer de s'apprécier au regard de ceux fixés par le SCoT en vigueur, approuvé le 19 décembre 2018 et modifié le 22 octobre 2019.

Un compte foncier de 489 hectares de consommation potentielle a été fixé, soit **48,9 hectares annuellement**.

Sur un premier travail d'estimation sur la période de l'été 2021 à décembre 2023, il ressort que Brest métropole aurait consommé, sur l'ensemble des postes, environ 65 ha sur deux ans et demi, soit l'équivalent d'une moyenne annuelle d'environ **27 hectares**.

Dans le cadre de la présente modification du PLU, il est prévu d'ouvrir à l'urbanisation cinq secteurs pour une surface totale 52 hectares, dont seulement **45 hectares** d'espaces naturels agricoles et forestier au regard du MOS foncier breton.

L'urbanisation des cinq secteurs se fera selon des temporalités différentes, certaines ouvertures à l'urbanisation relevant de besoins à court terme pour la métropole, d'autres s'inscrivant dans les objectifs à moyen et long terme de production de logements des communes membres de la métropole brestoïse.

De ce fait, la consommation future des 45 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers concernés par les présentes ouvertures à l'urbanisation au sein de la modification n°9 s'inscrivent dans un temps long, jusqu'à l'horizon 2035.

3.4.3 Un stock de zones à urbaniser qui s'amenuise

L'ouverture à l'urbanisation formelle de ces zones dans le PLU vient s'inscrire dans le processus long des opérations d'aménagement entre les phases préalables d'études et de conception des projets et leur mise en œuvre opérationnelle.

La modification n°9 sera la dernière procédure avant l'approbation de la révision du PLU envisagée au premier semestre 2028.

Réalisées progressivement à l'occasion des procédures de modification du PLU, ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un tableau de bord prévisionnel, partagé avec les acteurs locaux dans le cadre de la cellule foncière agricole et de la conférence intercommunale de l'habitat. Ceci permet de donner de la lisibilité et de programmer dans le temps les ouvertures de zones, en cohérence avec les objectifs de production de logements et les besoins identifiés et anticipant les délais d'aménagement.

Pour répondre aux objectifs de maîtrise de consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, le PLU Facteur 4 continue d'évoluer pour favoriser la **réalisation d'opérations en renouvellement urbain**.

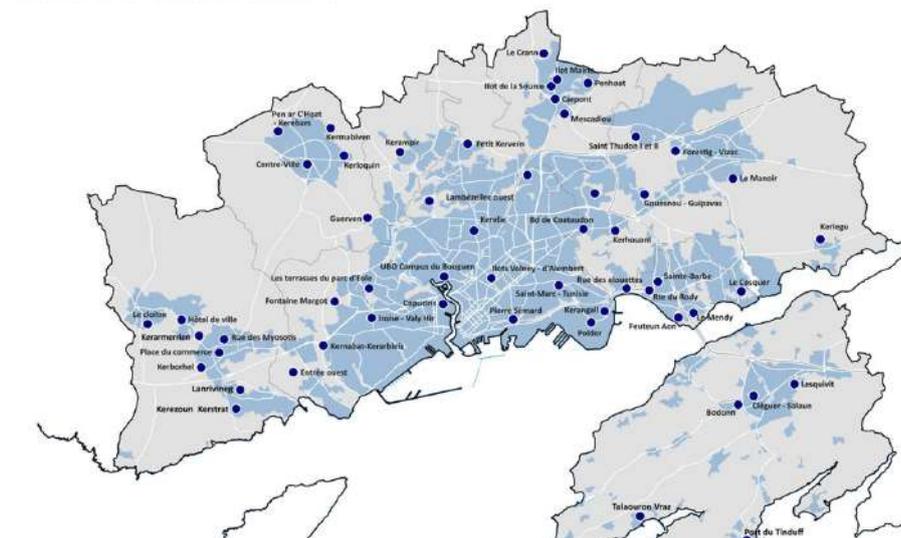
Ainsi la modification n°9 intègre des nouvelles orientations d'aménagement et de programmation sur des secteurs en renouvellement urbain sur le quartier de Saint-Pierre à Brest et au bourg de Gouesnou.

4. Orientation d'Aménagement et de Programmation

Les opérations d'extension urbaine devront respecter une densité moyenne brute minimale de 25 logements à l'hectare, telle que définie dans le SCoT.

Cette densité brute correspond à la surface totale de l'opération à laquelle sont déduits :

- Les espaces non urbanisables : zones naturelles ou secteurs maintenus en activité agricole ... ;
- Les espaces destinés à accueillir une autre destination que l'habitat (bureaux, commerces, etc.) ;
- Les espaces dessinés à accueillir un équipement dont l'usage dépasse les besoins de l'opération ou du quartier (équipement communal, voirie de transport, bassin de gestion des eaux pluviales, etc.).



4.1. Secteurs modifiés

4.1.1 Bohars

BOHARS – Kerampir



Superficie : 15,7 8,8 ha
Secteur résidentiel. Objectif : environ 330 250 logements
Zone du PLU : 1AUH /2AUH
Phasage : court terme à moyen terme

Objectifs d'aménagement : création d'un nouveau quartier d'habitat

Conçus dans le cadre d'une démarche d'aménagement respectant le principe du moindre impact sur l'environnement, les projets d'aménagement s'inséreront dans le site bordé au nord, au sud et à l'ouest par des espaces naturels (cours d'eau, zones humides, boisements).

Le programme de l'opération, ~~prévu selon plusieurs tranches d'aménagement~~, fixe un objectif d'environ ~~330~~ 246 logements de typologie diversifiée (maisons, petits collectifs, logements groupés, intermédiaires..) à réaliser sur les ~~13~~ 8,8 hectares urbanisables. Le reste des terrains est destiné principalement au maintien et à la préservation des espaces et espèces naturels ainsi qu'à la réalisation des équipements techniques, tels ceux concernant notamment la gestion des eaux pluviales.

Une attention particulière sera apportée au traitement des accès, au gabarit et à la volumétrie du bâti, à la qualité des matériaux d'aménagement et de construction ainsi qu'à l'implantation des bâtiments.

Deux accès majeurs sont à prévoir :

- Au nord depuis la route de Kéramézec via l'amorce de l'allée Park Braz qui devra être renforcée ou découlée pour accepter le nouveau trafic automobile,
- Au sud depuis la route départementale n°3 reliant Brest à Milizac via une voie de desserte, construite pour desservir la salle municipale Roz Valan, et pré-dimensionnée pour supporter le futur trafic à partir du rond-point de Créach' Bellec.

Des voies de desserte interne et secondaire seront réalisées et se prolongeront à l'est au niveau des deux attentes créées lors de la construction des lotissements précédents.

De même, des liaisons douces, maillées avec celles existantes et en attente dans la zone résidentielle située à l'est, permettront de rejoindre le bourg et ses services.

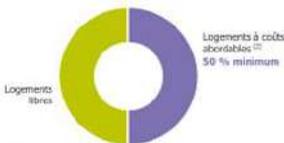
Les nombreuses haies et talus identifiés dans le cadre du diagnostic environnemental du site feront l'objet d'une attention particulière pour être pris en compte dans le projet

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽²⁾



⁽¹⁾ Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.

⁽²⁾ au moins 30% de logement local social sur la commune du Roscoff-Morhuon et 25% de logement local social sur les autres communes, complété par des logements en accession à coûts abordables et/ou relevant du bail révisé solidaire.



A- Principes d'occupation de l'espace

- Principe de maillage à créer
- Principe de voie de desserte à créer
- Principe de liaisons douces à créer

B- Principes de répartition de la production



C- Principes de qualité urbaine et environnementale

- Trame verte et bleue existante
- Haie, talus à conserver ou à requalifier

4.1.2 Brest

BREST – Beg Avel

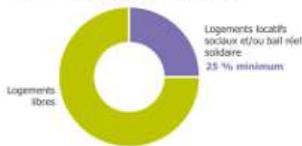


Superficie : renouvellement urbain
Secteur mixte
Zones du PLU : UC
Phasage : à court et moyen et long terme

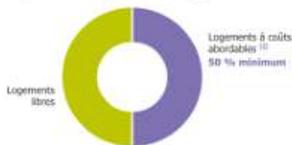
Objectifs d'aménagement : Assurer l'évolution d'un site prioritaire de renouvellement urbain du quartier de Saint-Pierre à Brest.

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.

⁽²⁾ au moins 30% de logement locatif social sur la commune du Ralec-Kerhuon et 25% de logement locatif social sur les autres communes, complété par des logements en accession à coûts abordables et/ou relevant du bail réel solidaire.

1. Encadrer la mutation du foncier commercial central

- Moduler la densité construite et les gabarits des immeubles pour tenir compte des tissus bâtis existants à proximité, en recherchant notamment des hauteurs de constructions adaptées (environ 4 niveaux) ;
- Concevoir un projet avec un épannelage et des gabarits construits variés, permettant d'éviter la réalisation d'une opération trop homogène qui marquerait négativement le paysage ;
- Chercher à organiser le stationnement commun à l'opération en fond de tènement, sauf éventuellement pour les lots disposant d'un accès direct depuis la rue Tartu ;
- Garantir une présence forte des espaces végétalisés privés, impactant fortement le paysage local et reprenant le vocabulaire urbain des quartiers pavillonnaires alentour ;
- Réorganiser l'îlot de manière à prolonger les opérations vers le nord dans la continuité de l'opération implantée sur le tènement du foncier de l'actuel centre commercial ;
- Mailler par des liaisons nord/sud entre les rues Champlain et Amiral Grivel.

2. Pérenniser la place de la pépinière d'entreprises Beg Avel dans le quartier et accompagner son potentiel développement

- Préserver les accès actuels de Beg Avel et limiter les risques de conflits d'usages entre un équipement qui génère des nuisances et de futurs programmes de construction ;
- Développer un projet de renouvellement urbain en front de rue de la rue Anatole France, en prévoyant des rez-de-chaussée actifs (services, activités artisanales) en front de rue ;
- Prendre en compte le contexte bâti existant et veiller à la bonne insertion urbaine des programmes implantés en bordure de la rue Anatole France avec une hauteur des constructions de l'ordre de 4 niveaux.

3. Encadrer la mutation des tènements sous-denses rue de Kéranqué

- Préserver l'attrait paysager de la rue de Kéranqué, par la préservation des éléments architecturaux ou végétaux localisés sur le site (mur d'enceinte, épaisseur végétale marquant le front de rue, arbres anciens, etc.)
- Relier par des liaisons piétonnes est/ouest ;
- Rechercher une bonne insertion des constructions en tenant compte du tissu bâti existant à proximité et du dimensionnement des espaces publics ;
- Adapter la volumétrie et la hauteur des constructions (3 à 4 niveaux en front de rue) afin d'insérer les nouveaux programmes de façon qualitative dans l'environnement urbain.



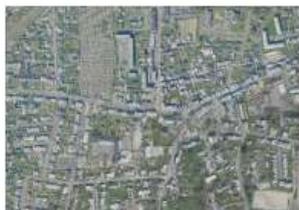
A - Principes d'occupation de l'espace :

- Voie structurante existante
- Voie de desserte existante
- Principe de maillage à créer
- Principe de liaisons douces existantes ou à créer
- Espace de stationnement périphérique
- Secteur privilégié de renouvellement urbain
- Secteur privilégié de développement d'activités productives

C - Principes de qualité urbaine et environnementale :

- Accroché avec l'existant à traiter
- Valoriser les façades par un traitement qualitatif
- Front urbain à requalifier ou à traiter
- Espace végétalisé à préserver ou à créer
- ★ Préservation d'un élément d'intérêt local / patrimonial à conserver
- Boisement à préserver

BREST – Centre historique de Saint-Pierre



Superficie : Renouvellement urbain
Secteur mixte
Zones du PLU : UC
Phasage : à court et moyen terme

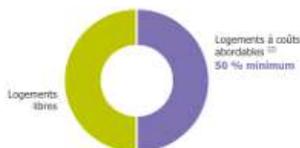
Objectifs d'aménagement : redynamiser le centre historique de Saint-Pierre en s'appuyant sur les spécificités du quartier en terme d'histoire, de paysage, de patrimoine, de mobilité et d'animation.

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.

⁽²⁾ au moins 30% de logement locatif social sur la commune du Rielco-Kerhuon et 25% de logement locatif social sur les autres communes, complété par des logements en accession à coûts abordables et/ou relevant du bail réel solidaire.

1. Accompagner la mutation des abords du Presbytère

- Mettre en valeur le front urbain et donner de la visibilité aux éléments marquants depuis la place de Quilbignon tels que le presbytère, les arbres en surplomb, la percée visuelle vers le gymnase de la Légion ;
- Pérenniser et renforcer la porosité de l'îlot pour les mobilités douces (notamment entre la place de Quilbignon, l'église, la Légion) ;
- Préserver le patrimoine architectural (mur, bâti ancien) et l'esprit du jardin associé au presbytère ;
- Limiter la densification de la parcelle en respectant le caractère structurant du lieu et en s'intégrant dans un tissu constitué historique, avec une densification urbaine de deux types : l'extension du presbytère à partir de ses pignons, en préservant une épaisseur arborée en surplomb du mur donnant sur la place de Quilbignon ; et l'implantation d'un nouveau projet plus au sud garantissant un écran au Presbytère avec une intention paysagère devant la façade sud de celui-ci. La conception des futures constructions au Sud de la parcelle, et notamment leur épaisseur devra permettre la création de logements traversants, tout en limitant l'impact visuel des bâtiments depuis la place de Quilbignon. Le projet devra s'intégrer aux formes architecturales existantes révélant l'identité du bourg historique ;
- Tirer parti des caractéristiques topographique du site pour l'insertion d'un projet d'ensemble prenant en compte les ténements à l'ouest de la parcelle.

2. Revitaliser l'ancienne gare de Tramway et ses abords

- Préserver l'ancienne gare de Tramway, identifiée comme support d'activité génératrice d'animation sur le carrefour d'entrée du centre historique ;
- Mettre en valeur le projet et favoriser l'utilisation des espaces extérieurs par les activités projetées (par exemple la possibilité de créer une terrasse qualitative dans le cas d'un commerce) ;
- Créer une liaison douce entre l'îlot Saint-Vincent, au sud, et l'îlot Kerber, au nord de la gare ;
- Traiter l'entrée du bourg et apaiser la circulation en transformant le carrefour.

3. Désenclaver le parking public Saint-Vincent et encadrer la mutation de l'îlot

- Désenclaver le cœur d'îlot par une recomposition optimum du parking et développer un maillage doux est/ouest et nord/sud : créer une liaison douce entre la rue Théodore de Banville prolongée et la rue Victor Eusen, face à l'entrée du cimetière, en continuité d'une liaison douce traversant le cimetière jusqu'au tramway, au nord ;
- Recomposer l'îlot par une densification maîtrisée tout en préservant un cœur d'îlot végétalisé : création de logements type intermédiaires et/ou maisons mitoyennes ; densification maîtrisée à l'angle nord-ouest ;
- Accompagner la mutation du front de rue Victor Eusen avec une hauteur d'environ 4 niveaux plus attique ;
- Créer un accès voiture à sens unique vers la rue du Dellec afin de sécuriser la sortie des classes et fluidifier les flux
- Rouvrir la liaison vers la rue Auguste Comte depuis le parking public



A - Principes d'occupation de l'espace :

- Voie structurante existante
- Voie de desserte existante
- Principe de maillage à créer
- Principe de liaisons douces existantes ou à créer
- ← Principe d'accès à créer
- Secteur privilégié de renouvellement urbain
- Espace de stationnement à traiter
- ▨ Espace à circulation apaisée
- ▨ Espace public à valoriser

C - Principes de qualité urbaine et environnementale :

- ▨ Valoriser les façades par un traitement qualitatif
- ▨ Front urbain à requalifier ou à traiter
- ▨ Espace végétalisé à préserver ou à créer
- ▨ Armature verte existante ou à créer
- ★ Élément d'intérêt local / patrimonial à conserver
- Plantation à préserver
- ▨ Principe de parvis à valoriser
- Perspective à prendre en compte

BREST – Champlain / Émile Rousse

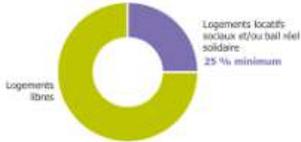


Superficie : renouvellement urbain
Secteur mixte
Zones du PLU : UC
Phasage : à court et moyen terme

Objectifs d'aménagement : Assurer l'évolution d'un site prioritaire de renouvellement urbain du quartier de Saint-Pierre à Brest.

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.

⁽²⁾ au moins 30% de logement locatif social sur la commune du Rectorat-Kerhuon et 25% de logement locatif social sur les autres communes, complété par des logements en accession à coûts abordables et/ou relevant du bail révisé.

1. Requalifier le rond-point de Suède et la rue E. Rousse

- Donner à la voie et au carrefour un caractère plus urbain et plus apaisé ;
- Faire du rond-point un lieu plus actif en termes de programmation et d'adressage des opérations à venir ;
- Intégrer pleinement les mobilités douces à cet axe majeur de l'ouest brestois ;
- Valoriser un paysage urbain varié, intégrant des typologies bâties contrastées et répondant à leur environnement ;
- Adresser le bâti de manière à structurer le front de rue de l'axe E Rousse.

2. Requalifier l'angle nord-ouest du rond-point de Suède

- Développer un projet de renouvellement urbain améliorant significativement l'environnement urbain du carrefour et son animation :
 - Éviter la création d'un édifice monobloc sur la rue, permettant par sa morphologie de créer des percées visuelles vers le cœur de l'îlot ;
 - Traiter l'angle du carrefour entre Anatole France et E. Rousse avec une attention particulière pour en marquer l'identité, tout en traitant l'accroche du bâti existant à l'ouest et en prévoyant une hauteur respectueuse des hauteurs des constructions existantes au niveau de l'accroche ;
 - Intégrer le bâti aux différentes typologies existantes ; un travail d'épannelage est à envisager ;
 - Intégrer le stationnement aérien au contexte paysager créé au cœur de l'îlot ;
- Préserver le cœur d'îlot végétalisé ;
- Mailler vers la rue Champlain en créant une liaison active ouest/est sur la parcelle.

3. Requalifier l'angle sud-est du rond-point de Suède

- Développer un projet de renouvellement urbain améliorant significativement l'environnement urbain du carrefour et son animation :
 - Prévoir l'implantation sur deux rideaux d'édifices orienté est/ouest, avec une première ligne bâtie d'une hauteur plus conséquente, marquant le front de rue, et une seconde ligne bâtie composée d'édifices inscrit dans une logique de parc ;
 - Les logements des édifices seront traversants. (Une épaisseur de moins de 14m)
 - Intégrer la gestion du stationnement aérien au contexte paysager créé au cœur de l'îlot.
- Préserver le cœur d'îlot végétalisé.



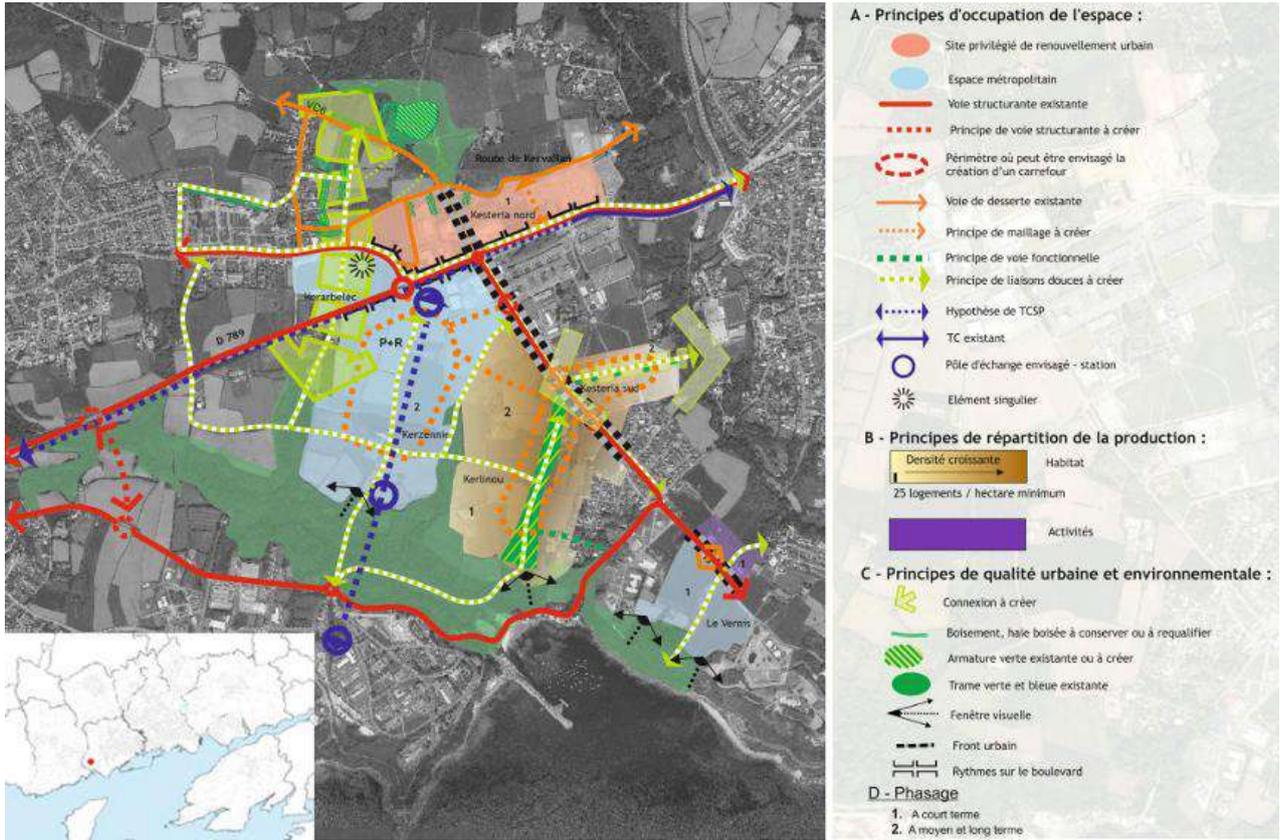
A - Principes d'occupation de l'espace :

- Voie structurante existante
- Secteur privilégié de renouvellement urbain

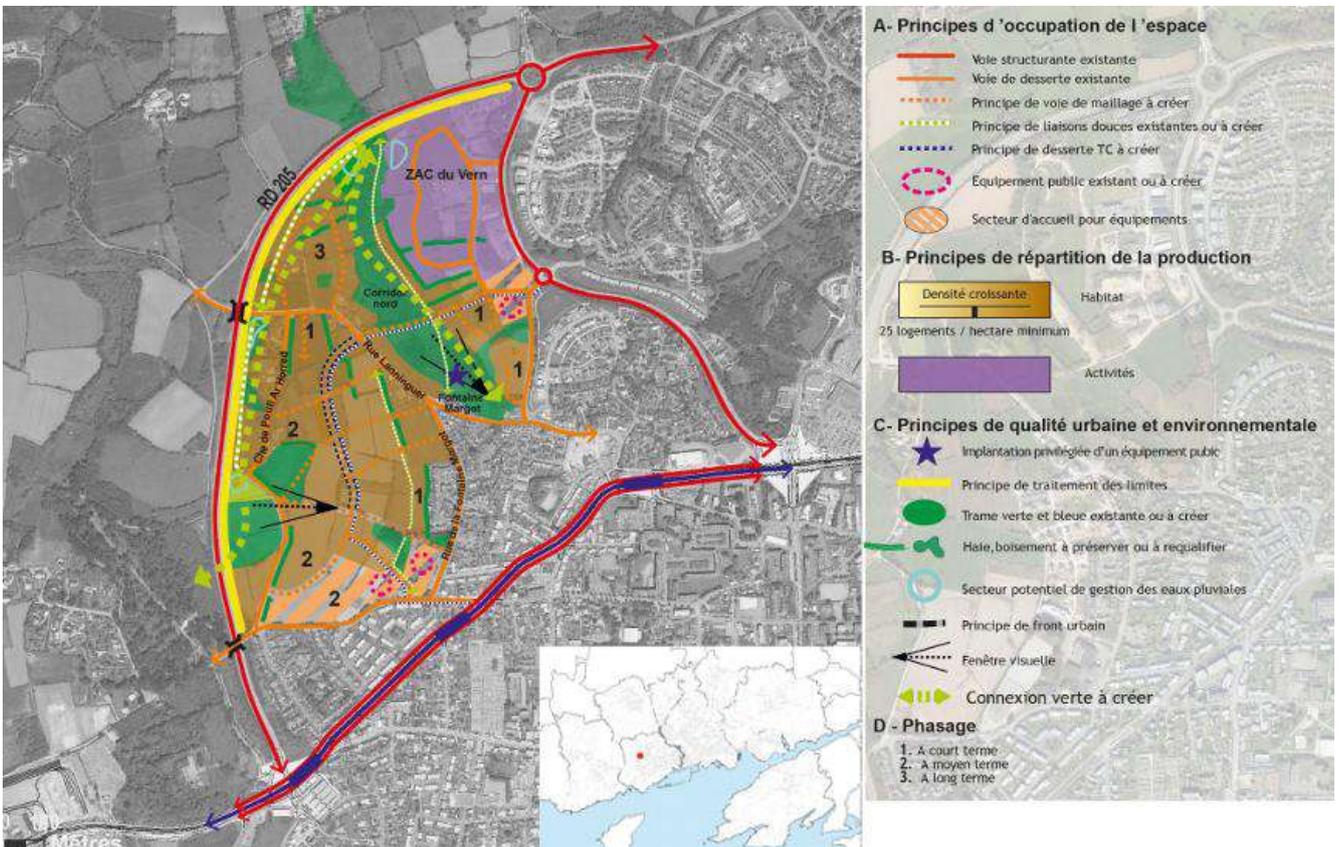
C - Principes de qualité urbaine et environnementale

- Accroche avec l'existant à traiter
- ↔ Permeabilité visuelle
- Valoriser les façades par un traitement qualitatif
- - - Front urbain à requalifier ou à traiter
- Espace végétalisé à préserver ou à créer
- ★ Élément d'intérêt local / patrimonial à conserver

Brest / Plouzané – Entrée Ouest

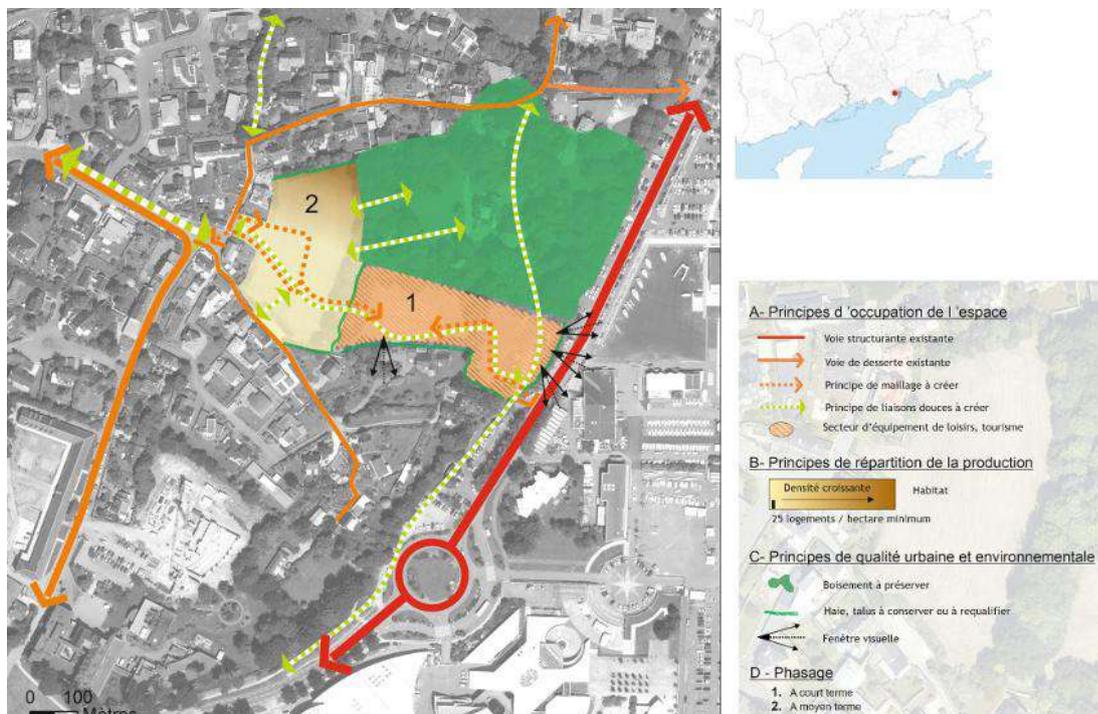


Brest – Fontaine Margot



Brest – Kerangall

Les volumétries devront s'apparenter à l'architecture environnante, notamment marquée par les équipements existants tels le Manoir et le parc de Kerbriant, l'auberge de jeunesse, le foyer de Ti Yan et les équipements du centre nautique, et s'intégrer dans le paysage (gabarits).



BREST – Iroise Valy Hir



Superficie : Renouvellement urbain
Secteur central
Zone du PLU : UC
Phasage : Evolution programmée

Objectifs d'aménagement : Révéler le potentiel d'un site d'une polarité stratégique et structurante au nord du quartier de Saint-Pierre

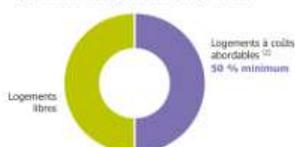
Trois-enjeux-majeurs Les enjeux majeurs identifiés :

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽²⁾



⁽¹⁾ Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.

⁽²⁾ au moins 30% de logement locatif social sur la commune du Rielocq-Kerbriant et 25% de logement locatif social sur les autres communes, complété par des logements en accession à coûts abordables et/ou relevant du bail réel solidaire.

- Confirmer un pôle structurant (métropolitain) autour du centre commercial, de Brest Aréna et du parc d'Eole :
 - Poursuivre le développement commercial notamment en lien avec Brest Aréna : restauration, équipements complémentaires...
 - Mutualiser le stationnement.
 - Constituer une vitrine urbaine sur le boulevard de Plymouth en mixant avec du tertiaire.
 - Proposer une programmation mixte pour conforter la structuration de la polarité ;
 - Développer une offre de commerces et de services plus urbaine participant à une image orientée vers plus de proximité, et de convivialité ;
 - Envisager des implantations commerciales en tenant compte de la cohérence d'ensemble à l'échelle de la polarité nord de Saint-Pierre nord ;
 - Optimiser la place et la lisibilité de la voiture au sein du projet : réorganisation des flux automobiles pour éviter l'omniprésence des voitures dans les espaces en front de rue ;
 - Intégrer une réflexion de mutualisation des espaces dédiés au stationnement ;
 - Rattacher et renforcer le secteur de la Cavale Blanche à la polarité ;
 - Valoriser la mémoire historique du lieu (morphologie- lignes de force).
- Accompagner les mutations des quartiers d'habitat et affirmer les accroches nord/sud Impulser une nouvelle dynamique de composition urbaine et paysagère pour accompagner la mutation de la polarité nord du quartier de Saint-Pierre :
 - Poursuivre la diversité et l'intensité urbaine en combinant les formes urbaines : petits collectifs, habitat individuel dense et avec des programmes mixtes : habitat, tertiaire, services...

- Retraiter les espaces publics sur le principe des agrafes urbaines : micro espaces publics et cheminements.
- Intégrer la maîtrise de l'énergie : réseau de chaleur notamment.

- Développer le maillage des mobilités actives, nord/sud et est/ouest ;
- Adresser la composition urbaine le long du boulevard Plymouth ;
- Créer une porosité et une interconnexion entre les différents secteurs du quartier ;
- Considérer le paysage limitrophe et lointain comme élément support des projets ;
- Intégrer une approche plus vertueuse de la biodiversité, en continuité avec les éléments paysagers existants (parc Eole) ;

3. S'organiser autour de l'axe nord/sud avec un point focal sur l'ex rond-point de Coat Tan :

- Aménager ce carrefour en porte d'entrée dominant le site sur les délaissés du tram avec des programmes mixtes : habitat, tertiaire, logement en s'intégrant dans un tissu plutôt haut au centre et dégressif sur les franges.
- Elargir les délaissés avec les espaces qui les jouxtent.
- Redonner de la force et de la modernité à l'avenue E. Rousse et à la rue de Tallin en tirant parti des emprises pour faire évoluer les usages en associant plus fortement le végétal existant, les formes urbaines, les lieux de projets.

- Recomposer et requalifier la forme urbaine de l'avenue E. Rousse en tant qu'axe structurant plus urbain de la polarité Nord de Saint-Pierre ;
- Développer le maillage des mobilités actives ;
- Accompagner la mutation de cet axe en intégrant un rapport approprié au végétal ;
- Faire du carrefour entre les rues Anatole France et E. Rousse (rond-point de la Suède) un lieu plus actif (rdc animés par des activités) en termes de programmation et d'adressage des opérations à venir.



A- Principes d'occupation de l'espace

- Secteur mixte à requalifier
- Voie structurante existante
- Voie de desserte existante
- ⋯ Principe de liaisons douces existantes à conforter ou à créer
- TC existant

C- Principes de qualité urbaine et environnementale

- ▨ Armature verte existante ou à créer
- Trame verte et bleue existante
- Front urbain à requalifier ou à traiter
- Perspective à traiter
- ↔ Connexion verte à créer
- Haie à conserver ou à requalifier
- Front urbain végétal

BREST – Place Quilbignon et vallon de Sainte-Brigitte

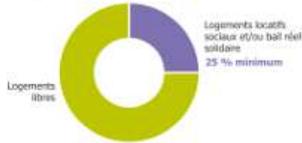


Superficie : Renouvellement urbain
Secteur mixte
Zones du PLU : UC
Phasage : moyen et à long terme

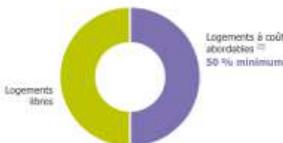
Objectifs d'aménagement : redynamiser le centre historique de Saint-Pierre en s'appuyant sur les spécificités du quartier en termes d'histoire, de paysage, de patrimoine, de mobilité et d'animation.

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽²⁾



⁽¹⁾ Hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.

⁽²⁾ Au moins 30% de logement locatif social sur la commune du Relec-Kerhuon et 25% de logement locatif social sur les autres communes, complétés par des logements en accession à coûts abordables selon le schéma de mixité sociale.

Requalifier la place Quilbignon

- Renforcer la vitalité de la place, en développant les usages existants et en favorisant l'émergence de nouveaux usages ;
- Limiter la place du stationnement, qui occupe aujourd'hui l'essentiel de l'espace sur les deux plateaux hauts ;
- Renforcer la présence du végétal sur le plateau intermédiaire et remettre en valeur le « Chêne de la Liberté » ;
- Réduire la présence et l'impact des ruptures topographiques dans le fonctionnement et la visibilité des différents espaces, et favoriser les aménagements visant à réduire ou effacer l'effet de fractionnement induit par ces ruptures.

1. Préserver et mettre en valeur le vallon Sainte-Brigitte en tant qu'espace végétalisé d'importance en cœur de la centralité historique

- Envisager des mutations des secteurs déjà bâtis visant à permettre uniquement le développement d'opérations respectueuses de ce cadre paysager exceptionnel. Les constructions devront prendre en compte le contexte bâti environnant en s'insérant harmonieusement dans le cadre végétal remarquable, en prévoyant notamment des hauteurs de construction d'environ 3 niveaux ;
- Créer des liaisons douces permettant de traverser le vallon et de faire ainsi de cette entité un maillon participant à la *marchabilité* du quartier ;
- Améliorer les abords de la fontaine de façon à faire de ce lieu un espace plus ouvert au public.



A - Principes d'occupation de l'espace :

- Voie de desserte existante
- Principe de liaisons douces existantes ou à créer
- Secteur privilégié de renouvellement urbain
- Espace à circulation apaisée
- Espace public à valoriser

C - Principes de qualité urbaine et environnementale

- Espace végétalisé à préserver ou à créer
- Boisement à préserver
- Perméabilité visuelle
- Préservation d'un élément d'intérêt local / patrimonial à conserver

GOUESNOU – Ilot de la Source

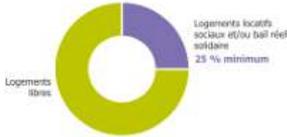


Superficie : 1,17 ha
Secteur mixte de renouvellement urbain
Zone du PLU : UC
Phasage : Court à moyen terme

Objectifs d'aménagement : Encadrer le renouvellement urbain de deux îlots du centre-ville de Gouesnou

PROGRAMMATION HABITAT

Opérations de 20 à 35 logements ⁽¹⁾



Opérations de plus de 35 logements ⁽¹⁾



(1) Hors quartiers prioritaires de la ville (QPV). Dans les QPV, les opérations de logements de 20 logements et plus doivent comporter au moins 25% de logements à coûts abordables.
 (2) au moins 30% de logement locatif social sur la commune du Relecq-Kerhuon et 25% de logement locatif social sur les autres communes, complété par des logements en accession à coûts abordables et/ou relevant du bail réel solidaire.

- Anticiper la prise en compte d'une cohérence globale à l'échelle de l'îlot dans les projets futurs, en rapport également avec les autres programmes développés dans le centre-ville de Gouesnou ;
- Favoriser un renouvellement urbain qualitatif ;
- Assurer des possibilités de desserte des cœurs d'îlot adaptées à la topographie ;
- Préserver des espaces végétalisés en cœur d'îlot ;
- Conforter et développer les liaisons douces aux abords des îlots.

1. Anticiper la mise en œuvre du renouvellement urbain en recherchant une cohérence globale à l'échelle des deux îlots dans les projets futurs, en rapport également avec les autres programmes développés dans le centre-ville de Gouesnou

- Favoriser un renouvellement urbain qualitatif tenant compte du contexte bâti existant ;
- Assurer les possibilités de desserte des cœurs d'îlot, adaptées à la topographie ;
- Préserver des espaces végétalisés en cœur d'îlot ;
- Conforter et développer les liaisons douces aux cœurs et aux abords des îlots.

2. Préparer et accompagner la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain sur l'îlot de la Source

- Organiser l'implantation des constructions de façon à recomposer les fronts bâtis sur la rue de l'Eglise et la rue Sœur Paul ;
- Envisager la possibilité de développer ponctuellement des rez-de-chaussée actifs (présence d'activités, services de proximité) ;
- Concevoir le projet en tenant compte des caractéristiques architecturales et patrimoniales présentes sur l'îlot et ses abords ;
- Prévoir une volumétrie des constructions en rapport avec le gabarit des voies existantes et tenant compte du contexte bâti environnant (hauteur des constructions de l'ordre de 4 niveaux) ;
- Traiter de façon qualitative l'accroche des nouvelles constructions sur les bâtiments existants ;
- Préserver et renforcer les espaces végétalisés en cœur d'îlot, support potentiel de liaisons douces ;
- Limiter au maximum l'emprise des surfaces imperméabilisées en cœur d'îlot (chercher préférentiellement à réaliser le stationnement lié à l'opération en souterrain ou en rez-de-chaussée des constructions).



A - Principes d'occupation de l'espace

- ↔ Voie structurante existante
- ↔ TC existant
- ⋯ Liaisons douces existantes ou à créer
- ⋯ Espace à circulation apaisée
- Secteur privilégié de renouvellement urbain

C - Principes de qualité urbaine et environnementale

- ↔ Perméabilité visuelle
- Armature verte urbaine existante
- Principe de front urbain
- Espace végétalisé à préserver ou à créer

D - Phasage

- 1. A court ou moyen terme
- 2. A long terme

GUIPAVAS - Kervillerm



Superficie : 5,5 ha
Secteur résidentiel
Zonage du PLU : 1AUL
Phase : court terme

Objectif d'aménagement : aménager un équipement sportif au sud du boulevard de Coataudon

L'aménagement projeté, situé en continuité d'un espace urbain à caractère principalement résidentiel, contribuera à compléter l'urbanisation du secteur par la réalisation d'un équipement sportif.

L'opération sera desservie depuis le boulevard de Coataudon au nord du secteur, via la rue de Kervillerm.

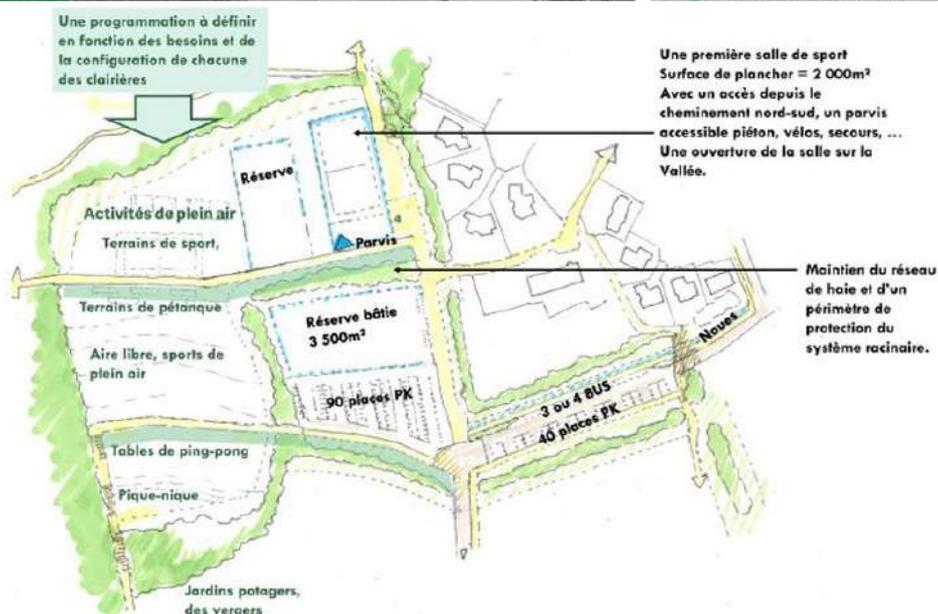
L'aménagement de la zone débutera par la réalisation de la salle multisports, son stationnement et leur accès. La densité des constructions sera décroissante en direction du boisement à l'ouest, afin de conserver l'ambiance végétale du site, et de favoriser une connexion douce avec le vallon.

Le secteur sera maillé de circulations douces, permettant un accès des écoles existantes du secteur depuis les quartiers résidentiels riverains.

Une attention particulière sera portée au traitement paysager, et à la mise en valeur des haies bocagères ainsi qu'à la conservation du boisement existant à l'ouest du secteur.



- A - Principes d'occupation de l'espace :**
- Principe de maillage à créer
 - Principe de liaisons douces existantes ou à créer
 - Espace de stationnement périphérique
 - Secteur d'équipement de loisirs, tourisme
- C - Principes de qualité urbaine et environnementale :**
- Haies, talus à créer ou à préserver
 - Trame verte et bleue existante



Principes d'aménagement du secteur à terme

4.2. Secteurs supprimés

4.2.1 Brest

Kernabat Kerableiz

4.2.2 Gouesnou

Mescadiou

4.2.3 Guipavas

Rue des Alouettes

4.2.4 Relecq Kerhuon

Sainte Barbe

5. Contexte et bilan de la concertation

5.1. Contexte

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Brest métropole, approuvé le 20 janvier 2014, fait régulièrement l'objet de procédures de modification. En application de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme, une procédure de modification peut être engagée lorsqu'il est décidé de modifier le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), sous réserve de ne pas réduire un espace boisé classé (EBC), une zone agricole (zone A) ou une zone naturelle et forestière (zone N), une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou de ne pas induire de graves risques de nuisances.

Dès lors qu'elle est soumise à une évaluation environnementale, la procédure de modification du PLU entre aussi, depuis la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action administrative (dite loi ASAP), dans le champ d'application de la procédure de concertation préalable prévue à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération n° C 2023-12-210 du 8 décembre 2023, le Conseil de métropole a donc défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans le cadre de la modification n°9 du PLU.

La concertation préalable s'est déroulée du 15 mars au 15 avril 2024.

Le bilan de la concertation préalable a été présenté lors du conseil de la métropole du 18 octobre 2024 (délibération n° C 2024-10-155)

5.2. Bilan de la concertation préalable.

Bilan des contributions.

La concertation préalable a recueilli 24 contributions, dont 2 contributions par courrier postal et 22 contributions sur la plateforme jeparticipe.brest.fr. L'ensemble des contributions recueillies est regroupé dans un document joint en annexe de la présente délibération.

Parmi les contributeurs figurent deux associations de protection de l'environnement (« SaveStangAlar » et « Costour Poumon Vert »), les associations « au pied du mur » et « Paysage pour Plouzané », et le groupe « Guipavas passionné ».

Les contributions se distinguent en deux groupes : d'une part les contributions relatives au projet de modification (19 contributions), et d'autre part des observations ou des demandes de modification portant sur le PLU, mais sans lien avec les sujets soumis à concertation préalable (5 contributions). Certaines contributions traitent par ailleurs de plusieurs sujets.

Contributions relatives au projet de modification (26 contributions).

Les contributions en lien avec le projet de modification n°9 du PLU portent très majoritairement sur le sujet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de Kerviherm à Guipavas (16 contributions). Deux contributions concernent également la mise en place d'une servitude de localisation destinée à pouvoir mettre en œuvre un principe de liaison entre le boulevard de Coataudon et la rue François Villon à Guipavas. Une contribution sollicite l'identification de constructions en zone d'habitat diffus au sein de la zone agricole (AH), afin de pouvoir en changer la destination. Enfin, 7 contributions font des remarques d'ordre général sur la procédure de concertation préalable :

- 16 contributions s'opposent à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUH de Kerviherm à Guipavas, pour la réalisation d'un équipement sportif. Ces contributions, issues tant des associations de protection de l'environnement que de riverains, s'inquiètent notamment du manque d'éléments et d'études communiqués pour étayer la nécessité du projet. Elles interrogent également la capacité du secteur à accueillir et desservir le projet, ainsi que la capacité du projet à répondre de façon pertinente aux besoins nécessitant la réalisation de cet équipement sportif.

Le secteur de Coataudon-Rody, au sein duquel s'inscrit le secteur de Kerviherm, est une zone identifiée de longue date dans le PLU comme étant destinée à être urbanisée. L'aménagement à terme de ce secteur doit permettre de compléter l'offre tant de logements que de services à proximité immédiate du boulevard de Coataudon, qui constitue aujourd'hui l'un des axes majeurs de la commune de Guipavas. L'essor des quartiers implantés le long de ce boulevard fait porter une pression croissante sur les équipements, en particulier sportifs. Cet essor justifie de la nécessité de compléter l'offre à proximité immédiate du boulevard. La réflexion dans le cadre de la modification n°9 se porte uniquement sur l'ouverture à l'urbanisation d'une petite partie de la zone 2AU pour répondre à ce besoin en équipements, en particulier sportifs. Les modalités d'aménagement seront étudiées afin d'assurer une implantation harmonieuse, tant dans le respect des objectifs du PLU que dans le respect et la conservation des zones naturelles du secteur. Les études d'aménagement devront notamment porter une attention particulière aux conditions de desserte du projet, et à ses impacts sur les voies environnantes dont le boulevard de Coataudon et les voies du lotissement à l'est du secteur, ainsi qu'à l'insertion paysagère et à la préservation des éléments de patrimoine naturel identifiés ou mis en lumière par l'avancée des études.

- 2 contributions concernent la mise en œuvre d'un principe de liaison viaire entre le boulevard de Coataudon et la rue François Villon à Guipavas, par l'inscription au PLU d'une servitude de localisation. Ces contributions, dont une est formulée par le groupe « Guipavas passionné », sont l'occasion pour les contributeurs d'exprimer des inquiétudes au sujet de ce projet et de sa mise en œuvre, notamment dans ses dimensions techniques.

Le secteur de Kerdanné Bihan, au nord du boulevard de Coataudon, est un secteur stratégique du fait de sa situation à l'entrée ouest de Guipavas, faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de secteur, inscrite dans le PLU depuis son approbation en 2014. Cette OAP, dont l'objectif est de développer une urbanisation dense le long du boulevard en lien avec les opérations d'aménagement en cours et à venir, a posé le principe de la création d'une voie de desserte, entre le boulevard de Coataudon et la rue François Villon. L'inscription d'une servitude de localisation correspond à cet objectif, et contribue de ce fait à la mise en œuvre du PLU.

- 1 contribution sollicite l'identification de 2 bâtiments au volume 4 du règlement du PLU, afin que la destination de ces bâtiments puisse être modifiée et ainsi que ces bâtiments puissent être rénovés et transformés en habitations.

Les modifications du PLU sont mises à profit, régulièrement, pour identifier, au sein du bâti rural présent en zones agricole (A) et naturelle et forestière (N), les bâtiments dont la qualité architecturale ou patrimoniale justifie de leur conservation. Ainsi, le projet de modification n°9 du PLU prévoit, dans son chapitre consacré à son actualisation, d'identifier certains bâtis regroupant des critères de qualité architecturale ou patrimoniale et n'ayant actuellement pas fait l'objet de ce repérage.

À cette occasion, le cas particulier soulevé par la contribution pourra faire l'objet d'une étude. Selon les résultats de celle-ci, et en fonction de la qualité patrimoniale du bâti, celui-ci pourra également être identifié au volume 4 du règlement.

- 7 contributions émettent des remarques d'ordre général sur la concertation préalable. Notamment, certaines contributions déplorent l'absence d'informations techniques et précises sur les différents sujets soulevés, et en concluent que la procédure de concertation préalable intervient trop en amont dans la mesure où elle ne permettrait pas d'apporter des informations pertinentes et concrètes sur la mise en œuvre des différents projets, sur les études qui ont conduit à définir les projets, et sur leurs effets notables. À l'inverse, d'autres contributions font état d'une arrivée trop tardive de la concertation préalable, particulièrement en ce qui concerne l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Kervilherm à Guipavas et le projet de restructuration d'une partie de l'emprise du site Morvan du CHU à Brest. En effet, ces contributeurs considèrent que les projets sont suffisamment aboutis dans leurs dimensions techniques, remettant en cause l'utilité de la concertation préalable. Ainsi, ces deux sujets ont d'ores et déjà fait l'objet de délibérations portant sur des cessions foncières, respectivement par le Conseil municipal de Guipavas et par le Conseil municipal de Brest. Des informations complémentaires sur les dimensions techniques du projet d'équipement sportif à Kervilherm ont également été communiquées par la commune de Guipavas, porteur de projet, lors de réunions d'information à destination des habitants du quartier au sein duquel le projet doit s'implanter.

La concertation préalable prévue à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme vise à associer au plus tôt possible les habitants, les associations locales, ainsi que les autres personnes concernées, à l'élaboration de certains projets d'aménagement et de construction, et de documents d'urbanisme. Elle expose les sujets qu'il est prévu de traiter dans la modification du PLU, à un stade précoce. Les sujets seront ensuite précisés et détaillés, en fonction de l'avancement des études actuellement menées. Les sujets ainsi précisés intégreront le dossier de modification n°9 du PLU, qui fera l'objet d'une enquête publique, durant laquelle le public pourra prendre connaissance de l'ensemble des éléments et formuler ses observations.

Enfin, il convient de distinguer la concertation préalable relative à la procédure de modification du PLU, qui est indépendante de celles qui ont pu être menées par les porteurs de projet, et qui disposent de leurs calendriers propres. Ainsi, les avancées sur les différents sujets (études, concertation, etc.), travaillés en amont de la concertation préalable de la modification n°9 du PLU, permettent de l'abonder et de la nourrir.

Contributions étrangères au projet de modification (5 contributions).

- 3 contributions s'opposent à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE de Saint-Thudon.
Cette ouverture à l'urbanisation était l'un des sujets traités par la modification n°8 du PLU, approuvée par délibération n° C 2023-10-155 du Conseil de métropole du 6 octobre 2023. De ce fait, le projet est entré dans sa phase opérationnelle. La présente procédure de modification n°9 du PLU ne traite pas de ce sujet, qui a été largement exposé durant la procédure de modification n°8 du PLU et notamment durant les phases de concertation préalable et d'enquête publique. Une concertation portant spécifiquement sur ce projet sera menée, durant laquelle les éléments soulevés par ces contributions pourront être de nouveau exprimés.
- 1 contribution demande le classement en zone constructible de terrains actuellement situés en zone 2AUC au PLU. Les terrains sont situés à Pen ar Créach sur la commune de Guipavas.
Le secteur concerné par la contribution constitue un secteur classé en zone 2AUC du PLU, accueillant un ensemble disparate de constructions le long de la rue de Pen ar Créac'h. Ce secteur ne fait actuellement l'objet d'aucune orientation d'aménagement et de programmation, et ne fait également l'objet d'aucune opération ou d'aucun projet d'aménagement d'ensemble. De ce fait, les conditions d'ouverture à l'urbanisation ne sont pas réunies et ne peuvent donc justifier d'une modification de zonage.
- 1 contribution demande la mise en place de règles de préservation des haies, talus, arbres et espaces naturels. Cette même contribution exprime par ailleurs le souhait d'être associée au

projet de révision du PLU, initiée par délibération du Conseil de la métropole du 6 juin 2023. Le PLU dispose de plusieurs outils de protection d'espaces ou d'éléments patrimoniaux naturels, dont les haies, talus et boisements. L'ensemble de ces outils permet la protection ponctuelle y compris en zones urbaines lorsque cette protection se justifie.

Différentes études vont être menées à l'échelle de la métropole, dans le cadre de la révision du PLU, initiée par délibération n° C 2023-06-083 du 23 juin 2023. Parmi elles, un travail spécifique s'attachera à identifier les espaces et éléments naturels remarquables, dont la protection est nécessaire. Ainsi, il n'est pas prévu d'apporter des modifications de cette nature dans le cadre de la procédure de modification n°9 du PLU, qui viendraient préjuger des résultats de l'étude conduite à l'occasion de la révision du PLU.

L'ensemble de ces observations va contribuer à alimenter la réflexion et permettre de poursuivre le processus d'élaboration et de définition du projet de modification n°9.

6. Consultations des communes

Seule la commune de Guipavas s'est exprimée mais uniquement par une contribution sur le registre dématérialisé RD 321

7. Avis et consultations des Personnes Publiques Associées (PPA)

7.1. MRAe de Bretagne

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier reçu le 12 décembre 2024.

7.2. Région Bretagne

Le 14 février 2024, à l'issue de plusieurs mois de concertation, le Conseil Régional a adopté la première modification du SRADDET Bretagne, en intégrant les évolutions attendues par la loi en matière de déchets, d'énergie, d'installations logistiques, de stratégie aéroportuaire, de gestion du trait de côte, ainsi que de territorialisation de la trajectoire bretonne vers le Zéro Artificialisation Nette, prévue par la loi du 22 août 2021 *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*.

Le SRADDET modifié, en application de la loi et en concertation, différencie les trajectoires de réduction de l'artificialisation en fonction des spécificités et des besoins des territoires, et identifie en hectares les seuils de consommation maximum, à l'échelle des SCOT bretons, pour la tranche 2021-2031. Il revient désormais aux SCOT, en tant que documents intégrateurs et projets de territoire, de différencier à leur tour les trajectoires de réduction vers les Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou Intercommunaux (PLU-I) et documents en tenant lieu. Les SCOT devront intégrer ces modifications au plus tard le 22 février 2027, et les PLU-I le 22 février 2028.

Dans l'attente de cette seconde phase de territorialisation, nous vous invitons à anticiper et prendre en compte dès aujourd'hui dans votre document d'urbanisme le changement de modèle prévu par la loi et sa déclinaison régionale, notamment en procédant à des ouvertures à l'urbanisation raisonnées, et en prenant connaissance de l'enveloppe maximale correspondant au SCOT de votre territoire. Si cette prise en compte reste volontaire et non obligatoire jusqu'à modification des SCOT, elle doit garantir de ne pas mettre à mal les capacités de développement des territoires bretons d'ici 2031 : en effet, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le décompte légal a commencé depuis août 2021. Ainsi, toute consommation effective réalisée depuis cette date, et ce, même si elle était programmée antérieurement, vient désormais grever les enveloppes régionales, intercommunales et communales.

L'engagement des collectivités et établissements publics de Bretagne sera central pour atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience et du SRADDET, en garantissant l'accueil des populations et des activités, l'accessibilité au logement et aux ressources pour toutes et tous, dans une plus grande solidarité et une plus grande sobriété en matière d'artificialisation des sols. Afin de faciliter cette prise en compte anticipée et volontaire du SRADDET par les documents infra régionaux, le schéma régional est consultable sur www.bretagne.bzh/sraddet.

7.3. Avis SNCF

Les informations portées ci-après visent en particulier à assurer la sécurité du domaine public ferroviaire et de ses riverains, son développement, et sa valorisation.

Le plan avec la zone des 500 mètres a dû être actualisé afin de permettre l'accompagnement des différents projets dans cette zone et anticiper l'entrée en vigueur des dispositions de l'article.

La politique de déplacement de la ville de Brest, s'appuie sur deux objectifs principaux : garantir une mobilité performante pour une agglomération à vocation métropolitaine et améliorer la qualité de vie quotidienne pour renforcer son attractivité résidentielle.

Trois grandes orientations structurent cette vision :

- " Améliorer la qualité résidentielle de proximité, en agissant localement (compétence de Brest métropole et du Département) ;
- " Faire évoluer le réseau structurant des déplacements, pour mieux répondre aux besoins de mobilité, avec des solutions techniquement efficaces, écologiquement durables et sociale ;
- " L'accessibilité externe de l'agglomération, en lien avec les acteurs régionaux et nationaux.

Je tiens à rappeler qu'il est nécessaire de consulter systématiquement SNCF pour les permis de construire ou lotissement jouxtant la plate-forme ferroviaire. Cette demande de consultation est fondée, d'une part sur l'article R111-2 et 3 du code de l'urbanisme qui interdit la réalisation de constructions qui peuvent causer un danger pour la sécurité publique, ou être elles-mêmes soumises à un danger, et d'autre part, sur l'article L 2231-5 du Code des Transports qui prévoit une servitude interdisant la construction de bâtiments à moins de deux mètres de la limite légale du chemin de fer.

A cet effet, je vous précise qu'il convient d'adresser les dossiers relevant du Service Urbanisme en rapport avec des travaux à réaliser en bordure des emprises ferroviaires à SNCF Immobilier dont voici l'adresse mail : tr.dito.patrimoine@sncf.fr En outre, il conviendra de préciser à toute personne ayant choisi de s'établir à proximité de notre domaine qu'elle supportera ou prendra toutes les mesures complémentaires d'isolation acoustique conformes à la loi du 31 décembre 1992 et à ses décrets d'application et à l'arrêté ministériel du 30 mai 1996.

7.4. Avis CA

Projet d'installation de stockage de déchets inertes en zone agricole indiquée « ACE » à Guipavas :

- L'extension de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) répond à l'exigence de maintenir les capacités d'accueil et de gestion des déchets inertes générés par les chantiers de travaux publics réalisés dans la métropole brestoise ;
- Les conséquences sur les parcelles agricoles restent significatives. Bien qu'une remise en état agricole du site soit prévue et permette une mise à niveau des parcelles, le potentiel agronomique de celles-ci ne pourra jamais retrouver son potentiel initial ;
- Les parcelles rencontreront des difficultés à être cultivées même après cette remise en état. Nous soulignons donc que ces travaux ont un impact plutôt négatif sur l'activité agricole.

Les permis d'aménager mentionnés dans la notice de présentation n'ont pas été délivrés sur les parcelles concernées par la présente modification. Sauf erreur de notre part, nous avons été consultés pour un permis d'aménager sur les parcelles situées à l'ouest des parcelles visées par la modification.

Concernant la proposition de modification de règlement, nous sommes défavorables à l'introduction du zonage ACE. Par ailleurs, concernant la proposition de modification de règlement, nous avons plusieurs remarques. A défaut de leur prise en compte, nous sommes défavorables à l'introduction du zonage ACE.

- En page 197 du règlement écrit « *sont admises en zone ACE, à condition qu'elle ne compromette pas l'activité agricole [...] les constructions à usage d'habitation destinée au logement des personnes dont la présence est nécessaire au gardiennage du site, les construction à usage de bureau à condition qu'elles soient nécessaires à l'exploitation ; la réhabilitation et le réaménagement de ces sites en fin d'exploitation (remis en culture, aménagements paysagers ou aménagements pour des loisirs à dominante plein air, implantation de centrale photovoltaïque au sol...)* »
 - Nous demandons l'interdiction des logements de fonction.
 - De plus, les bureaux installés dans la zone ACE ne doivent être autorisés que s'ils sont implantés au sein d'installations démontables, mobiles et retirées à la fin de l'exploitation du site. Cela évitera toute nouvelle construction avec fondation sur les parcelles et facilitera la remise en état agricole.
 - Enfin, nous ne sommes pas favorables à ce que le règlement autorise la réhabilitation ou le réaménagement de la zone ACE en espace de loisir. Par conséquent, le règlement ne doit pas autoriser la réhabilitation pour un usage de loisir mais uniquement la remise en état agricole des parcelles.

La modification n°9 permet, ensuite, l'ouverture à l'urbanisation de zones à urbaniser. Brest Métropole a un poids plus faible que les autres EPCI dans la consommation foncière du Pays de Brest. Le territoire connaît une attractivité forte notamment en termes d'habitat.

Les différentes zones ouvertes à l'urbanisation représentent 45 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Nous regrettons la consommation et l'artificialisation future de ces nouvelles zones principalement agricoles. Bien qu'elles s'inscrivent dans des opérations d'ensemble souvent déclarées d'utilité publique depuis de nombreuses années, leur optimisation et leur ouverture n'ont pas été suffisamment questionnées pour minimiser l'impact sur le foncier agricole.

A l'inverse, si ces surfaces sont aujourd'hui ouvertes à l'urbanisation, elles auraient pu être compensées dans cette modification par le reclassement de surfaces à urbaniser en zone agricole ou naturelle. Des zones présentant des enjeux agricoles forts, telles que des parcelles à Saint-Thudon ou Le Rody restent actuellement classées en 2AU.

Toute nouvelle ouverture de zone à l'urbanisation doit être justifiée au regard des capacités encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. En plus du chapitre introductif complet sur la justification des ouvertures à l'urbanisation, la justification pour chaque nouvelle zone d'urbanisation aurait pu être davantage étayée et chiffrée notamment en ce qui concerne l'impact agricole.

Pour confirmer la volonté de minimiser les conséquences négatives sur l'activité agricole et de préserver la fonctionnalité des espaces agricoles, le principe de connexion avec l'espace agricole aurait pu être inscrit dans les OAP. Ces dernières peuvent imposer que des zones tampons avec les espaces agricoles soient intégrées dans le périmètre du projet par les aménageurs et en éviter le report sur les parcelles agricoles en lisière.

Nous rappelons que ces secteurs de développement de la métropole n'ont pas tous été définis en lien avec la Chambre d'agriculture. La cellule foncière en place sur le territoire n'a pas de rôle décisionnel concernant ces zones. De plus, le tableau de bord n'a pas été présenté aux agriculteurs locaux, de manière collective, ce qui ne garantit pas une lisibilité suffisante, comme vous l'indiquez dans les pièces du dossier. Une concertation plus approfondie sur ces sujets permettrait d'assurer un véritable partage des choix d'urbanisation.

Concernant l'actualisation du règlement graphique par le classement en zone urbaine des zones aménagées et bâties, le secteur de la Rue des Alouettes à Guipavas mérite d'être maintenu en 1AU même si sa mobilisation est difficile. En effet, ce secteur correspond à des parcelles agricoles qui sont actuellement enclavées par les habitations et la façade donnant sur la rade.

L'actualisation du règlement graphique passe également par l'ajout de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Pour rappel l'avis de la CDPENAF peut être possible après une auto-saisine. Nous avons plusieurs remarques conformément à la Charte Agriculture et Urbanisme du Finistère :

- Le bâtiment n°413, au 775 Route de Milizac à Bohars, n'a pas d'intérêt à être repéré et pourrait être considéré comme une extension de la maison d'habitation principale à laquelle il est rattaché.
- Le bâtiment n°419, au 8 Godibin Vraz à Plougastel-Daoulas, semble avoir déjà les caractéristiques d'une maison (fenêtres, cheminée)
- Le bâtiment n°420, au Manoir du Névent à Plouzané, correspond déjà à une habitation en tant que grande bâtisse de type manoir. Nous sommes défavorables à son repérage. Les dépendances peuvent éventuellement être repérées. Cependant, nous soulignons le caractère isolé de ces constructions et une des dépendances n'a plus son caractère patrimonial ni architectural car son aspect extérieur a été fortement dénaturé avec des tôles et un appentis carré à côté.

Nous ne présentons pas de remarque particulière concernant les autres objets de la modification. Sous réserve de la prise en compte de nos demandes, nous sommes favorables à la présente modification.

7.5. Avis du Préfet du Finistère du 18 juin 2025

Les ouvertures à l'urbanisation :

Elles concernent l'urbanisation partielle de cinq zones 2AU pour 48,1 ha classés en zone 1AUh (habitat) et 1AUC (équipement sportif).

Ces secteurs s'inscrivent pour la plupart dans la continuité de nouveaux quartiers d'habitat en cours d'aménagement et pour trois d'entre eux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) ayant déjà fait l'objet d'études d'impact.

L'urbanisation de ces 52 hectares, dont 45 hectares, concerne des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF), doit intervenir par phases successives et s'inscrit dans un temps long à l'horizon 2035 ou 2031.

La temporalité des opérations prévues est à mettre en concordance dans la notice de présentation horizon 2035 (page 94 et 96) ou horizon 2031 (page 98 et suivantes).

Cette consommation est compatible avec le futur compte-foncier prévu pour Brest Métropole au projet de SCoT arrêté le 7 février 2025 (283 hectares pour la période 2021-2031).

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont réalisées dans chaque secteur ouvert à l'urbanisation.

Le secteur de la Fontaine Margot est concerné par une zone humide sur plus d'un hectare. Contrairement à ce qui est précisé dans le document, l'inventaire départemental identifié bien un cours d'eau. De plus, la représentation des zones humides diffère selon les cartes et du dossier.

L'identification de la nouvelle zone humide de Poull ar Horred n'est d'ailleurs pas reprise ni l'ensemble de celles répertoriées ce côté du Vern. Il conviendra de bien vérifier que l'ensemble des zones humides et des cours d'eau sont bien identifiés et que l'ensemble des aménagements n'affecte pas le fonctionnement et les caractéristiques du secteur.

Corrections apportées au règlement écrits :

Dans la notice de présentation, l'exposé des motifs des corrections diffère parfois des changements présentés dans le règlement.

Application de la loi « littoral » :

Sept secteurs, délimité de façon plus précise et stricte (périmètres des villages et SDU de Guipavas et Plouzané) sont classés en zone urbaine. Or, le SCoT du Pays de Brest n'identifie que deux de ces hameaux (SDU). En dehors des SDU de Goarem Vors et Ruqulen sur Guipavas, les autres secteurs ne peuvent être qualifiés de villages.

8. Organisation et déroulement de l'enquête

8.1. Organisation de l'enquête

Réunions préparatoires et hors permanences

Dates	Heures	Thèmes	Participants
Vendredi 11 avril 2025	15h00 - 16h30	Premier contact Présentation sommaire du dossier	Quentin Josse Brest Métropole Delphine Herry Brest Métropole
Vendredi 18 avril 2025	13h30 - 16h00	Premier contact pour une analyse du dossier secteur Kervilherm.	Mairie de Guipavas Madame Delerue Nolwen, Directrice du pôle de Proximité et missions métropolitaines.
Mercredi 23 avril 2025	09h00 -12h30 14h00 – 15h00	Signature du dossier d'enquête et des neuf registres (1876 pages)	Quentin Josse Brest Métropole
Mardi 29 avril 2025	11h00 -12h30	Réunion mairie de Gouesnou Ilot de la source	Claudine Bruban ; Mounia Oualaj ; Quentin Josse
Samedi 24 mai 2025	9h00 – 15h00	Mairie de Guipavas Projet Kervilherm. Echange avec les associations SaveStangalar et APCK	François Cocco ; Bernard Lancelot ; Frédéric Lescop ; Vincent Langlet.
28 mai 2025	9h00- 12h00	Mairie de Gouesnou Echange avec responsable des Carrières Lagadec (NCE et ACE).	Benoît Sicot (Carrières Lagadec)
16 juin 2025	15h30 – 16h30	Réception des neuf registres (Huit communes et Brest Métropole).	Quentin Josse Brest Métropole

18 juin 2025	11h00 – 13h00	Echange sur les contributions des registres (Dématérialisé et physiques).	Madame Herry ; Messieurs Josse et Beaudu
20 juin 2025	16h00-17h00	Remise du PVS	Madame Tifenn Quiger Vice-Présidente à l'urbanisme Brest Métropole ; Madame Herry ; Messieurs Gourves, Josse et Beaudu
4 juillet 2025	17h28	Remise Mémoire En Réponse MER par mail	Madame Tifenn Quiger Vice-Présidente à l'urbanisme Brest Métropole
7 juillet 2025	Journée	Echange avec Brest Métropole	Quentin Josse Brest Métropole

8.2. Composition du dossier d'enquête

A – Notice Notice de présentation du projet de modification du PLU	303 pages
B – Pièces modifiées du PLU B1 – Rapport de présentation B2 – Orientations d'aménagement et de programmation B3 – Règlement écrit B4 – Document graphique n°1/3 B5 – Document graphique n°2/3 B6 – Document graphique n°3/3 B7 – Règlement volume	603 pages 255 pages 213 pages 156 pages 42 pages 29 pages 198 pages 1496 pages
C - Pièces de procédure C1 –Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable (délibération) C2 – Bilan de la concertation préalable (délibération) C3 – Bilan de la concertation préalable (annexe) C4 – Justification des ouvertures de zones à l'urbanisation (délibération) C5 - Justification des ouvertures de zones à l'urbanisation(annexe) C6 – Arrêté d'enquête publique C7 – Liste des lieux d'affichage des avis d'enquête	4 pages 9 pages 31 pages 10 pages 1 page 5 pages 1 page 61 pages
D – Avis exprimés par les personnes publiques consultées sur le projet D1 – Avis MRAe de Bretagne D2 – Avis Région Bretagne D3 – CA D4 – Avis SNCF D5 - Avis Préfet du Finistère	1 page 1 page 3 pages 9 pages 2 pages 16 pages

Total du dossier : 1876 pages

8.3. Publicité, affichage, information du public

Affichage

L'avis d'enquête a été affiché au siège l'enquête et dans les 52 lieux d'affichage précisés dans le document C7, pendant toute la durée de l'enquête.

Registre dématérialisé

Les avis dans la presse ont été publiés dans les délais réglementaires :

Département Finistère – Ouest-France et Télégramme :

- 1^{er} avis le 25 avril 2025 ;
- 2^{ème} avis le 14 mai 2025.

Communication sur l'enquête publique

Outre cette publicité réglementaire, l'enquête publique a fait l'objet de parutions dans les bulletins d'information de chacune des huit communes.

8.4. Déroulement de l'enquête

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Président de Brest Métropole prescrivant l'enquête publique de modification n°9 du PLUi, un dossier d'enquête et un registre d'enquête publique ont été mis à la disposition du public dans les huit communes et à l'hôtel de Brest Métropole du mardi 13 mai 2025 à 9h00 au vendredi 13 juin 2025 à 17h00, soit 32 jours consécutifs, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier était consultable sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur

L'ensemble des permanences s'est déroulé dans de bonnes conditions de réception du public, chacun a pu consulter le dossier d'enquête, s'informer auprès du commissaire enquêteur et émettre son avis sur le projet, soit oralement, soit par inscription dans les registres d'enquête.

A chaque permanence, j'ai vérifié la complétude du dossier d'enquête publique.

Permanences et accueil du public pendant l'enquête publique

J'ai tenu cinq permanences :

- Deux à l'Hôtel de Métropole ;
- Commune de Bohars ;
- Commune de Gouesnou ;
- Commune de Guipavas

Mardi	13/05/25	9H00-12H00	Hôtel de Brest Métropole	5 personnes
Samedi	24/05/25	9H00-12H00	Mairie de Guipavas	7 personnes
Mercredi	28/05/25	9H00-12H00	Mairie de Gouesnou	5 personnes
Mercredi	04/06/25	13H30-17H00	Mairie de Bohars	16 personnes
Vendredi	13/06/25	13H00-17H00	Hôtel de Brest Métropole	5 personnes

Total : 38 personnes

J'ai rencontré pendant les permanences :

- Le maire de Bohars Armel Gourvil et une représentante de Brest Métropole Madame Gallet Desury
- La responsable urbanisme de Guipavas, le maire et la DGS ;
- Les responsables de deux associations de défense du site du Stangalar : Save-Stangalar et Association Protection Coataudon Kermeur
- Le responsable foncier - développement des carrières LAGADEC Benoit Sicot ; Sujets évoqués NCE (demande de classement parcelle I 818) et ACE (réponses à l'avis de la Chambre d'agriculture).

8.5. Bilan de l'enquête

Téléchargements



Les 5 documents les plus téléchargés

Document	Nombre de téléchargement
B2_m9_ep_Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) modifié	910
B4_m9_ep_Règlement graphique 1 modifié	634
A_m9_ep_Notice de présentation	607
Avis d'enquête publique	478
B7_m9_ep_Règlement volume 4	478

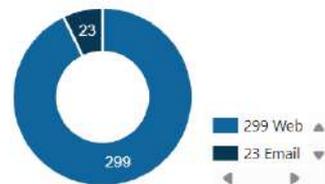
Nombre de téléchargement

Contributions

322 contributions ont été déposées

103 contributions ont été déposées par une personne anonyme Soit 31.9% des contributions

2 contributions modérées

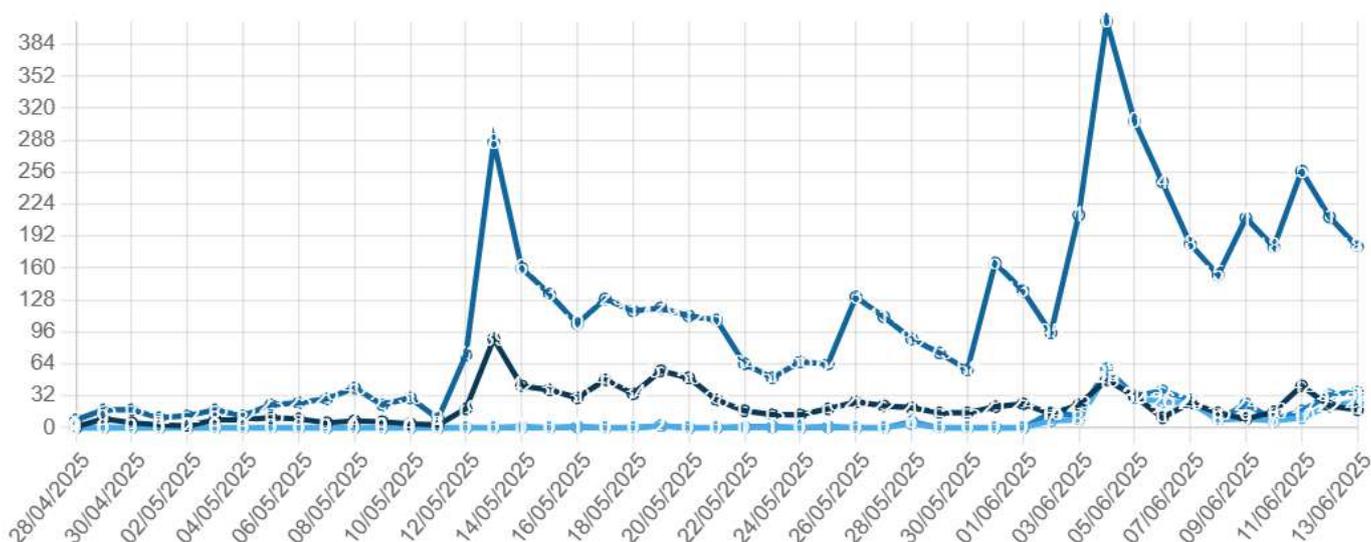


Fréquentation

5 273 visiteurs uniques ont consulté le site web

994 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation Soit 18.8% des visiteurs

240 visiteurs ont déposé au moins une contribution Soit 4.5% des visiteurs



- Nombre de visiteurs uniques
- Nombre de visiteurs ayant téléchargé au moins un document
- Nombre de visiteurs ayant déposé au moins une contribution
- Nombre de contributions déposées

L'enquête publique de la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Brest Métropole a donné lieu à 386 contributions (375 écrites et 11 observations orales) qui se répartissent de la façon suivante :

Registre dématérialisé et registre papier

HOTEL BREST METROPOLE	RP
REGISTRE DEMATERIALISE	RD
BOHARS	BH
BREST	BR
GUIPAVAS	GP
GOUESNOU	GN
PLOUZANE	PZ
GUILERS	GL
RELECQ-KERHUON	RK

Guipavas Kervilherm (B5) contributions exprimés (hors doublons)	267
Artificialisation, prétexte, opposition...	69
Accès	29
Choix du lieu	12
Impacts environnementaux	34
Favorable	1
Pétition (RD 10)	122
Bohars Kérampir (B4) contributions exprimés	50
Favorable	33
Favorable avec réserves	7
Défavorable	10
Brest ZAC de Kerlinou (B1) défavorable	6
Brest ZAC de la Fontaine Margot (B2) défavorable	2
Installation Stockage Déchets Inertes (A6) (ACE et NCE)	6
Enquête publique opposition au projet	25
Emplacements Réservés (D)	2
Renseignements	3
Eléments hors enquête publique Modification n°9	14
Total des contributions	375

	Acronyme	Inscriptions au registres	Mails	Renseignements	Total
Registre Dématérialisé	RD	331	23		354
Hôtel Brest Métropole	RP	2			2
Mairie Bohars	BH	9			9
Mairie Guipavas	GP	7			7
Mairie Gouesnou	GN	3			3
Entretiens oraux				11	11
					386

Conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du code de l'environnement, les inscriptions portées dans les registres d'enquête subsidiaires ont été transmises au siège de l'enquête, à L'Hôtel de Brest Métropole pour être annexées au registre principal.

Précisions :

- Certaines personnes ou association se sont exprimées à plusieurs reprises ;
- Chaque contribution peut comprendre plusieurs demandes ou observations portant sur des sujets différents ;

Les permanences ont été très calmes. J'ai surtout rencontré des habitants qui s'interrogeaient sur le projet d'ouverture à l'urbanisation (B4) de Bohars et (B5) de Guipavas. D'autres voulaient s'assurer que leurs demandes étaient bien prises en compte.

L'enquête, ouverte le mardi 13 mai 2025 à 9 heures, s'est terminée le vendredi 13 juin 2025 à 17 heures. Elle s'est déroulée dans le calme et sans incident.

9. Synthèse thématique des observations formulées par le public

Chaque contribution a été examinée et est référencée dans le tableau de synthèse joint.

Chaque déposition peut comprendre plusieurs demandes ou observations portant sur différentes thématiques.

Ce tableau permet à toutes les personnes qui ont participé à l'enquête de retrouver le résumé de leur intervention.

A partir des observations recueillies et des avis émis lors de la consultation administrative, j'ai effectué une synthèse thématique et, si nécessaire, ai posé des questions.

Le maître d'ouvrage est invité à apporter des réponses à ces observations, propositions et questions.

10. Procès-verbal de synthèse

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, j'ai rencontré, le 20 juin 2025 Madame Tifenn Quiger Vice-Présidente à l'urbanisme Brest Métropole ; Représentante du maître d'ouvrage, pour lui communiquer les observations consignées dans un Procès-verbal de synthèse et le tableau joint, accompagnées d'une liste de questions personnelles.

11. Mémoire en réponse de Brest Métropole

Le mémoire en réponse au Procès-verbal de synthèse et aux questions du commissaire enquêteur m'a été expédié le 4 juillet 2025 par mail Madame Tifenn Quiger Vice-Présidente à l'urbanisme Brest Métropole.

12. Clôture du document 1/2 – Rapport d'enquête publique

Je clos ce jour le document 1/2 – Rapport d'enquête

Le document 2/2, Conclusions et Avis sur la modification n°9 du PLU de Brest Métropole, fait l'objet d'un document séparé.

Plouguerneau le 4 juillet 2025

Bruno BOUGUEN
Commissaire enquêteur



Annexe : Tableau du Procès-Verbal de Synthèse

Réf. Observation (suivant registre)	Prénom Nom Association	Résumé de l'observation	Thème	Eléments du mémoire en réponse du maître d'ouvrage
RD 01	André Le Guen	" Problème de circulation et de flux de véhicule sur coataudon à Guipavas. (zone urbanisée de la zone 2AUH de Kervillerm) Le projet de construction d'un gymnase se ferait avec un accès traversant deux lotissements et débouchant sur le boulevard de Coataudon. Une voie d'accès avait été envisagée via la rue de la Fraternité reliant Le Rody ".	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 02-a	Anonyme	" Un projet de construction d'un gymnase ... se ferait dans le secteur de coataudon, avec un accès traversant deux lotissements et débouchant sur le boulevard de Coataudon devant le petit rond point proche du Lidl. Parfait comme accès pour d'éventuels cars ou bus et très sécurisant pour les riverains ! Une voie d'accès avait été envisagée via la rue de la Fraternité reliant Le Rody mais faute de financement tout comme la passerelle factice du futur stade Arkéa toute la circulation se fera via Coataudon, bien sûr pas assez saturée avec toutes les constructions faites, en cours ou à venir. Avant de construire à tout va il faut augmenter la voirie et voie d'accès ".	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RP 01	Association Save Stangalar	Présentation des remarques formulées par l'association Renseignements	Renseignements	
RP 02	Karine Le Corre	Je souhaite que les parcelles BX 6 et 7 de Kerougar deviennent urbanisables.Présentation des remarques formulées par l'association Renseignements	Eléments hors enquête modif n° 9	

RD 02-b	anonyme	"...Le gymnase aurait dû être construit bien avant au vu du développement du quartier avec à l'époque des réserves foncières bien plus conséquentes...".	Guipavas Kerviherm (B5) Choix du lieu	
RD 03	Gilles Kerlidou	Rapport d'enquête publique n° 21600189 / 35 relative à la modification du PLU de Brest Métropole, daté du 29 octobre 2016. Délibération n° C2016-12-222 du conseil de Brest Métropole datée du 16 décembre 2016, relative à l'approbation de la modification du PLU	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 04-a	Matthieu Toniazzi	Concernant Gouesnou * la rue de Brest mériterait d'être elle aussi "à circulation apaisée". Les trottoirs ne sont pas aux normes PMR car partagés avec du stationnement automobile. Il est difficile de rejoindre l'arrêt de TC "De Gaulle" près du rond-point du Carpont ou l'aire de covoiturage.	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 04-b	Matthieu Toniazzi	Concernant Gouesnou * Le découpage de la zone humide en deux zones distinctes est une vue de l'esprit, la zone humide suit le cheminement de la Penfeld sans interruption.	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 04-c	Matthieu Toniazzi	Concernant Gouesnou * La zone de Mescadiou non matérialisée sur le plan (et non visible, de fait, ce sont des champs qu'on voit : elle est décrite p.163) ne respecte pas les obligations du code de l'environnement en matière de trottoirs et d'aménagements cyclables, inexistantes. Quand sera-t-elle mise aux normes, cela ne semble pas prévu par le présent document ?	Eléments hors enquête modif n° 9	

RD 04-d	Matthieu Toniazzi	<p>Concernant Gouesnou "on continue de remplacer des champs par des logements de faible densité, en périphérie de la ville, sans aucune liaison douce vers le centre-ville. Il n'y a pas un seul commerce de proximité dans le quartier de Penhoat, les habitants ont donc recours à la voiture. Aucun aménagement cyclable entre le centre et Penhoat ne semble planifié par la métropole, pourquoi est-il absent du PLU, alors que ces nouvelles habitations vont inmanquablement augmenter le trafic automobile sur les axes existants ? Notamment la rue du bois qui ne fait l'objet d'aucun aménagement pour apaiser ce trafic, en forte hausse depuis la</p>	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 04-e	Matthieu Toniazzi	<p>Concernant Gouesnou * la rue de la gare est l'accès principal à la nouvelle école Isabelle Autissier, elle devrait être réaménagée pour sécuriser le cheminement des enfants (principe des "rues aux écoles" comme ce qui a été fait pour l'école Langevin à Brest) avec suppression des stationnements à proximité immédiate de l'accès piéton à l'école, aménagement pour empêcher le stationnement gênant, et limitation de la vitesse bien en-dessous des 30 km/h actuels, du fait de sa vocation de transit. Ou bien la piétonniser et rediriger le trafic automobile vers les autres axes comme c'est fait ponctuellement (via la rue du château d'eau par exemple). Les commerces y gagneront également.</p>	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 05	Stéphane BRIEC	<p>La modification en cours d'enquête prévoit notamment la suppression ou modification d'emplacements réservés. À cette liste je souhaite, en vue d'obtenir sa suppression, ajouter le numéro 169 à Plougastel Daoulas au droit du 205 et 225 rue Surcouf, parcelles dont je suis propriétaire. Cet emplacement très ancien n'a plus lieu d'être. Il prévoit un élargissement de voie alors que cette voie à double sens est déjà très large et qu'il faudrait plutôt un rétrécissement pour freiner la vitesse et sécuriser la sortie depuis les habitations qui bordent cette rue. A noter, un trottoir aux normes longe déjà ces 2 parcelles. Comptant sur vous pour intégrer cette demande de suppression de l'ER 169.</p>	Enquête publique Emplacements réservés	

RD 06	anonyme	<p>Je suis opposée à la modification du PLU concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUH de Kerviherm à Guipavas. L'objectif est clair : permettre la construction d'un complexe sportif sur des terres agricoles. Cette zone jouxtant le parc du Stangalard doit rester une zone agricole. Il est temps d'en finir avec l'artificialisation des sols effectuée sans aucune prise en compte de la faisabilité d'un tel projet sur ce type de parcelle, ni des conséquences sur la biodiversité. Je rappelle l'existence la loi "Climat et Résilience" datant de 2021 qui a pour objectif de réduire par 2 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030. A l'heure des changements climatiques actuels, il est urgent de penser aux conséquences de l'artificialisation des sols à outrance.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
RD 07	anonyme	<p>"Je suis très déçue de constater l'ampleur des ouvertures à l'urbanisation que comporte cette modification. Etant donné les changements climatiques, l'augmentation des risques naturels, et le contexte législatif, il me paraît essentiel de préserver au maximum les terres agricoles. Les zones ouvertes à l'urbanisation représentent 45 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers. Même si elles s'inscrivent dans des opérations d'ensemble souvent déclarées d'utilité publique depuis de nombreuses années, leur optimisation et leur ouverture n'ont pas été véritablement questionnées pour minimiser l'impact sur le foncier agricole, qui devrait être la priorité de vos politiques d'urbanisme. Ces surfaces ouvertes à l'urbanisation pourraient être compensées dans cette modification par le reclassement de surfaces à urbaniser en zone agricole ou naturelle. Toute nouvelle ouverture de zone à l'urbanisation doit être justifiée au regard des capacités encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées par notamment une étude de densification. Il existe bien un chapitre introductif complet sur la justification des ouvertures à l'urbanisation, mais la justification pour chaque nouvelle zone ouverte aurait pu être davantage développé et chiffrée surtout en ce qui concerne l'impact agricole.</p>	<p>Enquête publique opposition au projet</p>	

GN 01	Béatrice Durand Jeannine Toullec	Emplacements réservés : demande de suppression de la réserve n°237 , 11 bd Charles de Gaulle Le Relecq Kerhuon. Le projet présenté ne correspond plus au projet à réaliser. Trois autres options sont proposés permettent de lever cette réserve. Plan et courrier joints	Enquête publique Emplacements réservés	
GN 02	Benoit Sicot	ISDI de Penvern. Demande de classement de la parcelle cadastrée I numéro 818 (classée N) en NCE compatible ISDI pour créer un bassin utile à l'exploitation	Installation Stockage Déchets Inertes Zone NCE	
GN 03	Benoit Sicot	Le responsable foncier-développement de Lagadec TP me précise que l'exigence de maintenir les capacités d'accueil et de gestion des déchets inertes générés par les chantiers de travaux publics réalisés dans la métropole brestoise est une réalité. Concernant l'avis de la Chambre d'agriculture sur la modification de règlement (page 197 du règlement écrit) il prend en compte les demandes formulées. Plan et courrier joints.	Installation Stockage Déchets Inertes Zone ACE	
RD 08	Régis Mével	Je renouvelle ma demande du 08 août 2023 concernant la transformation d'une dépendance bâtie en logement. Elle est en lien avec l'habitation principale située sur la parcelle BX n°37 - 164 route de Kerougar. J'ai obtenu les autorisations auprès de l'urbanisme pour les travaux de modification réalisés (DP 21 161 pour la véranda et DP 23 166 pour les modifications extérieures) sur le bâtiment. Par ailleurs, j'ai fait réaliser la mise aux normes du SPANC et les travaux d'assainissement autonome à la fois pour la ma maison et pour la dépendance ont été contrôlés et validés par Eau du Ponant.	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 09	Anonyme	Pour la partie à Bohars, si cela permet la construction d'un gymnase aux normes et de qualité (car celui du kreisker est en piteux état et plus du tout adapté) pourquoi pas. Sinon je trouve ça dommage de perdre des zones agricoles qui sont pourtant importantes et nécessaires	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	

RD 10	Association Save Stangalar	LE PROJET B5 DE GYMNASSE À KERVIIHERM aurait un impact négatif POUR LA BIODIVERSITÉ , ET il n'a pas été préparé par les études ERC et environnementales obligatoires. SaveStangAlar et APCK, rédacteurs de cette contribution, et leurs trois cosignataires CPVF, AE2D et GNSA, demandent que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Tous nos arguments sont détaillés et argumentés dans le document de 9 pages intitulé 20250528_contribution_SaveStangAlar_APCK.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 11-a	Bernard Lancelot	Le choix de la parcelle BA05 pour construire un équipement sportif apparaît comme la seule solution pour résoudre un problème ancien. Depuis 15 ans de nombreuses opportunités se sont pourtant présentées qui n'ont pas été retenues. Il est à noter qu'aucune de ces opportunités n'est évoquée dans les documents de l'enquête publique, ni des alternatives à ce choix fermé : la parcelle BA05.	Guipavas Kerviherm (B5) Choix du lieu	
RD 11-b	Bernard Lancelot	L'argument majeur est la présence, à proximité, de deux écoles primaires. Les caractéristiques géométriques du bâtiment envisagé (longueur 75 m, largeur 30 m, hauteur 15 m) sont bien loin de celles d'un gymnase de proximité pour l'éducation sportive d'écoliers. L'argument des enfants des écoles est utilisé pour écarter du choix, les équipements sportifs de Kerlaurent en raison de la « dangerosité » du franchissement du boulevard François Mitterrand. Cette dangerosité est toute relative pour des élèves encadrés s'ils respectent les 3 feux et restent dans les passages pour piétons.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 11-c	Bernard Lancelot	La parcelle BA05 présente aussi la particularité d'être en pente, difficilement accessible hormis à pied avec de bonnes chaussures de marche et par temps sec. Elle est enclavée derrière un lotissement de 2006 : « les hauts de Kervilherm » et une ancienne ferme : « la ferme Colin » à la limite du vallon de Stang Alar. Prévoir la construction d'un établissement recevant du public, au fond de ce dédale, relève de la gageure.	Guipavas Kervilherm (B5) Choix du lieu	
RD 12 - a	Joelle Lancelot	"Le projet d'installation d'un nouveau complexe sportif à Kervilherm soulève de nombreuses questions en particulier sur les conséquences de l'artificialisation d'une zone située à proximité de la zone protégée du Vallon de Stang Alar. • Pourquoi avoir choisi ce site, complètement enclavé et inaccessible par voie routière ? Des comparaisons avec d'autres sites plus accessibles et plus plats ont elles été menées au préalable ?	Guipavas Kervilherm (B5) accès	
RD 12 - b	Joelle Lancelot	"Le projet d'installation d'un nouveau complexe sportif à Kervilherm soulève de nombreuses questions en particulier sur les conséquences de l'artificialisation d'une zone située à proximité de la zone protégée du Vallon de Stang Alar. • Le document de présentation décrit un taux élevé d'occupation des installations existantes en citant une fréquentation moyenne de 11 heures par jour pour les installations sportives de Kerlaurent. Pourquoi une ouverture des installations sportives de 08h00 le matin à 22h00 le soir soit 16 heures par jour n'est-elle pas prévue ? • Les élèves des deux écoles primaires de Coataudon sont les seuls à avoir besoin d'une installation sportive à proximité. Les membres des autres associations de Coataudon peuvent bénéficier des installations sportives de Brest et de Guipavas un peu plus lointaine dont le taux d'occupation n'est pas évoqué. Pourquoi ?	Guipavas Kervilherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 12 - c	Joelle Lancelot	Ce projet ambitieux de construction d'un complexe sportif supplémentaire à Guipavas ne doit pas se faire dans la précipitation et faire l'objet d'une réflexion approfondie. Si ce n'est pas le cas, il n'est pas acceptable et son examen doit être reporté lors de l'examen global du PLUi en 2028.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 13-a	Bernard Lancelot	"Le projet d'aménagement d'un nouveau complexe sportif à Kerviherm, situé sur un terrain totalement enclavé, nécessite des aménagements routiers importants compte tenu de sa localisation. Le document de présentation du projet prévoit, dans un premier temps, un accès des véhicules par l'allée de Kerviherm qui présente des dimensions suffisantes pour supporter le trafic modeste induit par la création de l'équipement". "L'allée de Kerviherm a été prévue pour desservir les lotissements existants et ne peut faire l'objet d'un élargissement compte tenu des habitations existantes".	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 13-b	Bernard Lancelot	"L'aménagement de cette parcelle BA5 ne sera, que la première partie de l'artificialisation de la zone sud du secteur de Coataudon. Kermeur le Rody. Cette artificialisation doit être étudiée dans sa globalité. Les décisions d'aménagement de ces territoires encore naturels ou agricoles et leurs artificialisations doivent être mûrement réfléchies car une fois les travaux lancés, aucun retour en arrière n'est possible. Les zones naturelles du vallon du Costour et de celui de Stang Alar sont fragiles. Il faut éviter de raisonner à court terme et penser à ce que nous laisserons aux générations futures". Dans ces conditions, il n'est pas concevable d'artificialiser dans la précipitation une parcelle enclavée comme l'est la parcelle BA5. Il est nécessaire de mener une réflexion globale d'aménagement de l'ensemble du secteur sud de Coataudon en s'appuyant sur des études environnementales validées par la MRAE et en respectant la démarche ERC (éviter réduire compenser) prévue par la loi. Cette réflexion ne peut se faire que dans le cadre de la révision du PLUi de 2028".	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 14	anonyme	Projet B5 . Gymnase Etant riveraine je crains les problèmes de circulation au vu des routes du lotissement.	Guipavas Kerivherm (B5) accès	
RD 15	anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 16	Roland Penanros	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 17	Chistiane	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	Sans objet
RD 18	Marianne Le Roy	Contribution projet B5 Besoin : Soit disant demandé par 2 écoles, ce projet est présenté comme adapté aux compétitions. Combien d'enfants concernés ? Ce projet n'est il pas démesuré ? Après la réalisation les enfants y auront-ils accès réservé ? Le besoin recensé vient plutôt des associations sportives.	Guipavas Kerivherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 19	Marianne Le Roy	Contribution projet B5 Voirie : la parcelle envisagée est très enclavée. Son accès n'est pas envisageable en l'état. Rues traversant un lotissement, rond point inadapté sur le boulevard déjà à l'heure actuelle pour les véhicules légers. Qu'en sera-t-il pour les éventuels autocars ? Aucun accès routier à ce jour.	Guipavas Kerivherm (B5) accès	

RD 20	Marianne Le Roy	Contribution projet B5 Nuisances : Situé derrière un lotissement, l'accès à la parcelle et aussi les entrées et sorties des salles occasionneraient énormément de nuisances en tous genres pour les riverains.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 21	Marianne Le Roy	Contribution projet B5 Environnement : situé entre le Costour et le Stang Alar, la parcelle concernée par le projet a-t-elle fait l'objet d'une étude environnementale ? Qu'en sera-t-il de la faune et de la flore et des corridors écologiques entre les deux vallons ? Avis de l'autorité environnementale ?	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 22	Marianne Le Roy	Contribution projet B5 Planning : Ne serait il pas plus judicieux de faire établir un dossier complet comprenant TOUTES les études de faisabilité, d'impacts et de normes et d'attendre pour inclure cet éventuel projet dans la prochaine révision du PLU en 2028 ?	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 23	Marianne Le Roy	Contribution projet B5 Financement : Projet d'élevant à plus de 7 millions d'euros, notre commune en a-t-elle vraiment les moyens ? Est-ce vraiment justifié ?	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 24 - a	anonyme	Le projet d'aménagement d'un nouveau complexe sportif à Kerviherm, situé en pleine nature, interroge. A la page 301, le document de présentation précise que « la modification du PLU n'emporte pas d'incidence nouvelle sur le thème du bruit dans l'environnement ». Pour le cas précis du gymnase, envisagé à Kerviherm, le document renvoie à la fiche B5, qui, à la page 168, ne traite quasiment pas des nuisances sonores mais se contente de signaler que le boulevard de Coataudon, sans actuellement le moindre gymnase à Kerviherm, avec un trafic de 14 000 véhicules par jour, est classé en catégorie 4 : bruyant. Le futur gymnase n'est pas envisagé à proximité du boulevard de Coataudon, où ses nuisances sonores auraient été masquées, par le bruit du trafic routier. Il est prévu en bordure du vallon de Stang Alar, dans une zone naturelle boisée et agricole, où résonne encore le bruit du vent et le chant des oiseaux.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 24 - b	anonyme	<p>Peut-être que les 130 places de parking déjà prévues seront réservées exclusivement à des voitures électriques, silencieuses, que les conducteurs et leurs passagers ne claqueront pas les portes de leurs véhicules. Peut-être que les emplacements prévus pour les 3 ou 4 bus seront réservés à des bus électriques, qui ne laisseront pas tourner leurs climatisations. Peut-être que les 275 spectateurs et les 25 sportifs, participant aux rencontres sportives, avanceront silencieusement dans les cheminements doux, cités à l'envie, dans le document de présentation du projet B5 ; pour les écoliers ce sera sans doute plus difficile. Mais une fois dans la salle de sport, dans l'effervescence du match, le niveau sonore va croître pour atteindre des sommets, stimulé par la sonorisation des commentaires sportifs et les encouragements des supporters des différentes équipes. En résumé, un gymnase où se pratiquent des compétitions de sport collectif c'est bruyant voire même très bruyant.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 24 - c	anonyme	<p>Le bruit généré, comme la lumière nocturne va faire fuir la faune sauvage très présente en lisière du vallon. L'étude précise son ambition de protéger les haies et les arbres existants mais ils seront désertés par les oiseaux effarouchés par les activités humaines bruyantes.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 24 - d	anonyme	<p>Une autre nuisance, c'est la perte de la vue sur le vallon pour les habitations situées en bordure de la parcelle BA5. Le lotissement des « hauts de Kerviherm » est le dernier construit, en bordure du vallon de Stang Alar, entre 2005 et 2007, sur le versant plongeant de la ferme « Colin » vers la zone humide et le lavoir de Keravilin, entouré à l'est, au sud et à l'ouest par des haies de feuillus et des chemins creux . Les habitations sont en contrebas de la zone BA5, actuellement cultivée, elle même située en dessous de la ligne de crête qui surplombe le vallon de Stang Alar, vers le sud et l'ouest. L'association SaveStangAlar avait demandé, lors de la modification n° 8 du PLU, que cette même parcelle BA5 soit classée en, zone N ou A au lieu de 2 AUH, pour éviter les constructions, mais la réponse avait été : excellente idée qui ne peut se faire dans une simple modification au PLU mais sera à reprendre pour la révision du PLU de 2028...</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 24 - e	anonyme	<p>Document de présentation (page 161)</p> <p>Les habitants de ce quartier tranquille ont découvert, effarés, que derrière le petit changement de sigle, prévu, pour la parcelle BA5, par la modification numéro 9 au PLUi, se cachait la possibilité de construire un mur de 70 mètres de long et 15 mètres de haut devant trois maisons du quartier. En passant d'une zone 2AUH (à urbaniser prochainement) à une zone 1AUL (urbanisme de loisirs), pas de limite de hauteur pour des constructions futures. Il serait interdit de construire un immeuble d'habitation de 6 étages sur la parcelle BA5, mais un équipement sportif de 70 m de long, 15 m de haut, et 30 m de large, cela semble possible. Il est même prévu sur le plan, page 161, de réserver de la place pour en construire un deuxième bâtiment à peine plus grand que le premier et d'en envisager un troisième encore plus important. Au total 8000 m² seront réservés à des bâtiments qui seront collés aux maisons existantes, pour, comme le précise le texte, « favoriser la connexion douce du site avec le vallon ». Ce complexe sportif important sera ouvert vers le vallon mais la connexion avec l'existant sera des plus brutales. Ce complexe supprime tout simplement la connexion douce existant entre le lotissement et le vallon, en installant à la place un véritable « mur de la honte ». Ce mur, de 15 mètres de haut, construit à moins de 4 mètres des limites du terrain surplombant 3 maisons du lotissement, dépassera sans doute les haies actuelles et les privant de soleil, les fera périliter. Ce mur, de 15 mètres de haut, construit à moins de 4 mètres des limites du terrain surplombant 3 maisons du lotissement, leur fermera la vue à l'ouest et fera bien plus penser à un bâtiment industriel qu'à une zone de loisirs. Le mur de ce gymnase tel qu'il est actuellement envisagé est une nuisance majeure du projet B5.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
-----------	---------	--	--	--

RD 24 - f	anonyme	<p>Ce complexe sportif important sera ouvert vers le vallon mais la connexion avec l'existant sera des plus brutales, il supprime tout simplement la connexion douce existant entre le lotissement et le vallon , en installant à la place un véritable « mur de la honte ».</p> <p>Ce mur, de 15 mètres de haut, construit à moins de 4 mètres des limites du terrain surplombant 3 maisons du lotissement, dépassera sans doute les haies actuelles et les privant de soleil, les fera périlcliter. Ce mur, de 15 mètres de haut, construit à moins de 4 mètres des limites du terrain surplombant 3 maisons du lotissement, leur fermera la vue à l'ouest et fera bien plus penser à un bâtiment industriel qu'à une zone de loisirs. Le mur de ce gymnase tel qu'il est actuellement envisagé est une nuisance majeure du projet B5.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
RD 25	anonyme	<p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Je considère que les nuisances environnementales majeures et les désagréments portés au voisinage doivent être considérés avec sérieux et non pas traités dans la précipitation comme cela semble être le choix de la municipalité.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux</p>	
RD 26	anonyme	<p>Objet : Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique [...]</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
RD 27	anonyme	<p>Objet : Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique [...]</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	

RD 28	anonyme	Objet : Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 29	Christian Duquesne	Le document d'Etude "BM-2022-0472 - C.C.T.P – Etudes urbaines - Secteur Rody-Kermeur-Coataudon" met en évidence les améliorations essentielles à réaliser pour assurer la desserte suffisante et sécurisée de cette zone actuellement enclavée. cf P 27 et 28 "Etudes urbaines" en PJ. Le dispositif envisagé actuellement repose sur l'utilisation de la rue Verlaine, voie de lotissement étroite sinueuse et sans trottoir si accès par secteur RODY, partie de circuit de Randonnée pédestre PJ2, Description "Randonner dans le Finistère 4/5 : Stang-Alar / Costour" en pièce jointe. Riverain de la rue Verlaine, j'atteste de l'usage piéton régulier de la Voie par des groupes et personnes seules et de la fréquentation déjà importante de voitures automobiles" hors lotissement" qui évitent ainsi le feu tricolore au débouché de la rue du RODY sur le Bd de Coataudon. Quant au rond point du Bd de Coataudon desservant la Rue de Kervillerm, il est sous dimensionné pour permettre un accès par autocar. Seule une jonction dédiée avec le Secteur du RODY permettra de "fluidifier et apaiser le flux routier" dicit le rédacteur du Rapport. J'y ajouterai "sécuriser".	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 30	Florence Jacq	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 31	Christian Duquesne	Concernant le dossier de Bohars, nous sommes favorable au dossier. A la recherche d'une maison ou d'une construction sur la commune depuis longtemps, cette agrandissement du lotissement est nécessaire. De plus, elle permettrait aux associations et aux écoles de conserver leurs effectifs qui sont obligatoire pour la survie d'une commune.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 32	anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 33	anonyme	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 34	anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 35	anonyme	Projet d'aménagement eu vue de la réalisation d'équipements sportifs sur le secteur Kerviherm à Guipavas. Non au projet d'aménagement sur la parcelle BA5 de Kervillerm d'un complexe sportif de : 70 m de long, 40 m de large et 15 m de haut ; auquel seraient associées 120 places de parking pour les véhicules légers et 3 à 4 places de parking pour les bus. Ce projet, décidé sans réflexion sérieuse, objective et impartiale quant à son implantation sur un terrain situé en pente et en position dominante des habitations proches, conduirait à l'artificialisation irrémédiable d'une zone jusqu'ici totalement préservée, située dans la trame verte et bleue entre le Stangalar et le Costour reconnue pour sa biodiversité.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 36	G. Ouvradou	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Guipavas Keriherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 37	Michèle Bosseur	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi "Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Guipavas Keriherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 38	Lescop	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Keriherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 39	Gildas De Kermenguy	Bohars Kérampir (B4) Je déplore de voir à nouveau des terres agricoles perdues pour l'agriculture. Nous avons, certes, besoin de logements pour loger la population. Mais cela doit-il se faire au détriment de notre faune, de notre flore et de notre agriculture ? N'y a t'il pas d'autres alternatives à la transformation de ces champs cultivés en logements ? Ne pourrions-nous pas repenser des quartiers et réhabiliter des logements actuellement vides ou encore des friches industrielles ? Peut-être serait-il préférable de transformer les friches en logements ou alors de les rendre à l'agriculture si tant est que ce soit possible dans la mesure où le sous-sol a été modifié et les écosystèmes bouleversés... Aussi, au nom de la biodiversité et de l'économie paysanne, je m'oppose à ces projets de transformations de terres cultivées en logements. Ce qui est perdu pour la cause agricole sera difficilement retrouvé, ou alors à quel prix, pour quel bilan carbone ?	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	

RD 40	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je souhaite exprimer ma vive opposition au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'aménagement de Kerampir2.</p> <p>L'augmentation massive du nombre de logements prévue dans ce projet va entraîner une hausse significative de la population, sans que les équipements actuels (écoles, crèches, réseaux routiers, services publics, etc.) ne soient dimensionnés pour y faire face. Une atteinte irréversible aux espaces agricoles et à la biodiversité La zone de Kerampir 2 se situe dans un secteur à vocation agricole. En autorisant la construction de logements sur ces terres, la commune prendrait le risque de sacrifier un patrimoine naturel précieux et de rompre l'équilibre écologique déjà fragile. Une remise en cause de l'identité rurale de la commune</p> <p>Bohars a toujours su préserver son caractère rural, qui fait partie intégrante de son identité et de son attractivité. Urbaniser massivement une zone agricole en périphérie va non seulement dénaturer le cadre de vie, mais aussi créer une rupture avec l'âme du village, construite autour de l'harmonie entre espaces habités et espaces naturels. Cette mutation urbaine pourrait engendrer un sentiment de perte de repères et d'incompréhension chez les habitants, déjà confrontés à une évolution rapide de leur environnement.- Une vision à court terme, contraire aux engagements en matière d'aménagement durable</p> <p>La lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels est aujourd'hui au cœur des politiques publiques, notamment à travers la loi Climat et Résilience qui vise l'objectif de « zéro artificialisation nette » à horizon 2050. Autoriser ce projet va à l'encontre de ces objectifs, en privilégiant une vision court-termiste de l'urbanisation au détriment d'un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement.La commune de Bohars n'est pas en mesure d'accueillir, dans de bonnes conditions, un tel afflux de logements. Il est urgent de repenser ce projet, de préserver les espaces agricoles de Kerampir 2 et de garantir une urbanisation raisonnée,</p>	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	
RD 41	Anonyme	<p>Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 42	Anonyme	<p>Pourquoi beaucoup cherchent à venir s'installer dans nos campagnes autour de Brest ? Parce que la vie y est calme, parce que justement c'est la campagne, avec des prés, des champs, des bois, et qu'il fait bon se promener sur les petites routes peu empruntées. Alors, NON au projet de bétonnosation des terres aujourd'hui cultivées. A l'heure où on parle d'autonomie alimentaire, d'écologie et de baisse de la natalité, ce projet n'a aucun sens! Un projet qui a du sens c'est de rénover les quartiers et les logements construits à la va-vite après guerre et qui ne correspondent plus au critères de confort actuels, densifier les parcelles déjà construites, bref, respecter la loi ZAN ! Au contraire d'ouvrir à l'urbanisation, passez les parcelles en 2AU en zonages N ou A afin aussi de donner de la visibilité aux jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer.</p> <p>NON C'EST NON !</p>	Enquête publique opposition au projet	
RD 43	Anonyme	<p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 44	Anonyme	Laissons nos terres aux paysans !	Enquête publique opposition au projet	
RD 45	Marc	<p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Doublon	

RD 46	Laurent	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 47	Yves Deniaud	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, en intégrant les impacts environnementaux tant biodiversité que paysager qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.” La finalité de cette structure doit être questionnée.	Doublon	
RD 48	Yves Deniaud	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, en intégrant les impacts environnementaux tant biodiversité que paysager qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.” La finalité de cette structure doit être questionnée.	Doublon	
RD 49	Alain Uguen	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 50	Christophe Campion	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 51	Bernard O-J	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 52	Danièle Samson	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 53	Yvette Peronnard	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 54	Anonyme	Je soutiens les contributions étayées des associations qui luttent contre le béton et veulent préserver l'espace. Le "vert" est indispensable à la bonne santé tant physique que psychologique voir mentale. Garder ce vallon contribué au bien commun.	Enquête publique opposition au projet	
RD 55	Jean-Claude	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 56	Marie-Chistine Callet	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 57	Anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 58 - a	Jenny Chantelou	Guipavas (B5) Je souhaite exprimer mon opposition au projet de construction d'une salle omnisports sur des terres agricoles situées en bordure du parc du Stang Alar. Atteinte à l'environnement et à la biodiversité Le site envisagé est en lisière du parc du Stang Alar, reconnu pour sa richesse écologique et botanique	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 58 - b	Jenny Chantelou	Guipavas Kervilherm (B5) Artificialisation des sols agricoles Ce projet implique la destruction de terres agricoles encore exploitables, ce qui va à l'encontre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de préservation des espaces ruraux, tels que prévus par les lois récentes (loi Climat et Résilience notamment). Dégradation du cadre de vie La salle omnisports, avec son afflux de véhicules, de visiteurs et d'équipements, aura un impact important sur la tranquillité du secteur, qui est aujourd'hui un lieu de promenade, de détente et de contact avec la nature pour les habitants de Guipavas et des environs.	Guipavas Kervilherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 58 - c	Jenny Chantelou	Guipavas Kervilherm (B5) Solutions alternatives possibles Il serait souhaitable d'étudier d'autres emplacements, déjà urbanisés ou moins sensibles écologiquement, qui pourraient accueillir cette infrastructure sans nuire à des espaces naturels ou agricoles.	Guipavas Kervilherm (B5) Choix du lieu	
RD 59	Hervé Jeune	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 60	Jean	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 61	Pascal Abenza	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kervilherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 62	Lionel Bécus	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 63	Anonyme	Il n'y a pas besoin de salles de sport supplémentaires sur la commune de guipavas .Respectons la nature pour l'avenir de la population et le bien être de tous .	Enquête publique opposition au projet	
RD 64	Nicolas Charrondièrre	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 65	Philippe Sauty	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
GP 01	Mme et M. Peleau	consultation du dossier	Renseignements	
GP 02	SaveStangalar Vincent Langlet	Remise d'un dossier : - mémoire MRAe ; - Etude Ecole Supérieure des Agricultures (éclairage) ; - Etudes urbaines Kermeur Coatodon Le Rody ; - divers courriers.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
GP 03 - a	Association Protection Coatodon Kermeur (APCK) Frédéric Lescop Bernard Lancelot	Dossier environnement insuffisant (pas d'avis MRAe, dossier environnement absent ...). Impact inconcevable sur la qualité de vie des riverains. Terrain à la topologie défavorable à ce projet, zones humides ...	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

GP 03 - b	Association Protection Coataudon Kermeur (APCK) Frédéric Lescop Bernard Lancelot	Accès inadaptés et même dangereux.	Guipavas Keriherm (B5) accès	
GP 04	Mme et M. Perrot	Parcelles BS 12, 16, 11 et 57 ; Demande de passer de 2AUC en 1AUC.	Eléments hors enquête modif n° 9	
GP 05	Yvette RIOU	Parcelle BS 21 demande de passer de 2AUC en 1AUC. Lettre jointe.	Eléments hors enquête modif n° 9	
GP 06	Mme et M. Patrick Chamaillard	Parcelles BS 16,17 et 20 ; Demande de passer de Impact incAUC en 1AUC.	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 66	Véronique Marval	Il semble peu raisonnable aujourd'hui de construire dans cette zone qui sert de "tampon" entre la zone urbanisée et les vallons du Costour et du Stangalar. Cela sera probablement la porte ouverte à d'autres constructions dans l'avenir proche ou lointain...Préserveons ces sites naturels, la biodiversité qui s'y déploie est époustouflante, les chevreuils ont déjà pas mal souffert, merci de ne pas continuer à ignorer le Vivant qui nous entoure. D'autres possibilités semblent envisageables avec voies d'accès plus aisées.	Guipavas Keriherm (B5) Choix du lieu	
RD 67	Maryvonne Derrien	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 68	Caroline Savina	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 69	Jean-Michel Hû	“Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 70	Michèle Ramade	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. N'oublions pas qu'avec le réchauffement (qui va baisser les rendements agricoles), la surpopulation, la disparition des zones naturelles et agricoles, l'avenir de vos enfants est très en péril. Est-il encore temps de gaspiller l'espace ? Ne faut-il pas réfléchir scrupuleusement à chaque aménagement ?	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 71	Jean-Michel Navarro	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 72	Alice Guillon	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 73	Anonyme	Même anonyme, je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables .” Est-il besoin de dire qui on est face à l'urgence ?	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 74	Gérard Discour	Je soutiens totalement la contribution n°10 déposée par les associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA. Je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Doublon	
RD 75	Emma	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 76	Catherine Evrard	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 77	Anonyme	"Les élus décident de construire une salle des fêtes puis ..., les impôts locaux s'envolent. Ca ne sera donc jamais fini de jeter l'argent par les fenêtres ?" Je soutiens donc la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.” du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 78	Serge Blanloeuil	Contribution projet B5 Projet concernant une dizaine d'enfants, est-ce bien réaliste ? accès sécurisé pour les enfants ? ce projet ne concerne pas les associations sportives locales...	Guipavas Kerviherm (B5) accès	

RD 79	Anonyme	Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
BH 01	Katell Gueguen	Bohars Kérampir (B4) La voie d'accès ne prend pas en compte les cyclistes Zone sur une butte entourée de zones humides : Impact? Espèces protégées (salamandre tachée) protection? C'est une zone agricole ! L'accès par Roz Valan et le bourg : route de détournement?	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	
BH 02	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Favorable au projet. La réduction de la zone agricole (nord) et le maintien des talus sont de bonnes décisions. La création de logements est nécessaire pour le maintien des écoles, des commerces et les associations mais en sécurisant les accès vélos. il n'y a plus de locations possible sur Bohars et aucun terrain disponible à des prix corrects.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
BH 03	Philippe Laurent	Bohars Kérampir (B4) Existe-il toujours une compensation pour la prairie (ancien projet) ?	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	
BH 04	Brigitte Bergot	Je suis favorable au projet d'urbanisation situé à Kerampir à Bohars. Il faut des logements pour nos jeunes proches du travail.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

BH 05	Jean Marc Mevel	Bohars Kérampir (B4) Je suis inquiet par le nombre de logements prévus et l'impact champêtre de Bohars. Est-ce en accord avec les infrastructures communales (écoles , gymnase, commerces, ...)? Les accès sont-ils dimensionnés pour recevoir ce nouveau trafic? Je suis pour la préservation des espaces naturels.	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	
BH 06	Jean Marc Madec	Bohars Kérampir (B4) Je suis opposé à ce projet (impacts importants).	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	
BH 07	Gael Grall	Bohars Kérampir (B4) Je suis défavorable au projet. Densité de population supportable pour les écoles, commerces et circulation ? Bohars doit rester une commune verte et agréable. Les zones humides et espaces naturels doivent être protégés : salamandres, escargots ...	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	
BH 08	Robert Le Nestour	Bohars Kérampir (B4) Prévoir un cheminement piéton autour du lotissement.	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	
BH 09	Bernar B.	Bohars Kérampir (B4) Je suis très favorable. Beaucoup de personnes cherchent des terrains.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 80	Serge Blanloeuil	Contribution projet B5 Études de voirie inexistantes.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 81	Serge Blanloeuil	Contribution projet B5 situé à proximité d'un lotissement, nombreuses nuisances pour les riverains pas d'études environnementales	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 82	Serge Blanloeuil	Contribution projet B5 pas d'études environnementales	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 83	Serge Blanloeuil	Contribution projet B5 Concernant le planning, il faudrait attendre toutes les études de faisabilité, d'impact et de normes pour inclure le projet dans la révision du PLU en 2028.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 84	Serge Blanloeuil	Contribution projet B5 La commune n'a t elle pas d'autres priorités pour un tel budget ???	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 85	Régine	"Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 86	Audrey	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 87	Elisabeth Coulouma	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 88	Claude Rismann	Je demande à ce que l'étude de ce projet soit différée et reprise dans le cadre de la révision du PLU, lequel s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables !	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 89	Joel Besnard	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 90	Christine	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Doublon	
RD 91	Maurice Liscouet	Après une analyse détaillée des aspects environnementaux du dossier, nous demandons que « l'étude de ce projet soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables ».	Enquête publique opposition au projet	
RD 92	Anonyme	Je suis favorable au projet d'urbanisation situé à Kerampir à Bohars. En effet, cela fait déjà quelques temps que nous recherchons un terrain pour construire notre maison, dans cette commune à taille humaine, avec des commerces de proximité, des transports en commun accessibles tout en restant dans un environnement verdoyant. Nous avons deux enfants et avoir l'école à proximité serait aussi un avantage.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 93	Sandra Bessis	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 94	Violette Lintz	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 95	Anonyme	Je conteste la construction de logements prévue dans la zone de KERAMPIR à bohars. Je dis NON à la transformation de notre commune rurale, poumon vert de la metropole, en banlieue sans âme. Je dis oui à la densification des centres-villes, à la destruction et la reconstruction ou la rénovation des immeubles d'après guerre vétustes.	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	

RD 96	Anonyme	Je suis convaincue qu'il est primordial à l'heure du réchauffement climatique de préserver des zones vertes, je suis bien consciente du besoin de logement, mais il faudrait commencer par rénover et rendre habitables les vieilles bâtisses avant de bétonner le peu de nature qu'il reste en BMO. 250 logements? Ne serait il pas raisonnable, consciencieux, respectueux pour tous et chacun de revoir ce projet à plus petite échelle ?	Enquête publique opposition au projet	
RD 97	Yves Crozon	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 98	Pierre Hamm	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 99	Anonyme	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 100	Philippe Zarka	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 101	Etienne Vitton	<p>Par ce projet, vous actez une nouvelle vague d'artificialisation des sols alors que la souveraineté alimentaire arrive au cœur du débat public.</p> <p>Vous sacrifiez, l'agriculture pour une rentabilité à court terme. Par cette simple décision administrative le prix des terres va doubler ou tripler, au profit de qui, des agriculteurs? Des futurs habitants de ces logements?</p> <p>De plus, cette agriculture périurbaine, calme, paisible, respectueuse de la nature laissera place à des villes/quartiers péri-urbaines dont on connaît le délitement architectural et sécuritaire années après années.</p> <p>Ce poumon vert autour de Brest est essentiel pour préserver un espace naturel dans lequel agriculture et préservation de la faune et de la flore interagissent avec réussite.</p> <p>En conclusion, quelle crédibilité à créer des "éco-quartiers", avec le l éco-construction en ayant détruit pour cela un écosystème indispensable à la survie des espèces végétales et animales. Ce projet détruira la nature et de nombreux emplois. L'urbanisation effrénée doit cesser.</p>	Enquête publique opposition au projet	
RD 102	Gisèle Lubarda	<p>“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Doublon	
RD 103	Anonyme	<p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Doublon	
RD 104	Vincent Bernard	<p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables</p>	Doublon	

RD 105	Valérie Faure	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 106	Anonyme	Laissez la nature tranquille, laissez lui sa place, laissez la respirer.... et nous avec ! Respectez nos avis, merci !	Enquête publique opposition au projet	
RD 107	Alexis Collange	non à l'artificialisation du versant de Stang Alar.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 108	decobecq	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 109	Anonyme	Je suis favorable au projet concernant BOHARS, ce projet sera, si je comprends bien, réalisé en deux temps avec une première phase faite à court terme et une deuxième à moyen terme, il n'y aurait donc pas 250 logements créés des le début mais probablement la moitié. Le projet paraît cohérent et surtout il faut bien comprendre que la commune n'a plus le choix, trop peu de logements construits ces dernières années sur la commune. Ce projet répondra à la demande de nombreuses personnes qui souhaitent s'y installer mais qui ne peuvent pas faute de terrains disponibles et peu de maison à vendre ou à des budgets exorbitants. Habitant de Bohars je pense que ce projet ferait du bien aux associations qui souffrent pour certaines de manque d'effectifs chez les jeunes, pour les commerces du centre bourg où on constate un regain de dynamisme ces derniers mois qui fait plaisir et pour les écoles également. Je suis pour que la commune garde son aspect « poumon vert » et toutes ses qualités et ce projet ne remettra pas cela en cause à mon sens.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 110	Caroline Pinte	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s’appuiera sur une vision stratégique de la ville à l’horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 111	Cécile	Je soutiens fermement la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s’appuiera sur une vision stratégique de la ville à l’horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 112	Geneviève Redeler	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s’appuiera sur une vision stratégique de la ville à l’horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 113	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Dans le projet de construction du nouveau lotissement de Kérampir à BOHARS ,il serait souhaitable de prévoir une piste cyclable entre le bourg et l'espace ROZ-VALAN, utilisable par les cyclistes et les personnes à mobilité réduite (piétons, fauteuils roulants, et quadriporteurs).	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	
RD 114	Daroussin	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s’appuiera sur une vision stratégique de la ville à l’horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 115 - a	Frédéric Frias	Projet B5 : construction d’un centre sportif dans le quartier de Kerguillerm à Guipavas. Dans sa réalisation, j’estime que l’emplacement envisagé pour ce centre est mal choisi car desservi par des voies trop étroites et surtout impossibles à agrandir dans un quartier déjà construit. Le seul trafic routier engendrera sans aucun doute de graves nuisances pour les habitants du quartier.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	

RD 115 - b	Frédéric Frias	<p>Projet B5 Kervilherm</p> <p>Pour des raisons d'économie, je pense qu'il serait préférable de regrouper les installations sportives au même endroit, plutôt que de les disséminer un peu partout, comme c'est déjà le cas avec Kerjean et Kerlaurent.</p> <p>Concernant ce dernier site, je réagis fortement lorsque je lis, en page 159 du dossier de présentation, que « cette salle, située au nord du boulevard François Mitterrand, empêche la venue du public scolaire des deux écoles de quartier, en raison de la dangerosité de cet axe routier. » Si le boulevard est jugé dangereux au point de conseiller de ne pas s'y rendre, je pense qu'il est bien plus urgent de le rendre plus sûr.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Choix du lieu	
RD 116	Madeleine Biron	<p>“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Doublon	
RD 117	Anne Decocq	<p>“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Doublon	
RD 118	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je suis favorable au projet concernant Kérampir et complètement d'accord avec la contribution n°109. Bohars étant une commune vieillissante il est primordial pour la survie de nos classes et écoles d'accueillir de nouveaux habitants un accès vers Roz valan est nécessaire pour s'y rendre sans danger. Je connais bien cette commune et je recherche un terrain pour construire avec nos 2 enfants</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 119	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Enfin ,une possibilité d’habiter à Bohars grâce à la création d’une zone d’urbanisation. Il est grand temps que la jeunesse réinvestisse cette commune vieillissante proche de Brest..Des nouveaux jeunes habitants vont dynamiser cette commune :écoles,commerces.Une commune si proche de Brest qui ferme des classes ,ce n’est pas très logique .A quoi bon créer des pistes cyclables ,un tram si on ne permet pas à la population d’habiter à Brest Métropole..	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 120	Mary Piconne	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s’appuiera sur une vision stratégique de la ville à l’horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Doublon	
RD 121	Laurence Fayet	En accord avec la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA, je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée : elle doit être reprise dans le cadre de la révision du PLU, s’appuyant sur une vision stratégique de la ville à l’horizon 2040, et comportant des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Il devient urgent de faire tout notre possible pour arrêter de bétoniser n'importe comment.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 122	Anonyme	Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Doublon	
RD 123	Patrick Chamailard	Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l’étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 124	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Complètement d'accord avec la contribution 119 avec l'ouverture d'une zone d'urbanisation dans la commune de bohars	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 125	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Travaillant sur bohars et a la recherche d'un logement social ,l'ouverture à l'urbanisation de la zone de Kérampir me semble primordial.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 126	William Amicel	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 127	Joelle Guern	Je trouve irresponsable de vouloir bâtir et donc de détruire des zones humides de biodiversité dont on nous "martelle" leur profondeur utilité bioclimatique. Utiles aussi à la collectivité (agriculture). Au Lannic nous avons déjà perdu un petit lac avec ses poules d'eau, des canards, hérons, cygnes. Et une espèce rare de 'crapaud accoucheur', tout cela pour une friche ! Il y a dans les villes des tas d'immeubles vétustes et inoccupés qui, détruits et reconstruits apporterait une solution au logement. Par raison et par pitié laissez la nature en paix.	Enquête publique opposition au projet	
RD 128	Catherine Montagu Launay	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 129	Isabelle Colas	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.” La préservation des zones actuelles du PLU dans cette zone naturelle est essentielle, en terme de diversité et de poumon vert, tampon en périphérie de Brest. Je suis pour cela formellement contre l'urbanisation des zones naturelles et agricoles dans ce secteur.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 130	Geneviève Pourcelle	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 131	Jean Barbe	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 132	Catherine	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 133	Jean-François Gérard	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 134	Daniel Candas	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 135	Laetitia Priscioneri	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	

RD 136	David Milin-Moguerou	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 137 - a	Association SaveStangalar	LE PROJET DE GYMNASSE À KERVILHERM PRÉPARE UNE ARTIFICIALISATION DE TOUT LE SECTEUR SUD DE COATAUDON. IL EST BASÉ SUR DES ÉTUDES OBSOLÈTES, CONTRADICTOIRES AVEC LES LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR SaveStangAlar et APCK, rédacteurs de cette ontribution, et leurs trois cosignataires CPVF, AE2D et GNSA, demandent que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 137 - a	Association SaveStangalar	Document joint	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 138	Gérard M	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 139	Alexia Milin	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	

RD 140	Florent Milin-Moguerou	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif différé, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales soit complètes, indépendantes et consultables .	Doublon	
RD 141	Franck et Christiane	<p>Modification du PLU n° 9. Projet B5.</p> <p>A la lecture de l'ensemble des contributions concernant ce projet de gymnase sur Kerviherm, qui ne lui rendent pas hommage, nous ne comprenons pas la raison qui pousse la commune et Brest Métropole à poursuivre. L'analyse des documents mis à disposition dans la contribution n° 10 met en évidence un réel manque de concertation globale avec la population, un défaut évident d'études préalables sur son emplacement, un manque de respect pour la nature, la biodiversité, l'environnement, ainsi que les riverains qui seront directement impactés par la proximité d'un édifice de 70 mètres de long sur 15 mètres de hauteur.</p> <p>Il est évident donc que nous soutenons la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et nous demandons que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 142	André	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 143	Yann Boucher	Le béton, ça suffit ! Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 144	Arnaud Le Jeune	Etant riverain du potentiel futur gymnase et ne comprenant pas la volonté d'implanter un tel bâtiment dans un site si enclavé et si sensible écologiquement, je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerivherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 145	Jacqueline Capitaine	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 146	Anonyme	Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 147	Colette Nusbaum	Je suis défavorable à l'implantation de stade, de gymnase et autres blocs de béton, de métal et de plexi-glass. N'essayez pas, messieurs, mesdames de bâtir le château de Disney, la grotte de la fée cruelle, le toboggan du dinosaure revancharde et ce gymnase de 70 m de long, 40 m de large et de 15 m de haut. La toiture sera trouée par les grêlons du climat rendu fou. Le parc public du Vallon tout proche sera jonché de canettes, de sacs plastiques, de papier hygiénique et de cendres de feux de camp. Viendront les SUV, crieront les supporters avinés et s'ennuieront les gosses traînés par les parents. Le cauchemar, ce serait les arbres coupés, l'herbe rasée de près, la terre asséchée et l'abandon de ce havre que les animaux hantent en toute liberté. Au lieu de donner la nausée à vos citoyens, renoncez à votre projet. RIEN que du vert et des créatures à poils, à plumes et à écailles...	Enquête publique opposition au projet	

RD 148	Cocaign	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 149	Milocheau	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 150	Anonyme	J'ai un emploi sur Bohars et peu de logement sociaux sur cette commune, alors oui à l'ouverture à l'urbanisation de la zone de Kérampir.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 151	Anonyme	J'ai un emploi sur Bohars et peu de logement sociaux sur cette commune, alors oui à l'ouverture à l'urbanisation de la zone de Kérampir.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 152	Olivia Thery	<p>Modification PLUI n°9 Projet B5:</p> <p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p> <p>Le projet B5 s'implante sur des parcelles très enclavées, éloignées des deux axes principaux de circulation du secteur (boulevard Coataudon et rue de la Fraternité) et ne disposant d'aucun accès routier à ce jour . La proposition de faire l'accès temporaire par les lotissements est à mon sens dangereux et inadapté.</p> <p>L'étude de l'impact environnemental tant au niveau écologie et biodiversité qu'au niveau des nuisances aux riverains (circulation, bruits...) n'est pas satisfaisante ni suffisamment détaillée.</p> <p>Pour tous ces points, je soutiens la modification N°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 153	Danielle Loussot	Il y a t il quelque chose de prévus pour les parcelles CB21 et CB22 situées à COATUELEN et KERVALLAN	Renseignements	
RD 154	Patrick Lauze	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doubleton	
RD 155	Agnès de la Porte des Vaux	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 156	Anonyme	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 157	Anonyme	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 158	Valéeie Pau	Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 159	Gilles Rost	Projet gymnase kerviherm Je souhaite que l'accès se fasse par la rue de la liberté (accès Le Rody) Cordialement	Guipavas Kerviherm (B5) accès	

RD 160	Gilles Rost	Modification Je souhaite l'accès du gymnase de Kervillerm par la rue de la fraternité Merci	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 161	Christine Vialatte	«Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.»	Doublon	
RD 162	Carole Menez	« Modification PLUI n°9, Proiet B5: Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouveaux équipements sportifs soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. »	Doublon	

RD 163 - a	Association Au Pied Du Mur	<p>L'association Au Pied Du Mur regroupe des citoyens la Métropole brestoise qui défendent une vision partagée de l'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un urbanisme respectueux de la loi, qui ne manipule pas les réglementations en les détournant au profit de quelques-uns (promoteurs, investisseurs...) • Un urbanisme concerté en toute transparence avec les habitants, dans leurs diversités, dès l'avant-projet et tout au long des processus de décisions • Un urbanisme attentif à la qualité des logements, du cadre de vie, des espaces publics de rencontres avec les autres et avec la nature, à l'opposé d'une vision purement quantitative (m2 "à construire", populations "à gérer", attractivité à "développer"...) • Un urbanisme préservant la mixité sociale et la possibilité pour chacun, indépendamment de son âge, ses revenus, sa situation sociale et familiale, de se loger à des prix abordables, sans dérives spéculatives • Un urbanisme préservant les écosystèmes et la biodiversité et prenant à bras le corps les enjeux de la transition écologique. <p>Dans le cadre de cette enquête publique, nous voulons tout d'abord réagir sur la forme qui lui est donnée : elle montre bien la volonté de Brest Métropole de se limiter à la stricte obligation légale, sans intention de rendre l'information accessible au plus grand nombre afin de favoriser la production d'avis ou de propositions. Comment expliquer autrement cette densification et complexité de l'information contenue dans ce dossier de l'enquête publique ? Sur le contenu du dossier de l'enquête publique, nous regrettons l'absence d'avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celui de la MRAE, car il faut rappeler que les Missions Régionales d'Autorité Environnementale ont été créées afin de pouvoir exprimer des avis indépendants sur tous les "plans/programmes" et de contribuer à un meilleur fonctionnement démocratique pour la préparation des décisions environnementales. - Celui des collectivités locales de métropole brestoise, sur des projets d'aménagement qui concernent pourtant leur territoire et qui auront un impact 	Enquête publique opposition au projet	
------------	----------------------------	---	---	--

RD 163 - b	Association Au Pied Du Mur	Le projet A6 prévoit l'extension d'une installation de stockage de déchets inertes à Guipavas, dans le secteur de Penvern, destinée à accueillir 90.000 tonnes de déchets (trois mille camions de trente tonnes par an) sur 7,6 hectares de terres agricoles, situées à proximité immédiate d'une zone humide. Deux bassins de décantation totalisant 2.461 mètres cubes, équivalents à une piscine olympique, sont prévus sur une parcelle actuellement classée N, contiguë aux parcelles classées zone humide. Un tel projet présente des risques très importants de pollution des eaux de la zone humide, des eaux de la nappe souterraine, des sols et cultures avoisinants exposés aux poussières lors du chantier ou de l'exploitation de ce site... La MRAE n'a pas donné son avis.	Installation Stockage Déchets Inertes Zone NCE	
RD 163 - c	Association Au Pied Du Mur	Le projet B5, prévoit la construction d'équipements sportifs à Kervilherm, sur deux parcelles contiguës aux zones boisées du parc public du vallon du Stang Alar, situées en surplomb de la zone humide du ruisseau du Stang Alar et de la source de Keravilin. Ces deux parcelles ayant un intérêt écologique majeur, il faut absolument les préserver de toute artificialisation... La MRAE n'a pas donné son avis. Nous partageons l'analyse et les arguments de l'association Save Stangalar (voir la contribution N°10 sur le registre dématérialisé) et comme elle, nous demandons que « l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLUi, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040 et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables ».	Guipavas Kervilherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 164	Dominique Corre	Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	

RD 165	Desbois	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouveaux équipements sportifs soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 166	Dominique Davoult	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 167	Gwenola Génot	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 168	Knorr	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 169	Alain Busa	"Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 170	Jacques	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 171	Anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 172	Anonyme	Le projet de construction de la zone de Kérampir à Bohars est un non-sens. Ce projet a déjà été retoqué en 2019 par avis défavorable de l'enquête publique. Le projet de Kérampir ferait augmenter la population de la ville de Bohars de plus de 10% ! Avec une natalité en baisse depuis plusieurs années, cumulées à une population vieillissante fait de ce projet un non-sens, dans moins de 10 ans de nombreux logements seront sur le marché à Bohars. Créer un si grand projet immobilier, excentré de la ville sans infrastructure de transport en commun, sans piste cyclable et dont le seul accès routier est déjà saturé le matin et le soir quel bonne idée ! Sans oublier l'impact écologique. Bref, les Boharsien se sont déjà exprimés sur ce sujet, mais ce maire sur le déclin veut absolument faire passer son projet pour faire plaisir à la métropole.	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	
RD 173	Georges Cingal	Ve projet pose problème. Je soutiens donc la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 174	Catherine Desideri	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 175	Cécile Le Henaff	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 176	Régine	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 177	Agnès	Le projet présenté à l'enquête est mal ficelé et prépare en fait une urbanisation démesurée de tout le secteur sud de Coataudon. Les nouvelles orientations du SCOT validées par Brest Métropole ne sont pas prises en compte.	Enquête publique opposition au projet	
RD 178	Nourry	Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 179	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Il est urgent de proposer des terrains constructibles à une population jeune et active. Bobars a besoin de ces nouvelles familles pour faire vivre ses écoles et associations!	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 180	Colette Siorat	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 181	Danielle Layris	"Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 182	Anonyme	Je souhaite le différé de l'étude de ce projet avec des investigations environnementales complètes, indépendantes et consultables	Enquête publique opposition au projet	

RD 183	Marie Tiphagne	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 184	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Je soutiens le projet de Kerampir 2 Il est important de faire vivre la commune avec de nouveaux habitants Il y'a des commerces vide dans le bourg (plus de crédit agricole, local vide à côté de la nouvelle fromagerie) il est important de faire venir des habitants pour donner envie aux commerces de s'implanter. De plus avec le nouvel hôpital qui sera construit à la sortie de bohars. Il faudra bien loger les futurs travailleurs et leurs familles.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 185	Jean-Claude Renaud	Je suis opposé à ce projet pour les deux raisons principales suivantes : -1) l'absence de trottoirs dans notre lotissement rue de Kervillerm et rue Verlaine ainsi que l'étroitesse de ces rues (prévues chacune à l'origine pour ne déservir qu'un seul lotissement) ne sont pas compatibles avec la circulation de nombreux véhicules sur un temps court, telle que lors de l'accès à des installations sportives et encore moins pour des véhicules de transport en commun d'équipes sportives. -2) la pente des terrains ciblés pour le projet est si forte qu'elle va engendrer des travaux excessifs de terrassement et donc coûteux pour les administrés. Il serait judicieux en période d'austérité de choisir des terrains plats et plus proches de l'école Hénensal tels que ceux situés derrière l'ancien magasin "Asie d'or" ; ainsi la traversée dangereuse du boulevard de Coataudon par les enfants serait du même coup évitée. Aussi je soutiens la contribution n°10 des différentes associations locales SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 186	Anonyme	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	

RD 187	Jean-Paul	<p>Je suis contre ce projet de modification du PLUi n°9 pour le projet B5 . Je vais me contenter de relever rapidement 2 points.</p> <p>1. Gestion des eaux pluviales : la notice de présentation, même si elle fait 304 p., me semble trop succincte et ne semble pas prendre en compte les pluies torrentielles et soudaines auxquelles on peut s'attendre, selon les projections climatiques régionales (comme celles de Météo-France, du GIEC)</p> <p>2. Le corridor écologique : son tracé en zig-zag et sa largeur est bien trop étroite le rende inefficace. Une largeur de 20 mètres est nécessaire pour les insectes, amphibiens, petits mammifères et il faut de 100 à 200 mètres voire plus pour les plus grands mammifères, les oiseaux et les reptiles. Enfin, d'une manière générale, je trouve l'étude environnementale insuffisante.</p>	Guipavas Keriherm (B5) Choix du lieu	
RD 188	Sylvie	<p>Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Doublon	
RD 189	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4) Je suis habitante de Bohars et je suis opposée au projet de Kérampir 2, faire plus de 200 logements à côté d'une zone humide, c'est de la folie !</p>	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	

RD 190	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je favorable au projet concernant kerampir à bohars</p> <p>Je ne suis pas du tout d accord avec la contribution no 172.</p> <p>Ce projet est totalement différent de 2019 car la surface totale à été divisée par 2 ce qui est bien et maintient des terres agricoles dans la partie nord .</p> <p>Il reste proche du bourg et permettra des déplacements aisés à pied ou à vélo vers les écoles et les commerces et réciproquement permettra de de rendre en toute sécurité vers roz valan</p> <p>Donc il ne faudrait rien faire et attendre que les retraités (j en fais partie) meurent ou partent en maison de retraite. Quel beau programme qui entraînera des fermetures de classes et des pénalités à la commune pour non réalisation de logements sociaux.</p> <p>Je tiens à préciser que je ne suis ni pour ni contre mr le maire,je suis juste Favorable à ce que de jeunes couples puissent accéder à la propriété ou trouver des locations.</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 191	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je rebondis sur le projet Kerampir. Certaines contributions disent être favorables au projet pour permettre à de nllles familles de s'implanter pr faire vivre les commerces et les écoles.</p> <p>Plusieurs remarques :</p> <p>1- augmenter la population ne veut pas forcément dire consommer de la terre agricole. Il y a des friches au cœur du bourg et on peut densifier certaines parcelles dans le bourg !</p> <p>2- les écoles sont pleines !</p> <p>3- la crèche est pleine et on ne trouve pas d'assistante maternelle ! J'ai été à Guilers pour en trouver une!</p> <p>Non au projet de consommation de terres agricoles sur Brest Métropole, oui à la densification des parcelles, à la construction des friches en ville, à la rénovation des immeubles après-guerre !</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	

RD 192	Tite Vinçotte	<p>Modification PLU n°9 Projet B5 :</p> <p>En temps que résident je m'oppose à cette modification. En premier lieu et comme établi sur le croquis page 161 de la notice de présentation le besoin n'est pas évalué et donc ne peut pas justifier un projet de cette envergure.</p> <p>Un second point que je souhaite souligner, c'est l'incohérence entre le projet tel que décrit et l'impact de celui ci. En effet, les impacts environnementaux et en termes de nuisances sont d'après la notice de présentation amoindri par la favorisation d'une mobilité douce. Mais sur les seuls informations fournies quand au projet final, on parle de 136 place de stationnement en plus du stationnement pour les bus.</p> <p>Il y donc ici pour moi une dichotomie entre les deux idées. Un équipement sportif de taille modeste permettant une activité sportive pour les associations des zones environnantes et les écoles limitant ainsi l'impact. Et un projet permettant d'accueillir plusieurs centaines de personnes dont l'impact sera forcément important.</p> <p>Je demande donc a ce que le projet soit clairement défini et exposé aux riverains, a ce que les études soient reprise dans le cadre d'une vision stratégique de la ville, et qu'elles comportent des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Et je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
--------	---------------	---	--	--

RD 193	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je suis favorable au projet Kerampir et rebondis sur la contribution 191, le projet ayant été fortement réduit (et c'est une bonne chose) il n'y a pas de terres agricoles exploitées sur ce projet, et pour faire diviser des terrains du bourg encore faut il convaincre les propriétaires ! J'imagine que le tour a déjà été fait.</p> <p>Aussi vu le faible nombre de naissances sur Bohars ces deux dernières années (en chute libre), je doute fortement les écoles ne souffrent pas rapidement... Et pour les assistantes maternelles effectivement il n'y en a presque plus, pourquoi ? Parce qu'elles partent en retraite et que des jeunes ne peuvent s'installer à Bohars... faute de terrains notamment.</p> <p>Bref comme il est dit dans un autre avis si on doit attendre que notre population vieillissante meure ou rentre en Ehpad pour faire rajeunir la population on n'est pas rendu...et ce n'est pas très optimiste !</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 194	Lydie Belbeoch	<p>Modification PLUi n°9, Projet B5</p> <p>Je soutiens absolument la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA.</p> <p>Je souhaite vivement que l'étude de ce projet de nouveaux équipements sportifs soit retardée et réétudiée dans le cadre de la révision du PLU, avec des études appropriées et complètes concernant la faisabilité de ce projet un peu irréel à mon sens.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 195	Anonyme	<p>Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi</p> <p>Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 196	Anonyme	<p>Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi</p> <p>Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Doublon	

RD 197	Odile Perez	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultable	Doublon	
RD 198	Michèle Luna	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 199	Couka	Je soutiens la contribution des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA , déposée dans le cadre de cette consultation, et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 200	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Je suis favorable à l'urbanisation de kerampir bohars, certain parle des écoles saturées. Il y'a aujourd'hui beaucoup d'enfants de brest dans nos deux écoles qui ne rapportent rien à la commune. Sans la construction de nouveaux lotissements des classes fermeront dans quelques années	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 201	Anonyme	“Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 202	Anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 203	Daniel Piquet-Pellorce	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 204	Anonyme	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 205	Mariane Morvan	Je m'oppose à la construction de ce gymnase au motif que l'enquête d'impact environnemental n'a pas été faite mais également parce qu'il faut également préserver tous les poumons verts urbains. Il ne faut pas concevoir un projet en s'imaginant qu'il sera "hors sol" alors qu'artificialiser des milliers de mètres carrés aura un effet sur l'environnement immédiat, pour la faune, la flore, l'eau. Ces effets nous les subiront également, en tant qu'êtres humains. Je terminerai par un constat amère: nos élus fonctionnent toujours selon un logiciel dépassé depuis longtemps basé sur la production et la consommation. C'est ce mode de pensée qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui et il est temps, grand temps de changer de modèle! Il y a d'autres pistes et d'autres solutions pour garantir un avenir localement et au-delà à ceux et celles qui viendront après nous.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 206	Anonyme	Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 207	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je suis favorable au projet de lotissement de Kerampir</p> <p>Je suis aide soignante et je travaille à Ponchelet</p> <p>Le projet de " Maisons des Aînés" sur le site du Centre René Fortin ou il y aura 400 lits contre 200 lits actuellement, m'emmènera à travailler sur Bohars ou j'aimerais construire .</p> <p>Il y aura donc une demande forte pour la construction de logements</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 208	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Sur Bohars pas de terrain constructible pour les jeunes, sauf des divisions de terrain avec des prix élevés.</p> <p>Je suis favorable à l'urbanisation de Kerampir</p> <p>Je vis actuellement sur Brest , je suis maman de deux enfants de 1 mois et 2 ans</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 209	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>La population de Bohars vieillit , il est temps d'ouvrir l'urbanisation de Kérampir ou je suis favorable</p> <p>Un beau projet avec le maintien de tous les talus et de tous les arbres</p> <p>Je voudrais construire sur Bohars</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 210	Anonyme	<p>Je suis favorable au projet urbanisation de Kérampir à Bohars , un lotissement proche du bourg pour amener de la population qui rendra pérennes nos commerces et nos écoles .</p> <p>Bohars une population qui vieillit .</p> <p>Un commerce vacant qui ne trouve pas d'acquéreur en plein centre bourg, c'est dommage. plus de population pourrait donner envie à un commerçant de s'installer.</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 211	Anonyme	<p>Les études sont anciennes et ne tiennent pas compte de la loi Climat et Résilience.</p> <p>Depuis BIOTOPE_2015, il n'y a pas eu d'étude ERC, ni d'étude d'impact environnementale, ni d'étude des corridors écologiques, dans le cadre de la modification n°9.</p> <p>Le projet d'urbanisation décrit dans le CCTP est obsolète.</p> <p>Le projet B5 tel que présenté dans l'enquête publique est basé sur des orientations d'urbanisme obsolètes, datant de 2014.</p> <p>La modification n°9 du PLUi n'a pas été analysée par l'Autorité Environnementale.</p> <p>La modification n°9 propose au moins deux projets qui menacent gravement l'environnement et la biodiversité, décrits dans la notice de présentation : le projet A6 et le projet B5.</p> <p>Pour toutes ces raisons, je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
RD 212 - a	Anonyme	<p>La ZAC de Kerlinou de 2AUH en 1AUH</p> <p>En tant que résident de la ZAC de Kerlinou, zone des Acacias, depuis un an, je tiens à vous faire part de ma vive opposition au projet de reclassement d'une parcelle actuellement en zone 2AUH vers une zone 1AUH, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Brest.</p> <p>Cette parcelle, située en bord de mer, présente un intérêt paysager, écologique et agricole majeur. Son ouverture à l'urbanisation immédiate soulève plusieurs objections substantielles, tant du point de vue environnemental que juridique.</p>	<p>Brest ZAC Kerlinou Défavorable</p>	

RD 212 - b	Anonyme	<p>La ZAC de Kerlinou de 2AUH en 1AUH</p> <p>1. Application pleine et entière de la loi Littoral</p> <p>La commune de Brest, étant riveraine de la mer, est soumise à la loi Littoral (articles L.121-1 et suivants du Code de l'urbanisme). À ce titre, le secteur de Kerlinou, en contact direct avec le rivage, peut être qualifié d'espace proche du rivage (EPR) au sens de la jurisprudence constante.</p> <p>Dans ces secteurs, la loi interdit toute urbanisation nouvelle en discontinuité avec l'existant, sauf justification d'intérêt général. Or, cette parcelle est aujourd'hui non construite, exploitée en culture, et entourée d'espaces naturels, ce qui rend très difficile, voire juridiquement contestable, sa requalification en zone immédiatement urbanisable (1AUH).</p>	Brest ZAC Kerlinou Défavorable	
RD 212 - c	Anonyme	<p>La ZAC de Kerlinou de 2AUH en 1AUH</p> <p>2. Un espace naturel et agricole à préserver</p> <p>Cette parcelle est actuellement cultivée, preuve qu'elle demeure pleinement fonctionnelle dans sa vocation agricole. Dans un contexte de lutte contre l'artificialisation des sols, il serait incohérent de déclasser une terre productive pour de l'urbanisation, alors que des espaces restent disponibles dans les parcelles 1AUH existantes de la Zac (seulement 5 ha construits), que les immeubles déjà bâti ne sont aujourd'hui pas pleinement occupés et à fortiori puisque le rapport de présentation du projet indique page 432 : "Brest, la commune la plus touchée par la perte de population."</p>	Brest ZAC Kerlinou Défavorable	
RD 212 - d	Anonyme	<p>La ZAC de Kerlinou de 2AUH en 1AUH</p> <p>3. Une biodiversité remarquable déjà présente</p> <p>Le secteur abrite une faune locale riche, observable: renards, biches et volatiles (bergeronnettes grises, etc...) y trouvent refuge. Ces espèces témoignent de l'équilibre écologique fragile du site, en bordure de la vallée forestière de Saint-Anne du Portzic. Urbaniser cette zone reviendrait à fragmenter leur habitat et perturber un corridor écologique encore actif.</p>	Brest ZAC Kerlinou Défavorable	

RD 212 - e	Anonyme	La ZAC de Kerlinou de 2AUH en 1AUH 4. Une atteinte au patrimoine paysager littoral Le site présente une ouverture visuelle remarquable vers la mer, qui participe pleinement au patrimoine paysager de la commune. Le passage en 1AUH aurait pour effet de refermer ce paysage, de rompre la transition douce entre urbanisation et littoral, et de porter atteinte à une richesse identitaire majeure de la côte brestoise. Cela va à l'encontre des objectifs de mise en valeur des paysages littoraux portés tant par la loi Littoral que par les documents d'aménagement durable.	Brest ZAC Kerlinou Défavorable	
RD 212 - f	Anonyme	La ZAC de Kerlinou de 2AUH en 1AUH 5. Une procédure fragilisée par l'absence d'avis environnemental Enfin, je tiens à souligner que la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne n'a pas eu le temps d'examiner ce dossier. Cela constitue une faiblesse sérieuse de la procédure, dans un secteur particulièrement sensible. Une telle décision devrait être reportée tant qu'une évaluation environnementale rigoureuse et contradictoire n'a pas été rendue.	Brest ZAC Kerlinou Défavorable	
RD 213	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Enfin une possibilité pour moi de revenir sur Bohars avec ma famille , nous sommes actuellement sur Brest et nous cherchons un terrain sur Bohars, Nous sommes parents de jumeaux de 1 an , alors oui à l'urbanisation de Kerampir	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 214	Elisabeth Gabrielle Maris Coulouma	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Il faut ARRETER de BETONNER !!!!	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	

RD 215	Michelle Le Borgne	<p>Je suis contre le projet B5 de construction d'un gymnase gigantesque en pleine nature à Coataudon.</p> <p>La nature est primordiale pour la santé et dès le plus jeune âge les enfants sont encouragés à respecter la biodiversité. Alors respectons cet espace naturel qu'est le vallon du Stang Alar, respectons les corridors écologiques entre les vallons du Costour et du Stang Alar.</p> <p>Ne détruisons pas ces haies, bosquets et chemins creux, ces terres agricoles refuges d'espèces fragiles , freins contre le ruissellement...</p> <p>Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
RD 216	Yoann Roselier	<p>Contribution projet B5 - Le besoin : une présentation faussée</p> <p>Contrairement à ce qui est avancé, le projet de nouveau gymnase n'est pas pour les scolaires. Pour avoir eu mes enfants scolarisés à l'école Notre Dame de Tourbian, il n'a jamais été émis le besoin de gymnase complémentaire pour les élèves. Si besoin, le gymnase de Kerlaurent ou la maison de quartier suffisent. L'accès au gymnase de Kerlaurent est possible pour les scolaires. La traversée du boulevard Mitterrand est sécurisée avec des feux. De nombreux enfants le traversent chaque jour sans difficulté, notamment pour se rendre au complexe sportif de Kerlaurent. Les écoles ne sont donc pas à l'origine du projet et il est erroné de justifier le projet par ce besoin scolaire.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Choix du lieu</p>	
RD 217	Yoann Roselier	<p>Contribution projet B5 - Le besoin : un projet démesuré</p> <p>Derrière le projet de « salle simple d'envergure locale » se cache un projet bien plus ambitieux. La municipalité prévoit déjà deux réserves foncières pour construire d'autres salles et l'urbanisation de nombreuses parcelles agricoles voisines (Assemblée de quartier du 28 octobre 2024 p6). La « salle simple d'envergure locale » annoncée par Mr Jacob (courrier du 17 avril 2024 en réponse aux questions de SaveStanAlar) est en fait une salle dimensionnée pour l'EPS, la compétition et le spectacle (doc H2O p8). La compétition de Twirling de niveau national voire international est prise en compte pour dimensionner le gymnase (doc H20 p10).</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	

RD 218	Yoann Roselier	Contribution projet B5 - Le besoin : un projet sans plan d'urbanisation En minorant l'étendue du projet d'ensemble et en présentant l'ouverture à l'urbanisation d'une parcelle pour la construction d'une « salle simple d'envergure locale », la municipalité prévoit néanmoins déjà deux réserves foncières pour construire d'autres salles et l'urbanisation de nombreuses parcelles agricoles voisines (Assemblée de quartier du 28 octobre 2024 p6). Il ne s'agit donc pas d'artificialiser seulement 5.5 hectares mais à terme 40 à 50 hectares sur Coataudon et Kermeur. Le projet B5 ne déclare pas l'artificialisation totale des parcelles BA11 et BA295 alors que ces dernières sont identifiées pour réaliser l'accès routier!	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 219	Yoann Roselier	Contribution projet B5 - Implantation du projet : accès et circulation - Une voirie inadaptée Ce choix implique la traversée de plusieurs lotissements par les voitures et les bus. Les rues du lotissement et notamment l'allée de Kerviherm, ne sont pas dimensionnées pour tout ce flux routier supplémentaire.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 220	Yoann Roselier	Contribution projet B5 - Implantation du projet : accès et circulation - Sécurité des riverains La voirie envisagée présente des problèmes de visibilité. Par ailleurs, il existe déjà des transits via le quartier de véhicules souhaitant éviter les feux du boulevard de Coataudon en roulant à une vitesse inadaptée pour ne pas perdre de temps. Ce problème de sécurité est connu de la mairie et persiste. Ajouter des passages de voitures et bus dans le quartier proche des habitations viendra aggraver la sécurité des riverains et des enfants circulant à pied ou à vélo.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 221	Yoann Roselier	Contribution projet B5 - Implantation du projet : accès et circulation - Accès routier flou et inquiétant Un accès routier est envisagé via la parcelle BA11 et BA295, à proximité des habitations. Sans concertation avec les riverains, cet accès est inquiétant tant du point de vue des nuisances sonores et visuelles que des risques de sécurité avec la circulation d'accès à la salle. Un tel accès doit être étudié et partagé avec les riverains pour s'inscrire dans un projet durable.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	

RD 222	Yoann Roselier	<p>Contribution projet B5 - Études environnementales du projet B5: Une zone riche en biodiversité</p> <p>Le secteur est un point de départ des corridors écologiques rejoignant les vallons du Costour et du Stang Alar. La zone est bordée de haies et de parcelles boisées. Il est courant de voir des chevreuils à proximité des habitations dans les champs concernés par le projet. De nombreux oiseaux et chauve-souris font de ce lieu un écosystème naturel à la limite de la ville. Une bouffée d'oxygène. Une étude environnementale est nécessaire pour préserver cette biodiversité.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Choix du lieu	
RD 223	Yoann Roselier	<p>Contribution projet B5 - Impact pour les riverains: Absence de concertation</p> <p>En tant que riverain, nous avons découvert le projet de gymnase au moment de la consultation préalable (15 mars-15 avril 2024). Malgré leurs demandes répétées d'entretien avec M Jacob, le collectif de riverains constitué n'est reçu que 6 mois plus tard en assemblée de quartier (28 oct 2024). Le collectif adresse un courrier au maire le 16 janvier 2025, signifiant son opposition au projet proposé et demandant une modification de ce dernier en concertation avec les riverains. Courrier resté sans réponse. Il est nécessaire de mener une véritable concertation avec les habitants du quartier plutôt que de lancer dans la précipitation un projet aussi important.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 224	Yoann Roselier	<p>Contribution projet B5 - Impact pour les riverains: Nuisances minorées voire ignorées</p> <p>Les nuisances pour les riverains ne sont pas entendues: impact sonore 7/7j et de 8h à plus de 23h, impact visuel, vis à vis, perte d'ensoleillement pour les voisins les plus proches du gymnase et des parkings.</p> <p>La nuisance de la circulation dans le lotissement (bruit et qualité de l'air) est sous-estimée car "ils feront tout pour minimiser ces risques en privilégiant les cheminements doux"...(doc a-m9 p168). Aucun plan précis de l'accès routier au gymnase via les parcelles BA11 et BA295 qui desservira néanmoins un flux important. Aucune étude sur l'augmentation des nuisances que vont subir les riverains. La qualité de vie du lotissement va clairement se dégrader.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 225	M. et Mme Lescop	<p>Projet B5 : des riverains en colère !</p> <p>Résidents dans le quartier de Kervillerm, rue Charles Le Goffic, nous serons directement impactés par ce projet d'équipement sportif.</p> <p>Nous sommes indignés par l'absence totale de considération de la part de la municipalité de Guipavas.</p> <p>Il est exclusivement pensé pour de futurs utilisateurs qui ne feront que passer dans le quartier mais qui, à eux seuls, vont générer de très fortes nuisances sur notre quotidien.</p> <p>Ce projet génère déjà un stress réel sur les habitants du quartier, notamment sur ceux qui verront se dresser un très long mur de 15 mètres de haut au minimum, au plus près de leur maison.</p> <p>Aucune étude d'impact des nuisances sonores et visuelles sur notre quartier n'accompagne la présentation de ce projet.</p> <p>Sommes-nous à ce point inexistant aux yeux de la municipalité ? Sommes-nous de simples numéros fiscaux que l'on peut taxer allègrement tout en détruisant notre cadre de vie ?</p> <p>Nous, habitants de Kervillerm, devons supporter un environnement très bruyant et dégradé, donc particulièrement stressant, qui pourra impacter notre santé. Alors que la santé mentale a été déclarée grande cause nationale, nous souhaitons rappeler ici qu'un cadre de vie préservé et serein participe pleinement au bien-être de chacun d'entre-nous, à la différence de cet équipement sportif qui va gâcher nos existences pour le bien-être de quelques-uns.</p> <p>La santé n'a pas de prix, et ce n'est pas aux habitants de Kervillerm de payer de leur personne l'absence d'anticipation des gouvernances locales en matière d'aménagement urbain de ce type. Que ces mêmes gouvernances locales aient le courage politique et l'honnêteté morale de rencontrer les citoyens dont elles veulent dégrader sciemment le cadre de vie.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
--------	------------------	---	--	--

RD 226	M. et Mme Lescop	<p>Projet B5 : qui va payer la note ?</p> <p>Ce projet n'est pas encore définitivement chiffré (chiffrage Mission H2O estimé à plus de 7 M d'euros) qu'il va peser sur les finances locales, et plus particulièrement sur le porte-monnaie des contribuables de Guipavas.</p> <p>Il s'alignera dans la continuité de ce qui s'est fait et se fera encore : l'augmentation de la taxe foncière pour assurer le coût de l'entretien de ces bâtiments...</p> <p>Dans un contexte de rigueur budgétaire, est-ce bien raisonnable d'entreprendre de telles dépenses ? Cette future charge pour la commune ne pourra pas, et surtout, ne voudra pas être supportée par des contribuables guipavasiens dont le cadre de vie va être très fortement dégradé par un tel projet.</p> <p>Attention à ne pas créer un désamour des habitants pour leur quartier et à les faire fuir vers des contrées plus vertes, certes éloignées de la métropole brestoïse, mais plus respectueuses de l'environnement et de leurs administrés.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
--------	------------------	--	--	--

RD 227	M. et Mme Lescop	<p>Projet B5 : attention à l'asphyxie de nos quartiers !</p> <p>Ce projet aura une incidence majeure sur le cadre de vie des habitants de Kervillerm et des quartiers environnants.</p> <p>Non seulement il va dégrader le cadre naturel à proximité immédiate de ces quartiers, mais il va également générer de très fortes nuisances sonores, visuelles et de pollution sur les riverains.</p> <p>En effet, ce projet envisage ni plus ni moins d'utiliser les voies de desserte de ces mêmes quartiers pour accéder au futur équipement sportif.</p> <p>Les hypothèses de « trafic modeste » sont totalement irréalistes et sous-évaluées, compte tenu de l'ampleur de ce projet évolutif et du mitage urbain qui va l'accompagner.</p> <p>Est-ce respectueux des habitants de faire passer un flux de voitures et de bus à travers leurs quartiers, tous les jours de la semaine, en journée et en soirée ?</p> <p>Le principal problème de ce projet est son enclavement et son éloignement par rapport aux axes principaux de circulation, notamment le boulevard de Coataudon. La desserte par des voies résidentielles est totalement inadaptée.</p> <p>Le flou est entretenu sur les voies qui seront impactées (l'étroite allée de Kervillerm ?), mais ces dernières ne supporteront pas un trafic d'engins de chantiers dans un premier temps, ni un « trafic modeste » dans un second temps.</p> <p>C'est oublier que des personnes habitent ces quartiers et qu'elles subissent déjà au quotidien des difficultés à circuler normalement et en sécurité depuis leur quartier vers le boulevard de Coataudon en voie de saturation. Le projet mentionne cette problématique mais il mise tout sur des cheminements et des transports « doux ».</p> <p>Dans l'attente hypothétique d'un profond changement des habitudes des usagers de la route, ce sont les habitants de Kervillerm qui vont être très fortement impactés par la desserte de ce complexe sportif. Ils seront exposés à des difficultés de circulation (quelles priorités et pour qui dans nos ruelles ?).</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
--------	------------------	--	---	--

RD 228	M. et Mme Lescop	<p>Projet B5 : un projet hors-sol !</p> <p>Ce projet est en totale déconnexion avec les réalités d'aujourd'hui et les enjeux de demain.</p> <p>Comment peut-on encore imaginer un tel projet sur des espaces naturels remarquables et prétendre que cela ne va rien impacter ?</p> <p>Ce projet réduit la nature à un écrin qui devra cacher la forêt de béton et de bitume amenée à s'étendre sur plusieurs hectares. Et ce n'est qu'une première étape dans le processus d'urbanisation intensive de la colline de Kermeur-Coataudon.</p> <p>Une visualisation en 3D permettrait de juger des dégâts irréversibles que ce projet va générer sur la nature et les quartiers environnants.</p> <p>La célérité avec laquelle ce projet est mené ne laisse rien présager de bon.</p> <p>Aucune étude d'impact environnemental sérieuse n'accompagne la présentation de ce projet. Les nuisances sonores et visuelles sur la biodiversité et les riverains sont passées sous silence. Cela conforte l'idée que ce projet est poussé dans la précipitation, sans réelle concertation avec les riverains des quartiers impactés et sans réelle prise en compte de l'environnement.</p> <p>Les quartiers existants constituent une transition douce avec les espaces naturels environnants convoités par ce projet. La construction d'un gymnase de 70 m de long, de 15 m de haut et de 35 m de large constituerait une verrue dans le paysage et bouleverserait tout un écosystème et les jonctions naturelles entre les poumons verts du Stang-Alar et du Costour.</p> <p>Est-il nécessaire de rappeler que "nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants" ?</p> <p>Il est urgent d'arrêter de tels projets dégradants, dont les conséquences désastreuses seront assumées par les générations futures. Celles-ci seront-elles condamnées à regarder sur grand écran de pathétiques vidéos montrant la colline de Kermeur-Coataudon verdoyante et vivante qui aura disparu sous les coups des bulldozers pour le bien-être de quelques-uns ?</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
--------	------------------	--	---	--

RD 229	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je suis contre le projet de construction de la zone de Kerampir à Bohars. Bohars n'a pas la capacité et les infrastructure pour accueillir un projet comme celui-ci.</p> <p>Qui dit nouveau lotissement dit logement collectif et individuel et donc familles et enfants.</p> <p>Or pour commencer par la petite enfance, la crèche n'est pas dimensionnée pour. Elle n'a déjà pas assez de place pour accueillir les enfants , comment cela se passera-t-il après?</p> <p>Ensuite avoir une place au centre de loisir relève du parcours du combattant, il n'y a pas non plus assez de place.</p> <p>Je continue avec l'enfance: les écoles sont assez chargées (classe entre 25/30 élèves). Certes il y a des élèves brestois mais la plus part sont de Bohars. Sont-elle dimensionnée pour accueillir autant d'élèves en plus. Au vu du projet on ne parle pas de 10 ou 15 élèves mais plus de 50,100 élèves (les classes et les bâtiments ne sont pas extensibles.)</p> <p>Les infrastructures sportives ne sont pas suffisantes; 1 seul gymnase d'une salle. Ou les enfants vont-ils faire du sport?</p> <p>Les associations sont-elles dimensionnées pour accueillir plus de jeunes ou d'adultes? ont-elles assez de lieu pour le faire? je n'en ai pas l'impression.</p> <p>Il n'y a pas de lieu ou les pré-ado et ado peuvent se retrouver, jouer ou faire du sport ensemble . OU vont-ils s'occuper si une 100aine ou 200 de logements se construisent? que vont-ils faire?</p> <p>idem pour les plus jeunes, il n'y a qu'un seul petit parc.</p> <p>je ne suis pas contre l'arrivée de jeunes familles sur Bohars mais à l'heure actuel , Bohars n'est pas en capacité d'accueillir autant de nouveaux logements et de nouvelles familles et de leur proposer un cadre de vie et un accueil de leurs enfants corrects.</p>	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	
--------	---------	---	----------------------------------	--

RD 230	Jacques Madec	“Modification PLUI n°9 Projet B5: Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 231	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Je suis favorable au projet Kerampir, certes les infrastructures de la ville sont insuffisantes à ce jour mais si justement ce projet permet de concrétiser par exemple la création d'un nouveau gymnase, un terrain de city au kreisker, réorganisation crèche /centre de loisirs...Aujourd'hui les écoles sont remplies grâce aux élèves venant de Brest (quartier Messioual à proximité immédiate = 500 logements), mais demain ? Il faut que ce soit par des Boharsiens.	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 232	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Bonjour, habitante de Bohars je lis tout et son contraire. Néanmoins, j'observe que dans le lotissement dans lequel j'habite 3 terrains constructibles ne sont pas construits (dont 2 depuis plus de 15 ans et qui ne sont pas en vente). Pourquoi ? Bohars manque probablement de logement mais que fait-on pour obliger les propriétaires de terrain ou de logements non habites en zone urbanisée à faire le nécessaire pour mettre de nouveaux logements sur le marché ? Si on regarde cela à l'échelle du territoire de la métropole et qu'on y ajoute les résidences secondaires (un logement pour chacun avant tout), les friches bétonnées et inutilisées combien de logements pourraient être construits ou libérés ? Le recours à l'artificialisation des sols cultivés semble toujours plus aisé. Et si Brest métropole commençait à montrer l'exemple du ZAN ?	Bohars Kérampir (B4) Favorable avec réserves	
RD 233	Nicolas	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 234	Anonyme	Du béton, encore plus de béton. À Guipavas c'est effarant! On construit des immeubles sans penser à la circulation engendrée et aux nuisances pour les habitants actuels comme vers la rue du Manoir ou à Kervillerm avec un équipement sportif dont l'accès est aberrant. Aucune concertation contrairement à ce que dit le maire. Les projets sont présentés ficelés et les remarques des habitants mises au panier!	Enquête publique opposition au projet	
RD 235	Stéphanie Pellé	Modification PLUI n°9 Projet B5: Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 236	Stéphanie	Contribution projet B5 - Le besoin : une présentation faussée Contrairement à ce qui est avancé, le projet de nouveau gymnase n'est pas pour les scolaires. Si besoin, le gymnase de Kerlaurent ou la maison de quartier suffisent. L'accès au gymnase de Kerlaurent est possible pour les scolaires. La traversée du boulevard Mitterrand est sécurisée avec des feux. De nombreux enfants le traversent chaque jour sans difficulté, notamment pour se rendre au complexe sportif de Kerlaurent. Les écoles ne sont donc pas à l'origine du projet et il est erroné de justifier le projet par ce besoin scolaire.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 237	Claude Morizur	<p>En 2025,la métropole brestoise Brest a la chance de pouvoir sanctuariser les 2 poumons verts que constituent les Vallons du Stang Alar et du Costour.</p> <p>Le projet B5, prévoit la construction d'équipements sportifs à Kervilherm, sur deux parcelles contiguës aux zones boisées du parc public du Vallon du Stang Alar, situées en surplomb de la zone humide du ruisseau du Stang Alar et de la source de Keravilin. Ces deux parcelles ayant un intérêt écologique majeur, comment peut-on se passer de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) ?</p> <p>Par la présente contribution, je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLUi, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040 et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Kervilherm (B5) Choix du lieu	
RD 238	Marie-Christine Callet	<p>“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Doublon	
RD 239	Association Bretagne vivante	<p>Nous avons étudié les documents relatifs à la révision du PLUi et compte tenu du fait que nous avons déjà transmis nos propositions tant sur le SCOT (deux notes de synthèse et une participation à deux réunions des personnes publiques associées) , ainsi qu'au Plan Stratégique urbain , nous ne reviendrons pas sur des points déjà abordés.</p> <p>Nous mettons la focale sur des opérations d'urbanisme d'importance et sur leurs conséquences environnementales car nous sommes convaincus que les sols, l'air, l'eau et le vivant sont des biens communs à respecter, à préserver et à défendre si besoin, car de leur bonne et intelligente conservation dépend l'avenir de tous.</p> <p>Aussi chaque projet, particulier ou collectif entrant dans le cadre du PLUi , quel qu'en soit le but , à quelque niveau ou dans quel domaine que ce soit , doit , à nos yeux, être étudié et évalué dans cette perspective.</p>	Eléments hors enquête modif n° 9	

RD 240	Anonyme	<p>ZAC Fontaine Margot à Brest - projet B2. Début de l'artificialisation des sols de la phase 5 (zone Lanninguer Est et Ouest) à compter de 2025. Le constat actuel pour les phases 1 et 4 est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il reste des terrains constructibles vide de construction ; - Les maisons conteneurs sont un échec, la plupart sont inhabités ou non finalisés et polluent le paysage sans parler des sols ; - Les maisons "cartons" pâtissent du même constat d'échec que les maisons conteneurs. - Une demi-douzaine de maisons sont sorties de terre depuis plus d'un an ; - Il reste des dizaines terrains individuels à vendre et construire ; - Le complexe n'arrivera pas au mieux pas avant 3 à 4 ans ; <p>L'ajout de ralentisseurs sur la largeur de la voirie ne serait pas un luxe afin de limiter la vitesse aux 50km/h réglementaires et limiter la prise du rond-point situé à l'intersection des rues Lanninguer et fontaine Margot à l'envers. Compte tenu de ces constats, l'artificialisation des sols de la phase 5 et son passage en zone 1AUH est interrogateur et un non-sens. La destruction de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles pour les zones Lanninguer Est et Ouest alors même que nos agriculteurs manquent cruellement de terres ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La destruction d'habitat naturel dans la zone située entre la rue de Lanninguer et la zone humide en contrebas. <p><input type="checkbox"/> Cette zone est composée de haies et d'arbustes abritant des dizaines d'espaces différentes, notamment d'un point de vue ornithologique, ce serait un désastre.</p> <p><input type="checkbox"/> De vos propres données, les enjeux de la végétation sur la faune à cet endroit précis sont considérés comme forts et il est question aujourd'hui de bétonner cette bande de terre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur cette même zone, l'artificialisation des sols sur les contrehauts de la 	Brest ZAC Fontaine Margot Défavorable	
RD 241	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4) je suis pour le projet de l'urbanisation de Kerampir Bohars Je travaille sur Bohars et je suis à la recherche d'une location sur Bohars aucun appartement disponible , pas assez de logements BMH Donc oui pour ce projet</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 242	M. Bihannic	Je demande que l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUH de Kervillerm - Guipavas pour la réalisation d'un équipement sportif - projet B5 - soit différée et reprise dans le cadre de la révision du PLU 2028. Je soutiens les contributions n°10 et n° 137 des associations Save Stangalar, APCK, AE2D et GNSA.	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 243	Gilbert Gourlaouen	Suite à une rencontre de terrain avec les instances de l'urbanisme à Plougastel Daoulas, j'établis une demande ou requête à l'occasion de l'enquête publique de modification du plan local d'urbanisme. Je sollicite l'identification de 3 bâtis sur les parcelles suivantes : Parcelles section EK numéros 40, 41 et 43 Eléments bâtis d'intérêt patrimonial : - Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial - Bâtiments en A ou N pouvant faire l'objet d'un changement de destination Je vous joins à ce titre: - les fiches individuelles des 3 parcelles - le plan bâti ancien - le plan des parcelles cadastrales - le mail de recommandation de Monsieur Nicolas LE BOT, Responsable du service urbanisme, mairie de Plougastel Daoulas	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 244	M. et Mme Miry	Nous nous opposons fermement à ce projet de salle omnisport sur cette parcelle BA005 et à sa mise en zonage 1AUL. Cette parcelle, très enclavée et très pentue n'est pas du tout adaptée à un tel projet. Située en contre-bas, la rue Charles le Goffic sera complètement étouffée par ce bâtiment de plus 70 m de long et 15 m de haut. Dans des communes voisines, les dernières réalisations de ce type données en références par la mairie, sont construites sur des parcelles parfaitement plates et à des distances bien plus éloignées des premières habitations Perte d'ensoleillement : placé en surplomb au sud/sud-ouest de nos habitations, ce bâtiment démesuré nous privera définitivement d'ensoleillement de septembre à mai (perte de luminosité, surconsommation d'énergie pour le chauffage, ...) Nuisances visuelles, nuisances sonores deviendront notre quotidien	Guipavas Kerviherm (B5) Choix du lieu	

RD 245	M. et Mme Miry	<p>Contribution projet B5 : aspect circulation</p> <p>Avez-vous mesuré la circulation que ce projet va générer au sein de notre quartier calme et résidentiel ? Nombre de voitures, de 2 roues motorisées, fréquence des passages avec tout ce que cela va comporter de nuisances : bruit, qualité de l'air altéré, stationnements anarchiques ...</p> <p>En outre la voirie actuelle ne se prête pas du tout à cette circulation. Ce problème est déjà illustré par la fréquentation inadaptée de la rue Paul Verlaine pour éviter l'engorgement du boulevard de Coataudon.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 246	M. et Mme Miry	<p>Contribution projet B5 :</p> <p>Nous contestons ce projet qui est fort éloigné de celui issu de la concertation de 2007 à 2011 (Aménagement du secteur du Rody - Coataudon à Guipavas) à laquelle nous avons participé où il était vraiment question d'une transition plus douce, habitations de faible densité...</p> <p>Nous regrettons l'absence de consultation et de concertation depuis cette période. Nous trouvons regrettable le fait d'avoir découvert presque par hasard au printemps 2024 ce qui se préparait à notre insu sur la parcelle concernée par ce projet.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 247	M. et Mme Miry	<p>Contribution projet B5 : aspect environnemental</p> <p>Non ce projet n'est pas une transition douce, que ce soit pour les proches riverains ou pour l'écrin naturel du vallon du Stangalar.</p> <p>C'est avant tout un immense mur de 15 m de haut qui va enterrer les riverains les plus proches, dont nous faisons partie, en les privant de vue et d'ensoleillement.</p> <p>Ce n'est pas un futur gymnase pour de simples activités scolaires comme on a bien voulu nous le dire. Avec son bâtiment et ses extensions futures, son parking de voitures et de cars (qui sera certainement vite sous dimensionné) ce projet comporte les infrastructures pour accueillir de grandes compétitions sportives avec des fréquentations tardives chaque soir de la semaine et pendant tout le week-end.</p> <p>C'est donc un projet qui est en rupture totale avec un environnement naturel de qualité à cause des nuisances visuelles, sonores (véhicules, cris, musique, ...) et lumineuses qu'il va impliquer.</p> <p>Il aura forcément un fort impact négatif sur la qualité de vie des riverains et sur la vie de la faune du Vallon du Stangalar.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 248	Lydie Belbeoch	<p>Projet gymnase de Kervillerm Modification PLUi n.9, Projet B5</p> <p>Je suis contre ce projet onéreux et de grande envergure qui représentera des dépenses supplémentaires pour la commune de Guipavas.</p> <p>Question : la commune de Guipavas est-elle suffisamment riche pour supporter une telle dépense.</p> <p>Rappelons que nous sommes dans une période de crise... et qu'il vaut mieux ne pas « gaspiller » l'ARGENT PUBLIC, c'est à dire notre argent. Nous en donnons suffisamment.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 249 - a	Collectif Kervillerm	<p>Contribution du « collectif Kervillerm » sur le projet B5</p> <p>Le collectif Kervillerm est un collectif composé d'habitants des lotissements situés au sud du boulevard de Coataudon. Il a été créé en juin 2024, après la consultation préalable sur le projet B5 en mars-avril 2024 pour défendre les intérêts des riverains.</p> <p>Le collectif adresse, au maire de Guipavas, un courrier co-signé par plus de 80 habitants en septembre 2024. M Jacob concédera à recevoir une délégation de quelques riverains à l'assemblée de quartier le 28 octobre.</p> <p>Le projet présenté suscite de vives critiques. Celle-ci seront résumées dans un courrier adressé à M Le Maire le 16 janvier 2025.</p> <p>Le collectif Kervillerm lui demande de travailler en transparence et en concertation avec les riverains sur un projet alternatif, plus respectueux de ses administrés et de l'environnement. Courrier resté sans réponse...</p> <p>Le collectif Kervillerm soutient les contributions n°10 et n°137 des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA.</p> <p>Le collectif Kervillerm demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040 mise en conformité avec le SCOT récemment révisé, respectueuse de ses habitants et de leur cadre de vie et qui comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 249 - b	Collectif Kervilherm	<p>B5 Kervilherm Aucune insertion paysagère et urbaine. Le choix de placer l'ensemble du projet sur des parcelles à forte déclivité et dominant à la fois le vallon du Stang Alar et les lotissements voisins compromet de fait son intégration urbaine et paysagère. Le gymnase et ses annexes seraient construits à proximité immédiate de la partie urbanisée du secteur. Les parkings prévus sur une parcelle au sud de la construction auraient une position encore plus dominante, source de nuisances sonores amplifiées pour tous les riverains du secteur. On ne peut pas prétendre à une insertion paysagère harmonieuse quand on envisage un bâtiment de cette taille à proximité des zones boisées et bocagères du vallon. Il émergera bien au-dessus de la végétation, visible de loin, symbole d'une urbanisation qui domine et ne négocie pas avec la nature ! Pire encore, pour quelques pratiquants de twirling, M Jacob envisage d'ajouter encore quelques mètres de hauteur à cette salle déjà massive...</p>	Guipavas Kervilherm (B5) Choix du lieu	
------------	----------------------	--	--	--

RD 249 - c	Collectif Kervillerm	<p>B5 Kervilherm</p> <p>Des accès routiers inadaptés</p> <p>La localisation du gymnase et des autres équipements souhaités par la commune ne peut s'envisager sans les voies de desserte adaptées. C'est un point crucial, identifié dans les études urbaines réalisées sur le secteur Kermeur-Coataudon-Le Rody en 2022 par la commune de Guipavas et Brest Métropole. (CCTP 2022 pages 15 et 19)</p> <p>Or le projet actuel se situe sur une parcelle très enclavée, éloignée des grands axes de circulation du quartier. Cette dernière est certes accessible aux piétons par les chemins du vallon du Stang Alar mais elle ne dispose actuellement d'aucun accès routier ! Les seuls accès pour les automobiles et les cars seraient les rues Verlaine depuis la rue de la Fraternité et la rue de Kervillerm depuis le boulevard de Coataudon. Ces cheminements supposent la traversée de plusieurs</p> <p>lotissements. Or leurs rues ne sont pas compatibles avec le flux de véhicules attendu vers ce type d'équipements sportifs.</p> <p>En effet, elles présentent déjà des problèmes de sécurité.</p> <p>De plus en plus d'automobilistes effectuent des transits "sauvages" via les rues de Kervillerm et Verlaine pour éviter les ralentissements d'un Boulevard de</p> <p>Coataudon toujours plus saturé. Ces transits sont d'autant plus dangereux que la visibilité est réduite au croisement des rues Verlaine et de Kervillerm. En particulier, sur une section de la rue Verlaine, la chaussée est étroite et ne dispose pas de trottoir. Le piéton y est particulièrement vulnérable.</p> <p>L'intersection des rues Verlaine et Vannier pose également un problème de sécurité. Les services municipaux sont intervenus pour déplacer le marquage au sol du STOP afin offrir une meilleure visibilité sur la droite. Mais celle-ci demeure réduite et ne garantit pas la sécurité des piétons et des vélos venant de la rue Verlaine. Les habitants de la place Xavier Grall et de la rue Verlaine observent régulièrement que ce STOP n'est pas respecté !</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
------------	----------------------	--	-------------------------------------	--

RD 249 - d	Collectif Kervillerm	<p>Un flux routier sous-évalué</p> <p>Car il faut être clair. Le projet B5 n'est pas celui d'un « simple » gymnase pour les scolaires des groupes Henensal et Tourbian comme la mairie de Guipavas a voulu nous le faire croire dans un premier temps.</p> <p>Il s'agit d'un véritable complexe sportif et de loisir avec à terme 3 salles de sport, Plusieurs zones de terrains de sport en extérieur et une zone de pique-nique</p> <p>avec une connexion au Vallon du Stang Alar. (doc a-m9 page 161)</p> <p>De plus, lors de l'assemblée de quartier du 28 octobre 2024, M le Maire a dévoilé un vaste projet d'urbanisation des parcelles cadastrales BA07, BA14, BA15 et BA295 dont l'accès routier se fera également par nos lotissements. (projet Gymnase Assemblée de Quartier page 6)</p> <p>C'est l'attractivité de tout cet ensemble qu'il faut prendre en compte pour évaluer le flux automobile à venir et statuer sur la soutenabilité et la viabilité du projet B5.</p> <p>Contrairement à ce que les porteurs du projet B5 affirment, le trafic routier induit par ces aménagements sera tout sauf « modeste ».</p> <p>Questionné par un riverain en assemblée de quartier, M Le Maire confirmait que les journées de compétition dans le gymnase allaient générer de l'ordre de</p> <p>200 passages supplémentaires de véhicules dans notre quartier !</p> <p>Les rues de nos lotissements ne sont pas dimensionnées pour un tel flux et ne peuvent s'y adapter du fait du bâti existant.</p> <p>Les modes de déplacements « doux », évoqués à l'envi dans la présentation du projet B5, ne saurait constituer une solution miracle à la problématique d'accessibilité routière.</p> <p>La météo capricieuse, l'obscurité précoce en hiver, l'inadéquation des transports doux aux besoins des usagers (en fréquence et en horaires 7/7j), le libre arbitre de tout à chacun, etc... sont autant de paramètres qui ne permettent pas de garantir leur usage.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
------------	----------------------	--	-------------------------------------	--

RD 249 - e	Collectif Kervillerm	<p>Les impacts environnementaux du projet sous-évalués Le projet de gymnase suppose l'artificialisation de plusieurs hectares de terres agricoles à haute valeur environnementale. Les parcelles concernées sont actuellement cultivées et bordées au nord et à l'est par des zones boisées, à l'ouest et au sud par des talus plantés dont la valeur en termes de biodiversité a été démontrée.</p> <p>L'imperméabilisation inévitable d'une grande surface de ces parcelles présentant une déclivité prononcée, couplée à la destruction partielle des talus, est un risque certain pour la zone humide et la source de Keravilin situées à seulement quelques mètres en contrebas.</p> <p>De plus, ces parcelles constituent une section du principal corridor écologique entre les vallons du Costour et du Stang Alar. La présence fréquente d'animaux sauvages à proximité de nos jardins le confirme. En altérant ce corridor, c'est toute la biodiversité des deux vallons qui pourrait être remise en cause.</p> <p>Notre collectif s'interroge sur la réelle évaluation des conséquences du projet B5 sur l'environnement en l'absence d'avis de la MRAe.</p> <p>Tous les jours, l'actualité nous rappelle la fragilité de notre planète et la nécessité de tout faire pour préserver la Nature et le Vivant. Chaque surface de nature détruite est perdue pour toujours. Les enjeux environnementaux ne peuvent être sous-évalués ou simplement ignorés !</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux	
RD 250	Serge Miry	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	

RD 251	Caroline Miry	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 252	Lydie Belbeoch	<p>Modification PLUI n.9. Projet B5</p> <p>Je suis contre ce projet pour diverses raisons (3eme contribution) : l'accès routier pour accéder à ce projet de grande envergure est absolument inapproprié. En effet, les véhicules, les autocars sans parler des engins de chantier devant se rendre au gymnase devraient emprunter des rues de lotissement. En tant que riverains, nous ne serons plus en sécurité avec ce flux de véhicules supplémentaires (pensons aux enfants du lotissement et aux personnes plus âgées).</p> <p>Cette circulation nous apportera également des nuisances sonores surtout pour les propriétés jouxtant cette zone.</p> <p>Je demande donc que ce projet soit reporté dans le cadre de la révision du PLU qui comportera des études environnementales complètes et que nous soyons avertis</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	

RD 253	Lydie Belbeoch	<p>Modification PLUi n.9. Projet B5</p> <p>Je suis contre le projet de construction de ce gymnase de grande envergure (superficie, hauteur, zones bétonnées) ne respectant absolument pas la préservation de la biodiversité (biodiversité qui décline à un rythme alarmant ces dernières années).</p> <p>Pourquoi ne pas abandonner ce projet et profiter de cette parcelle pour assurer la continuité du Stangalard afin d'offrir un meilleur cadre de vie pour nous tous (riverains, guipavasiens, brestois et autres...).</p> <p>Il est également important de protéger nos écosystèmes.</p> <p>Pensons à nos générations futures et à l'équilibre de nos jeunes et ce que la nature peut leur apporter.</p> <p>C'est tellement agréable de pouvoir contempler la nature avec tout ce qu'elle nous apporte en sérénité contrairement à des zones bétonnées, des murs immenses, des nuisances sonores etc...</p> <p>Je demande donc que ce projet puisse être réétudié par des instances spécifiques et compétentes dans le cadre de la révision du PLU et que nous soyons avertis.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 254	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je suis favorable à l'urbanisation du secteur de kerampir à bohars . Je suis dans le même cas que la contribution n° 241 je cherche une location sur bohars.</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 255	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Favorable à l'urbanisation de kerampir , c'est une bonne nouvelle de savoir que des logements sociaux seront à l'avenir disponible .</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 256	Anonyme	<p>Bohars Kérampir projet B4</p> <p>Je suis favorable au projet concernant Bohars</p> <p>Étant originaire de Bohars, nous recherchons depuis plusieurs années à revenir vivre sur la commune</p> <p>Ce projet permettrait de redynamiser la commune avec l'arrivée de nouveaux habitants et rajeunir la population</p> <p>Les écoles et les associations seraient occupées par des personnes originaire de Bohars et non de Brest</p> <p>De plus je rebondît sur certaines contributions et je confirme que ce n'est pas normal de trouver des locaux commerciaux vide dans le bourg, la nouvelle population fera venir sûrement certains commerces.</p> <p>À la lecture du dossier, le projet a été revue dans le bon sens à mon avis , conservation des talus, création de voie douce pour l'accès depuis la commune à roz Valan.</p> <p>Le plan de masse présent dans le dossier montre la réduction et la prise en compte de toutes les remarques déjà évoquées lors du premier projet.</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 257	Pierre	<p>Modification PLUI n°9 Projet B5:</p> <p>L'artificialisation des sols est déjà avancée dans le secteur de Coataudon. Des inondations récentes (14 mai) ont eu lieu, notamment à la maison de quartier de Coataudon. La construction de batiments, parkings et autres entraînera des dommages dans le vallon du Stangalard.</p> <p>L'accès à l'éventuelle salle de sports de Kervillerm ne peut se faire sereinement par la rue de Kervillerm ou la rue Verlaine.</p> <p>Un passage depuis le haut de la rue de la fraternité serait plus judicieux.</p> <p>“Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	

RD 258	Pierre Yves Brouxel	Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 259	Association SaveStangalar	"...Nous déposons donc à nouveau notre demande de création d'un secteur de protection des abords du vallon du Stang Alar, afin que les élus puissent se prononcer sur cette contradiction."	Enquête publique opposition au projet	
RD 260	Christine Lyraud	"Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 261	Joelle Lancelot	"Je soutiens les contributions n°10 et n°137 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	
RD 262	Vert Le Relecq-Kerhuon (VLRK)	"...Les projets A6 et B5 sont préoccupants parce qu'ils font peser des menaces sur l'environnement et la biodiversité. En cela, nous partageons l'analyse de l'association Save Stangalar (voir la contribution N°10 sur le registre dématérialisé, corédigée avec l'association APCK et cosignée par AE2D, CPVF et GNSA), et demandons que « l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLUi, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040 et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables »	Enquête publique opposition au projet	
RD 263	Anonyme	Je soutiens les contributions n°10, n°137 et n°259 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	

RD 264	Elisabeth Abiven	Je suis entièrement d'accord et soutiens les contributions n°10,137 et 259 des associations SaveStangalar ,APCK, AE2D,CPVF,GNSA ainsi que celles d' APDM et de Bretagne Vivante et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée , et reprise dans le cadre de la révision du PLU , qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040 , et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 265	Elisabeth Abiven	Je voudrais rajouter que ma contribution N° 264 concerne le projet B5		
RD 266	Anonyme	"...Dans ce dossier de l'enquête publique, je regrette l'absence d'avis de la MRAE, alors que de nombreux projets auront un impact environnemental, en particulier le projet A6 qui prévoit l'extension d'une installation de stockage de déchets inertes à Guipavas, dans le secteur de Penvern, destinée à accueillir 90.000 tonnes de déchets (trois mille camions de trente tonnes par an) sur 7,6 hectares de terres agricoles, situées à proximité immédiate d'une zone humide". "...Je regrette également l'absence d'avis sur le projet B5 qui prévoit la construction d'équipements sportifs à Kerviherm, sur deux parcelles contiguës aux zones boisées du parc public du vallon du Stang Alar, situées en surplomb de la zone humide du ruisseau du Stang Alar et de la source de Keravilin. Ces deux parcelles ayant un intérêt écologique majeur, il faut absolument les préserver de toute artificialisation... N'étant pas opposée au développement et la bonne gestion des activités sportives sur notre territoire, je considère que ce projet avait sûrement sa place ailleurs dans un lieu moins impactant pour l'environnement".	Enquête publique opposition au projet	
RD 267	Anonyme	je valide pleinement la Contribution de l'association Bretagne Vivante concernant l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs secteurs de Brest Métropole	Enquête publique opposition au projet	
RD 268	Anonyme	Je soutiens la contribution des associations Savestangalar, APCK, CPVF et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Doublon	

RD 269	Salaun	“Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
--------	--------	---	---------	--

RD 270	Mme et M. Brehonnet	<p>Modification PLUI n°9, Projet B5: Nous contestons l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUC, dont nous sommes riverains, et le projet d'y construire un nouveau complexe sportif.</p> <p>Les objectifs de ce complexe sportif sont mal justifiés : il ne correspond pas à un besoin scolaire car il est prévu pour des associations sportives.</p> <p>La localisation de ce projet est problématique : sur une parcelle enclavée, accessible par des routes inadaptées, ses accès sont mal pensés, ses parkings insuffisants. La circulation future est sous-évaluée.</p> <p>L'intégration urbaine et paysagère est aberrante : le gymnase prévu est un bâtiment massif, très haut dont l'impact serait important sur les quartiers voisins et le paysage naturel environnant.</p> <p>L'environnement n'est pas pris en compte : prévu sur une zone riche en biodiversité et sensible écologiquement, ce projet a été précipité pour passer avant la révision du PLUi. L'ouverture à l'urbanisation de cette zone 2AUC contribuera à la fragmentation des écosystèmes, réduira les habitats des espèces locales et augmentera la pression sur les sols agricoles voisins, dont il servira de prétexte à l'urbanisation future. Il contredira ainsi le renforcement de la politique de ZAN (Zéro Artificialisation Nette).</p> <p>Ce projet cristallise le mécontentement des riverains, qui l'ont découvert tardivement, dans une absence complète de concertation. Les nuisances de voisinage (bruit, visuel, trafic) ainsi que leur perte de qualité de vie sont complètement ignorées.</p> <p>De plus, le coût de ce projet démesuré est-il compatible avec les finances locales de la commune de Guipavas ?</p> <p>Nous soutenons également la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et demandons que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre</p>	Guipavas Keriherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
--------	---------------------	---	---	--

RD 271	François Lancelot	"...Ce projet d'artificialisation est dangereux dans une zone fragile où les précipitations sont à peine régulées par les zones humides, les terres agricoles et naturelles existantes. Je m'associe au contributions 10, 137 et 259 pour demander que ce projet soit annulé ou, au minimum, reporté à la révision du PLU et accompagné d'une étude hydrologique sérieuse et consultable par tous".	Enquête publique opposition au projet	
RD 272	APCK	LE PROJET DE GYMNASSE À KERVILHERM S'EST CONSTRUIT SANS CONCERTATION, IL PRÉSENTE UN PROBLÈME MAJEUR D'ACCESSIBILITÉ, ET IL EST MAL INSÉRÉ DANS LE QUARTIER ET LE PAYSAGE SaveStangAlar et APCK, rédacteurs et leurs trois cosignataires CPVF, AE2D et GNSA , déposent cette quatrième contribution.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
273 - a	Daniel Malengreau	J'ai noté que la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne n'a pas pu étudier le dossier. Il est bien entendu regrettable que l'impact environnemental de ces projets d'urbanisation massive ne soit pas étudié d'un point de vue externe et qu'on en déduise qu'il n'y a pas d'observations à formuler. Bien qu'interrogatif sur la cohérence de ces projets d'urbanisation avec les objectifs de "zéro urbanisation nette", je me contenterai donc de vous détailler les raisons de mon opposition au dossier B5 "Ouverture à l'urbanisation Je ne dispose pas des éléments me permettant de me positionner sur le besoin d'un nouveau gymnase sur la commune de Guipavas, mais la localisation et la description de ce projet ne peuvent qu'interroger. Il est paradoxal que la proximité des deux vallons et le rôle d'interface des terrains envisagés soient présentés comme des atouts du projet "justifiant de sa pertinence". Mais il nous faut constater que les mesures prévues d'atténuation des impacts se limitent au maintien, dans cette phase projet, d'un réseau de haies et d'un boisement dont la fonctionnalité écologique sera très affectée par la fréquentation envisagée (pétanque, pique-nique, terrains de sport, ping-pong...).	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 273 - b	Daniel Malengreau	<p>Guipavas (B5)</p> <p>Le devenir du boisement pose particulièrement question, les principes d'aménagement présentés par la commune -bien que difficilement superposables graphiquement au périmètre du projet- laissent penser qu'il serait aménagé pour accueillir des activités diverses.</p> <p>Il nous est dit que "le dernier tiers du terrain est constitué de boisements connectés au vallon du Stang-Alar." et que "Associé au vallon du Stang-Alar, le boisement du sud-ouest de la zone d'étude présente un intérêt écologique particulier au regard des espèces protégées d'amphibiens (Salamandre tachetée, Triton palme, Grenouille verte), de mollusques (Escargot de Quimper), de reptiles (Lézard des murailles), d'oiseaux et d'insectes qu'il abrite. Cet habitat présente notamment un intérêt fort pour l'avifaune. Il constitue aussi un habitat de repos et de reproduction pour l'Escargot de Quimper, un habitat de repos pour les amphibiens, ainsi qu'un habitat de repos, de reproduction, de chasse et de transit pour les reptiles, mammifères et chiroptères."</p> <p>La conduite d'un projet impactant des espèces protégées demande une application stricte et en respectant l'ordre des termes, de la séquence "éviter, réduire, compenser".</p> <p>Faut-il rappeler que l'article L411-1 du Code de l'environnement interdit la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats et que si des dérogations sont envisageables, ce n'est qu' "à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle " et de plus pour des raisons d'intérêt public majeur (art.L411-2 du code de l'environnement).</p> <p>Je souhaite qu'un avis défavorable soit donné à ce projet d'ouverture à</p>	<p>Guipavas Keriherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
------------	-------------------	--	--	--

RD 274	Frank Buhnemann	<p>Projet B5 : Projet de gymnase, terrains sportifs ... bâtisseurs dans l'impasse "...Je suis habitant de Brest, membre d'associations environnementales et citoyennes..."</p> <p>Dans un contexte de prise de conscience de l'équilibre fragile du vivant on ne peut qu'être choqué de voir surgir un tel projet, sans aucune concertation préalable et présenté d'une modification prétendument anodine pour l'unique bien de petits écoliers des quartiers proches ... "</p> <p>Cette simple modification du PLU serait d'abord et immédiatement néfaste pour la biodiversité de l'ensemble des Stang Alar – Kervillin – Costour – Kermeur – Rody – Moulin Blanc, le bien-être de ses riverains et usagers métropolitains. Je soutiens donc entièrement les contributions n°10, 137, 163 des associations et de tant d'autres, individuelles, et qui démontrent clairement qu'il y a urgence à recaler ce projet. Je demande que son étude soit différée et reprise dans le cadre de la révision du PLU qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes et mises à jour, indépendantes et consultables. En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte cette contribution ainsi que tous les arguments développés plus en détail par les associations Savestangalar, APCK, CPVF, GNSA et Au Pied Du Mur.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 275	Habitante de Guipavas	C'est quoi ce loto de projets urbains sur la commune de Guipavas ? Faites vos jeux, rien ne va plus [...]		
RD 276	Jérôme Le Borgne	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	

RD 277	Le Borgne	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 278	Anne-Hélène Paul	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 279	Jérôme Le Borgne	Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	
RD 280	Anonyme	Contribution projet B5 - Implantation du projet : accès et circulation - Une voirie inadaptée Ce choix implique la traversée de plusieurs lotissements par les voitures et les bus. Les rues du lotissement et notamment l'allée de Kervillerm, ne sont pas dimensionnées pour tout ce flux routier supplémentaire.	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 281	Anonyme	Guipavas projet B5 Kervillerm C'est inacceptable de passer en force pour implanter un équipement sportif dans un quartier résidentiel avec des voies de circulation inadaptées. L'accès doit être revu. Je partage le point de vue exprimé au travers des remarques faites par CPVF, Save Stangalard .	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 282	Marc	Je soutiens les contributions n°10, n°137, n°259 et n°262 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF, GNSA et VLRK et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	

RD 283	Anonyme	Guipavas visiblement va continuer à être la ville béton qu'elle est devenue depuis les 5 dernières années. Depuis 2020 Guipavas change de visage et malheureusement pas dans le bon sens. Que de nuisances , quelle dégradation de la qualité de vie! Partout, aussi bien au centre-ville qu'à Coataudon, sortent des projets dans lesquels on observe que des locaux restent vides. On a l'impression que certains promoteurs se partagent un gâteau. Les perdants sont les Guipavasiens dont la qualité de vie est altérée: nuisances visuelles, circulation démultipliée, trottoirs envahis de voitures ... Finalement ça donne envie de quitter cette ville dortoir qui se déshumanise. En attendant ça y construit car quand le bâtiment va, tout	Enquête publique opposition au projet	
RD 284	Anonyme	CONTRE LE PROJET B5 GUIPAVAS voiries inadaptées manque de transparence sur le projet riverains non écoutés préservation de la biodiversité?	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 285	Anonyme	En accord à 100% avec la contribution 249 du collectif des riverains de Kerviherm il y a urgence à remettre ce projet à plus tard	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 286	Anonyme	“Je soutiens les contributions n°10, n°137 et n°259 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	

RD 287	Mme et M. Cocco Rousseau	<p>Projet modification du PLU N° 9. Projet B5</p> <p>Aucune réplique face aux multiples arguments portés par les associations de protection de l'environnement Savestangalar, CPVF, GNSA, Au Pied Du Mur, Vert Le Relecq-Kerhuon (VLRK), l'association de quartier APCK, ainsi que les arguments de riverains ou administrés révoltés.</p> <p>Nous sommes riverains directs du terrain sur lequel il a été décidé d'implanter un gymnase de 70 m de long avec une hauteur de 15 m.</p> <p>Si ce projet, pour lequel nous sommes totalement opposés, sort de terre nous nous retrouverons devant un bloc de béton et de verre froid et sans âme. Semaine et week-end, les gazouillis ou ramage des oiseaux, seront remplacés en journée comme en soirée, par des cris de spectateurs et des bruits de compétitions. Le son des pas des marcheurs seront remplacés par le bruit des moteurs de voitures et d'autocars.</p> <p>Notre jardin est fréquemment visité par des chevreuils, des écureuils, des renards, des crapauds et même des salamandres. Ses visiteurs vivant paisiblement semblent suivre ce fameux couloir écologique StangAlar/Costour qui disparaîtra dès les premiers coups de tractopelle.</p> <p>Comment donner du crédit à un tel projet qui ne respecte ni l'humain et son confort de vie, ni la nature et son droit au respect. Un terrain complètement enclavé, en pente, bordé par un wallon de StangAlar exemple même d'une réussite écologique et environnementale. Lui greffer un gymnase, des terrains de sport, des parkings et autre bétonisation c'est lui couper le dialogue et le lien naturel qu'il entretient avec le Costour depuis toujours.</p> <p>Il est évident que nous soutenons les 4 contributions n° 10,137, 259, 272 déposées conjointement par les associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA, ainsi que la contribution déposée par APCK n°249 et nous demandons que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études</p>	Guipavas Keriherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
--------	-----------------------------	---	---	--

RD 288	Anonyme	<p>J'ai une forte inquiétude concernant l'accès à la future salle de sport par la voie unique d'accès depuis le boulevard de coataudon.</p> <p>Il est important que les riverains puissent avoir connaissance des solutions envisagées pour réduire le trafic et la vitesse avant que le projet sorte de terre. De plus l'accès des cars est impossible via le boulevard de coataudon. Qu'avez-vous envisager pour répondre a ce problème ?</p>	Guipavas Kerviherm (B5) accès	
RD 289	Ronan Arzur	<p>Opposition à l'implantation d'une salle de sport à Kerviherm GUIPAVAS</p> <p>Nous tenons, par la présente, à exprimer notre vive opposition à l'implantation projetée d'un complexe sportif et d'une 1ère salle de sport sur le site de Kerviherm à GUIPAVAS.</p> <p>Un tel aménagement entraînerait une dégradation significative de notre qualité de vie.</p> <p>L'augmentation prévisible du trafic, du bruit, ainsi que la présence régulière de véhicules motorisés sont incompatibles avec le caractère paisible et résidentiel de notre quartier de Kerviherm.</p> <p>De plus, les voies de communication existantes ne sont absolument pas adaptées à ce type de fréquentation. L'accès à l'équipement projeté nécessite en effet de traverser 2 lotissements, ce qui représente un risque accru pour la sécurité des riverains, notamment des enfants, et constitue une gêne manifeste pour les habitants.</p> <p>Nous sommes également profondément préoccupés par l'impact que ce projet pourrait avoir sur le Vallon du Stang-Alard, un espace naturel apprécié pour sa tranquillité et sa biodiversité. Sa proximité avec la future salle pourrait compromettre sa préservation et sa vocation initiale.</p> <p>D'autre part la parcelle sélectionnée par la Ville de Guipavas présente un fort dénivelé et n'est donc pas adaptée à la construction de plateaux de sports. Les coûts de construction en terme de terrassements et d'adaptation seront très coûteux pour le contribuable.</p> <p>Pour toutes ces raisons, nous demandons que ce projet soit reconsidéré au vue du soulèvement des habitants du secteur , et qu'une implantation dans une zone plus adaptée, respectueuse de l'environnement et des habitants, soit étudiée.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 290	Michel Phelep	<p>Les grandes orientations se sont concrétisées au cours de ces 10 dernières années: ZAC de Penhoat, Zone de MESCADIOU , moindre artificialisation des sols,densification du centre ville après une étude de géomorphologie, division des parcelles les plus importantes, îlot MAIRIE ET NOUVELLE ECOLE en centre ville etc.....</p> <p>Les zones des îlots La Source et La Poste sont bien abordées avec des débuts de réalisation dès 2011 selon les opportunités foncières.Les cheminements "piétons" de la place des Fusillés vers le CHQ et vers la RD 13 (???) cf la zone hachurée noire page 49 interpellent. Une concertation élargie aurait dû se tenir, le projet global se présentant pertinent.</p> <p>SECTEUR 4 DE PENHOAT : prévue dès le lancement de la ZAC, il est effectivement détaché des autres secteurs. Une remarque: forte densité de logements: 38 sur 2,2 hect alors que pour les 3 autres secteurs la densité est de l'ordre de 20 logts / ha.</p>	Enquête publique opposition au projet	
RD 291	Anonyme	<p>Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables</p>	Doublon	
RD 292	Anonyme	<p>Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p>	Guipavas Keriherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 293	Jean-Yves Moign	<p>Modification PLUi n°9 Projet B5 Je soutiens les contributions n°10, 137, 259 et 272 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouvel équipement sportif soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."</p>	Guipavas Keriherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 294	SaveStangalar	Récapitulatif des questions posées dans nos quatre précédentes contributions n°10, 137, 259 & 272.(Document joint). Nous vous prions de bien vouloir obtenir de Brest Métropole les réponses permettant d'éclairer le choix des élus, en particulier sur le bien fondé juridique de du projet B5.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 295	Muriel Toussaint	Par cette contribution, je souhaite m'exprimer sur le projet de construction d'une salle de Sport à Kerviherm. Ce gymnase peut être une très belle réalisation pour les enfants, les sportifs... Aux conditions : Qu'il ne contraigne pas les habitants en particulier par une circulation accrue de véhicules dû à un seul axe de déserte pendant des années. Que des propriétaires mitoyens ne soient pas privés de l'ensoleillement de leur terrasse, de leur jardin par une salle construite trop haute et ou trop près de leur maison. De respecter les espaces de la faune et de la flore, car cela nous est vitale en tant qu'humain. Je vous remercie de prendre en compte la parole d'une habitante du quartier de Coatodon.	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 296 - a	GROUPE D'ÉLUS GUIPAVAS PASSIONNEMENT	GROUPE D'ÉLUS GUIPAVAS PASSIONNEMENT Le projet A6 relatif à l' extension de l' ISDI DE PENVERN aurait aussi mérité une présentation locale de plusieurs points dont une fois encore la circulation des camions qui acheminent les déchets.	Installation Stockage Déchets Inertes Zone ACE	

RD 296 - b	Groupe d'élus Guipavas passionnement	<p>Par GROUPE D'ÉLUS GUIPAVAS PASSIONNEMENT</p> <p>Tout d'abord, il est indiqué dans ce dossier d'enquête publique que les collectivités locales ne se sont pas prononcées sur les projets ce qui est fort regrettable. Ce sont une poignée d'élus de la majorité de chaque ville qui décident avec la métropole et qui votent en conseil communautaire des modifications. Nous regrettons que ces sujets qui concernent en premier lieu une ville et ses habitants ne soient pas présentés aux élus du conseil municipal de chaque ville pour la partie concernant ladite ville.</p> <p>Lors de la concertation préalable dans le cadre de la modification n°9 du PLU, en tant qu'élus de Guipavas, nous avons fait état de notre étonnement, partagé par les 2 autres groupes d'élus minoritaires de Guipavas (LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2024) sur l'acquisition de la parcelle BA5 soumise au vote du conseil pour implanter un équipement sportif à Kervillerm: il s'agit d' un échange de terrain opéré avec BMH où la ville de Guipavas cède à 400 000€ un terrain estimé à 600 000€ par les domaines et achète à BMH la parcelle BA5 à Kervillerm au prix estimé par les domaines soit 372 983€. Cette acquisition a été faite donc avant même d'attendre les résultats de la concertation préalable de 2024 et de l'enquête actuelle sur les modifications du PLU. Des études ont été faites dont il a été question lors de conseils municipaux à GUIPAVAS qui laissent à penser que dans les prochaines semaines ce sujet bien avancé pourrait revenir dans les débats alors que le conseil de la métropole n'approuvera le projet de modification n°9 qu'en octobre 2025.</p> <p>Un souci sécuritaire du fait de l'accessibilité envisagée se pose. Nous rejoignons les remarques formulées par un certain nombre de contributeurs: accès par une rue desservant un lotissement non dimensionnée pour un passage de véhicules et cars, rond-point sur le boulevard de Coataudon déjà difficile à franchir pour les fourgons, camions, cars et parfois même les chauffeurs de voiture qui doivent manoeuvrer pour faire un tour complet.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
------------	--	--	--	--

RD 297	Anonyme	<p>PROJET B2</p> <p>Je soutiens totalement la contribution n°240 relative à l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2AUH de la ZAC Fontaine Margot à Brest - projet B2.</p> <p>La destruction de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles pour les zones Lanninguer Est et Ouest alors même que nos agriculteurs manquent cruellement de terres est une aberration.</p> <p>Une nouvelle artificialisation des sols alors qu'il existe tant de logements vacants à BREST n'a pas de sens.</p> <p>Pourquoi construire sur la bande étroite de végétation située entre la rue de Lanninguer et la zone humide en contrebas (construction de logements collectifs de 2 étages programmée !!) ?</p> <p>Les enjeux sur la végétation et sur la faune à cet endroit précis sont forts. Il est très fréquent d'y observer des rapaces, des chevreuils... et de nombreuses espèces animales et végétales y sont présentes.</p> <p>Pourquoi ne pas laisser à la nature cet espace étroit près du ruisseau arrivant de la Fontaine Margot ?</p> <p>A quoi bon construire des immeubles au pied du ruisseau !?</p> <p>Nous est-il possible d'avoir accès aux études de l'impact d'un aménagement réalisé à cet endroit ?</p> <p>Le ruisseau n'en sortira pas intact malheureusement...</p>	Brest ZAC Fontaine Margot Défavorable	
RD 298	Mme et M. Cocco Rousseau	<p>Modification du PLU n° 9. Projet B5</p> <p>Sur notre contribution n° 287 nous vous parlons de notre jardin et de ses visiteurs. En pièces jointes des captures de vidéo furtives que nous avons pu immortaliser.</p> <p>Un lien également vers le site de APCK, qui défend nos intérêts de vie et de tranquillité. Mais également la tranquillité de nos visiteurs a qui ne demandent surtout pas l'OQTF (Obligation de Quitter Leur Territoire Floral) https://apck.org/</p> <p>Des vidéo sont également disponibles.</p> <p>M. Mme Cocco Rousseau</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 299	Marc Le Roy	<p>L'implantation de la salle de sport à Kervillerm fait apparaître pour moi plusieurs problèmes :</p> <p>a - La parcelle sur laquelle l'implantation de la salle de sport est prévue et très enclavée et les accès prévus à l'heure actuelle ne me paraissent pas suffisamment dimensionnés (voirie de largeur faible, et traversées de quartiers résidentiels avec de jeunes enfants). De plus, je m'inquiète du flux réel d'automobiles qui sera généré par cet équipement et notamment sur l'allée de Kervillerm ou sur la rue Angèle Vannier.</p> <p>b- L'implantation de la salle et de ses voies d'accès et de parking vont couper et rogner fortement une zone de faune et de flore très riche en termes de diversité. Cette zone est notamment un corridor pour la faune (petits cervidés) pour lui permettre de transiter entre la vallée du Costour et celle du Stangalar (photo ci-jointe du 05/06/2025 prise sur le talus au dessus de la rue Angèle Vannier). Les talus et chemins agricoles (entourés en rouge sur la copie d'écran ci-jointe) forment ainsi des voies privilégiées par les différents mammifères (chevreuils, renards, blaireaux, etc) et autres animaux (batraciens, insectes, ...), il serait impératif de les préserver et de minimiser le bétonnage/bitumage de zone ou d'implanter cet équipement dans une zone moins sensible environnementalement.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 300	Anonyme	"Je soutiens la contribution n°10 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF t GNSA et je demande que l'étude de ce projet de nouveaux équipements sportifs soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables."	Doublon	

RD 301	GNSA-CPVF	<p>Nous, associations Costour Poumon Vert en Finistère (CPVF) et Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), aimerions bien que nos voix soient entendues.</p> <p>L'association APCK (Association de Protection de Coataudon-Kermeur) refuse le diktat d'une mairie.</p> <p>Le projet B5 – la salle Omnisport de Kervillerm</p> <p>Le projet B5, de construction d'une salle omnisport à Kervillerm conduirait à une artificialisation de nouvelles terres sur la parcelle BA5 et un aménagement d'un accès par les parcelles BA11 et BA295.</p> <p>A maintes reprises CPVF et le GNSA ont exprimé leur volonté de maintenir les trames vertes, bleues, brunes, blanches et noires sur l'ensemble des terres entre le vallon du Stangalar et la vallée du Costour.</p> <p>1. Pas d'expression de besoin et une sobriété nécessaire</p> <p>Avant d'envisager une construction, il est nécessaire d'avoir une expression de besoin. Même si ce projet a été évoqué depuis de nombreuses années, la situation actuelle ne permet pas de faire comme si tout allait bien. Il est nécessaire de comprendre le rapport du GIEC (groupe International d'Etude du Climat) qui préconise la sobriété énergétique, sobriété dans l'utilisation de l'eau, la préservation des terres et évidemment que l'argent nécessaire à la construction d'une salle omnisport soit redirigé vers des travaux d'utilité général comme la rénovation énergétique des bâtiments.</p> <p>La mairie a proposé cette construction à l'école Henensal et c'est devenu un besoin. Pour qui serait réellement cette salle. La salle de Kerlaurent a été rénovée récemment et doit couvrir le besoin qui n'existe pas.</p> <p>A-t-on un accroissement de la population ? Non et c'est un point que nous pouvons lire dans un chapitre ci-dessous</p> <p>Nous ne sommes plus au temps des maires bâtisseurs rappelle la députée Sandrine Le Feu en charge de la commission des énergies renouvelables au sein de l'assemblée nationale.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...</p>	
--------	-----------	--	---	--

RD 302	Mathilde Marc	Bohars Kérampir (B4) Concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUH de Kerampir à Bohars :Projet inutile qui va à l'encontre du bien-vivre de ses habitants. Bohars est une commune à taille humaine, nichée dans un écrin de verdure et de tranquillité. Elle doit le rester. Je suis fermement contre ce projet.	Bohars Kérampir (B4) Défavorable	
RD 303	Anonyme	Riveraine du secteur coataudon /kermeur/le rody je soutiens les contributions numéros 10,137,259,272,294 des Savestangalar, APCK, CPVF, et du GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée et reprise dans le cadre de la révision du PLU ,qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040 et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables. Je m'oppose au projet actuel , il faut préserver les terres entre la vallée du Costour et le vallon du Stangalar de toute artificialisation .	Doublon	
RD 304	Anonyme	“Je soutiens les contributions n°10, n°137, n°259, n°272 & n°294 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.”	Doublon	

RD 305 - a	GNSA-CPVF	<p>Contribution n°9 Projet A6 Extension de stockage de déchets inertes</p> <p>Nous, associations Costour Poumon Vert en Finistère (CPVF) et Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), aimerions bien que nos voix soient entendues.</p> <p>Le projet A6 – Extension d’une installation de stockage de déchets inertes inerte à Guipavas</p> <p>1. Une artificialisation des terres agricoles</p> <p>Il s’agit une fois de plus de la destruction de terres agricoles nourricières sur une superficie de 7,6 hectares. Les solutions alternatives doivent être trouvées ou les efforts de recherches doivent être montrés. La solution n’est elle pas d’utiliser la carrière Prigent toute proche et son immense cratère ?</p> <p>Afin de préserver les terres, la recherche de solution à moindre impact est nécessaire, telle est la loi ERC – Eviter réduire Compenser. Il s’agit en particulier du code de l’environnement. Il est rappelé les articles suivants Articles R122-1 à R122-14 (partie réglementaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Précisent les procédures, délais, et critères pour la saisine de l’autorité environnementale.</p> <p><input type="checkbox"/> Le pétitionnaire (promoteur) doit fournir un dossier simplifié pour l’ERC.</p>	Installation Stockage Déchets Inertes Zone ACE	
------------	-----------	--	--	--

RD 305 - b	GNSA-CPVF	<p>La sobriété foncière n'existe pas à Guipavas La sobriété foncière n'existe pas sur la commune de Guipavas puisqu'il y a 3 projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un stade de foot au Frouvtven (18 hectares), <input type="checkbox"/> une salle omnisport (5,5 hectares) à Coataudon-Kervillerm et l'ouverture à une urbanisation galopante (40 à 50 hectares), <input type="checkbox"/> un projet de dépôt de déchet inerte de 7,6 hectares à Penvern. <p>Nous rappelons la loi Climat. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.</p>	Enquête publique opposition au projet	
RD 306	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4) Enfin un lotissement proche du bourg à Bohars (Kérampir) avec possibilité de construire pour certains et pour d'autre de la location Je ne suis pas d'accord avec la contribution n° 229 A l'école Notre Dame de Lourdes beaucoup d'élèves ne sont pas de Bohars et viennent de communes avoisinantes. Concernant la crèche , tous les enfants ne sont pas de bohars idem pour le centre de loisirs</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 307	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4) Je ne suis pas d'accord avec la contribution n° 302 Bizarre des personnes qui habitent St Renan ne sont pas d'accord avec un projet sur Bohars!!! Alors oui pour le projet de Kérampir , pour que nos enfants puissent faire leur sport sur Bohars (basket ball) et autres sports, obliger d'aller sur Milizac , Guilers ou Brest</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 308	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je suis favorable à l'urbanisation de kerampir bohars</p> <p>Je ne suis pas surpris de voir qu'il y a une majorité de personnes à le souhaiter</p> <p>Car il suffit de faire des recherches la location de maison ou d'appartement et il n'y a qu'une seule offre !</p> <p>Le projet est à moins de 10 minutes à pied du bourg et sera invisible des routes de Milizac par exemple</p> <p>Les lotissements actuels de bohars sont bien verts avec beaucoup de haies, buissons, arbres et fleurs et on y entend bien les oiseaux</p> <p>Il est temps de rajeunir la population qui a la moyenne d'âge la plus élevée de toute la région brestoise soit 47 ans</p> <p>Habitant bohars depuis de nombreuses années nous avons été bien accueillis</p> <p>A notre tour d'accueillir de nouvelles familles</p> <p>Je tiens à préciser que s'il n'y avait pas d'enfants de Brest dans nos écoles il y aurait certainement des fermetures de classes</p> <p>Ce projet est donc très utile</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 309	Mélanie Dolley	Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 310	Anonyme	Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi	Doublon	
RD 311	Anonyme	<p>Ainsi ce projet s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.</p> <p>Le projet B5 doit être repris dans le cadre de la révision du PLUi</p> <p>Suis sur Brest ville @_Omais connais en relation et en breton la valeur de tout le stangalar'ch et ... Pourquoi pas un gymnase proche stade foot ? Quitte à grignoter faisons "tir groupé"</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	

RD 312	Christian PERES	<p>Pour faire suite à une requête no 44-2 déjà effectuée le 04 04 2024 via le site Je participe.</p> <p>J'établi cette demande dans le cadre de l'enquête publique de révision du plan d'urbanisme</p> <p>Je sollicite l'identification de 2 longeres sur la commune de PLOUGASTEL au no 206 route de gorrequer situées sur la parcelle CT0037 et propriété familiale</p> <ul style="list-style-type: none"> - longere repérée A sur plan ci-joint (mitoyenne avec la maison habitation principale) - longere repérée B sur plan ci-joint (mitoyenne avec la propriété voisine CT0038). - Eléments bâtis d'intérêt patrimonial - Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial -Batiments en zone AH pouvant faire l'objet d'un changement de destination 	Eléments hors enquête modif n° 9	
RD 313	Anonyme	<p>Bohars Kérampir (B4)</p> <p>Je confirme la contribution n°308 . Très peu d'offre pour la location sur Bohars alors oui je soutiens l'ouverture à l'urbanisation de kerampir sur Bohars</p>	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 314	Anonyme	<p>Je suis préoccupée par l'impact que ce projet B5 pourrait avoir sur l'ensemble du secteur vallon du Stangalar, kermeur ,coataudon,keravillin, costour, moulin Blanc...Faut il rappeler que l'article L411-1 du code de l'environnement " interdit la destruction d'espèces protégées et leurs habitats et que si des dérogations sont envisageables, ce n'est qu'à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante..."</p> <p>Ce projet ne répond pas à ces obligations et ne respecte pas la loi ERC. Ces parcelles ont un intérêt écologique majeur, il faut absolument les préserver de toute artificialisation.</p> <p>Depuis 2020, Guipavas bétonne de plus en plus et pourtant il y a plein de locaux vides ! A qui profite le crime !</p> <p>Quel déni de démocratie.</p>	Guipavas Kerviherm (B5) Artificialisation, prétexte, opposition...	
RD 315	Anonyme	<p>Je soutiens la contribution 305 de GNSA et CPVF concernant le projet A6 dépôt de déchets inertes à Penvern .</p> <p>Je m'oppose à ce projet .</p>	Installation Stockage Déchets Inertes Zone ACE	

RD 316	Anonyme	<p>Habitants d'un quartier résidentiel situé à moins de 500 mètres d'une station de la nouvelle ligne BHNS, nous nous inquiétons de cette disposition « d'actualiser le plan de l'OAP Déplacement relatif au périmètre de 500 mètres autour des gares et des stations de transport public guidé ou de transport en commun en site propre et dans lequel il ne peut être exigé la réalisation de plus de 0,5 places de stationnement par logement locatif financé par un prêt aidé par l'État ».</p> <p>Quel que soit le but recherché par cette disposition, (nous pensons qu'il y a trop de voitures dans Brest) les interrogations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">-quelles mesures incitatives seront mises en place pour que les locataires de ces logements choisissent d'effectuer leurs déplacements en utilisant d'autres moyens que la voiture ?-pourquoi ces locataires ne seraient-ils pas propriétaires d'une voiture ?-que ce passera-t-il au sein des quartiers résidentiels alentours dans lesquels les places de stationnements sont déjà largement monopolisés par des usagers extérieurs au quartier ?	Enquête publique opposition au projet	
--------	---------	---	---	--

RD 317	Gwénolé André Atelier de l'île Brest	<p>Dans le cadre de notre activité d'architectes à Brest Métropole, notre cabinet d'architecture, ATELIER DE L'ÎLE BREST, est régulièrement amené à concevoir des projets sur des terrains à topographie complexe. Nous avons pris connaissance du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, et plus particulièrement de l'évolution de l'article 10 relatif aux hauteurs autorisées en fonction de la pente naturelle du terrain.</p> <p>La nouvelle rédaction de l'article 10 permettra certes d'accroître la constructibilité des terrains pentus, tout en respectant les hauteurs autorisées dans le zonage concerné. Toutefois, la limitation de la pente naturelle mesurée sur la largeur du bâtiment projeté à 37 % nous paraît encore trop restrictive, compte tenu de la topographie caractéristique de Brest Métropole, marquée par un tissu urbain organisé autour de vallons, de pentes douces, de ruptures de niveaux et de dénivelés modérés.</p> <p>Plusieurs projets sont parfaitement intégrés dans leur environnement urbain et respectueux de l'ensemble des prescriptions du PLU à l'exception de l'article 10, qui, avec cette nouvelle norme de 37 %, resteraient néanmoins considérés comme non conformes et donc inconstructibles.</p> <p>Nous proposons que le seuil de pente maximale applicable sur la profondeur du bâtiment soit abaissé à 30 %. Cette valeur représente, selon nous, un équilibre raisonnable entre la nécessité de maîtriser l'implantation des constructions sur des terrains trop abrupts et la réalité topographique de nombreux secteurs de la métropole.</p> <p>Nous attirons l'attention de la commission d'enquête sur l'importance d'adapter les seuils techniques aux spécificités locales. Une pente de 30 % nous semble constituer un compromis plus pertinent, appuyé par notre expérience concrète du terrain et des projets réalisés sur Brest Métropole.</p> <p>Nous restons naturellement à disposition pour tout complément d'analyse ou présentation de cas concrets venant étayer cette proposition.</p>	Enquête publique opposition au projet	
--------	---	--	---	--

RD 318	Eva Dorval	Je soutiens les contributions n°10, n°137, n°259, n°272 & n°294 des associations SaveStangAlar, APCK, AE2D, CPVF et GNSA et je demande que l'étude de ce projet de gymnase soit différée et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.	Doublon	
RD 319	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Je confirme les contributions 308 et 306 À la recherche d'un bien ou d'un terrain pour ma famille pour revenir sur Bohars depuis quelques mois / années Nos enfants 1 et 8ans seront ravis de remplir les écoles et associations sportives Ma compagne ayant le projet de devenir assistante maternelle sera ravie d'accueillir les jeunes boharsiens Alors oui à l'urbanisation de Kerampir 2	Bohars Kérampir (B4) Favorable	
RD 320	Anonyme	Bohars Kérampir (B4) Sur bohars avec les extensions prévues des hôpitaux faudra t il que les gens soient dans les embouteillages pour venir travailler Alors OUI au projet de BOHARS Le dernier lotissement de kerognant trop loin du bourg fait que les habitants n'y viennent que très peu L'emprise sur les terres agricoles est plus faible qu'il y a 5 ans donc c'est bien et les responsables agricoles ne s'y opposent pas Ceux qui sont contre vivent souvent dans des lotissements qui étaient auparavant des terres agricoles et bénéficient de densités différentes que celles prévues aujourd'hui	Bohars Kérampir (B4) Favorable	

RD 321	Ville de Guipavas	<p>Le projet de construction d'une salle de sport dans le quartier de Coataudon s'inscrit dans une politique de développement raisonné de la ville. Classée en zone tendue, la commune doit répondre à un véritable besoin en logements et s'attèle à équilibrer le renouvellement urbain avec une extension maîtrisée. L'ouverture à l'urbanisation de la parcelle BA5 est envisagée afin de répondre à un besoin exprimé par les acteurs locaux d'un équipement sportif et notamment les deux écoles du quartier. Les accès se raccordent à une voirie dessinée et anticipée pour desservir un quartier plus large de le quartier de Kervillerm actuel. L'extension de ce quartier se fait en plusieurs étapes, les années 2000 ont vu ce quartier doubler avec la prolongation de la rue de Kervillerm, elle-même implantée pour pouvoir être prolongée à terme. Aujourd'hui la commune souhaite proposer à tout le secteur de Coataudon un équipement accessible en véhicule, mais surtout via les mobilités douces avec l'intention de respecter la biodiversité présente sur le site en accord avec les études environnementales faites en amont du projet. L'implantation de l'équipement permet un accès à pied pour plus de 400 élèves du secteur. La Ville de Guipavas est attentive à préserver un environnement naturel de qualité et anticipe de diminuer drastiquement l'envergure des futures zones constructibles en comparaison des projections du PLUi de 2014. Les liaisons naturelles entre les deux vallées seront renforcées.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Favorable</p>	
RD 322 - a	Bertrand Boucher	<p>Concernant le projet de modification du PLU N° 9. Projet B5 - Voiries inadaptées L'accès à la parcelle retenue pour l'implantation du gymnase implique la traversée de plusieurs lotissements par les voitures et les bus. Le rond point de la station et les rues du lotissement et notamment l'allée de Kervillerm, ne sont pas dimensionnées pour tout ce flux routier supplémentaire.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) accès</p>	
RD 322 - b	Bertrand et Céline Boucher	<p>Concernant le projet de modification du PLU N° 9. Projet B5 Préservation de la biodiversité ? Le terrain est un site privilégié pour les animaux et sert de corridor entre le vallon du Stang-Alard et la vallée du Costour. L'étude doit prendre en compte la biodiversité du lieu avant de se lancer dans une artificialisation importante d'une zone verte pour laquelle aucune compensation n'est proposée au niveau de la ville de Guipavas.</p>	<p>Guipavas Kerviherm (B5) Impacts Environnementaux</p>	